

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON

Année 2009-Thèse n°25



COMPRENDRE LE PARCOURS D'UN ELEVEUR POUR DISPENSER UN EXERCICE VETERINAIRE DE QUALITE

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 16 juillet 2009
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

Laetitia GRANDCHAMP
Née le 04 novembre 1985
à Paris 15ème

Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, membre de UNIVERSITÉ DE LYON



TABLEAU DU CORPS PROFESSORAL DE L'ENVL

Mise à jour : 18/09/2008

DEPARTEMENT ET CORPS ENSEIGNANT DE L'ENVL

Directeur : Stéphane MARTINOT

	PREX	PR 1	PR 2	ISPV, MC, MC(HC)	Contractuel, Associé, IPAC	Praticiens hospitaliers
DEPARTEMENT SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE						
Microbiologie, Immunologie, Pathologie Générale	Y. RICHARD		A. KODJO	V. GUERIN-FAUBLEE (HC) D. GREZEL		
Pathologie infectieuse		M. ARTOIS	A. LACHERETZ	J. VIALARD (HC)		
Parasitologie et Maladies Parasitaires	MC. CHAUVE	G. BOURDOISEAU		MP. CALLAIT-CARDINAL L. ZENNER G. BOURGOIN (stagiaire)		
Qualité et Sécurité des Aliments			P. DEMONT	A. GONTHIER S. COLARDELLE (SPV) D. SERGENTET		
Législation et Jurisprudence			C. VERNOZY A. LACHERETZ			
Bio-informatique - Bio-statistique			ML. DELIGNETTE	P. SABATIER (HC)		
				K. CHALVET-MONFRAY		
DEPARTEMENT ANIMAUX DE COMPAGNIE						
Anatomie			T. ROGER	S. SAWAYA	C. BOULOCHER	
Chirurgie et Anesthésiologie		J.P. GENEVOIS	D. FAU E. VIGUIER	C. CAROZZO K. PORTIER (stagiaire) S. JUNOT (stagiaire)		
Anatomie-pathologique/Dermatologie-Cancérologie			D. REMY C. FLEURY	T. MARCHAL D. PIN	P. BELLI D. WATRELOT-VIRIEUX	
Hématologie		C. FOURNEL				
Médecine interne		J.L. CADORE	L. CHABANNE	F. PONCE M. HUGONNARD C. ESCRIOU	I. BUBLOT C. POUZOT (siamu)	
Imagerie Médicale						
DEPARTEMENT PRODUCTIONS ANIMALES						
Zootecnie, Ethologie et Economie Rurale		M. FRANCK		L. MOUNIER	L. COMMUN	
Nutrition et Alimentation				D. GRANCHER (HC) L. ALVES DE OLIVEIRA G. EGRON		
Biologie et Pathologie de Reproduction		F. BADINAND	M. RACHAIL-BRETTIN P. GUERIN	S. BUFF AC. LEFRANC (stagiaire)		G. LESOBIERE C. COLIN
Pathologie Animaux de Production	P. BEZILLE	T. ALOGNINOJWA		R. FRIKHA M.A. ARCANGIOLI D. LE GRAND		P. DEBARNOT P. OTZ
DEPARTEMENT SCIENCES BIOLOGIQUES						
Physiologie/Thérapeutique			JIM. BONNET-GARIN	J.J. THIEBAULT (HC) V. LOUZIER (stagiaire)		
Biophysique/Biochimie		E. BENOIT F. GARNIER		T. BURONFOSSE		
Génétique et Biologie moléculaire		G. KECK	F. GRAN P. JAUSSAUD P. BERNY	V. LAMBERT		
Pharmacologie/Toxicologie Législation du Médicament				C. PROUILLAC (stagiaire)		
Langues					T. AVISON (IPAC) G. MARTIN (IPAC)	
DEPARTEMENT HIPPIQUE						
Pathologie équine		J.L. CADORE		A. BENAMOU-SMITH		
Clinique équine		O. LEPAGE	A. LEBLOND		M. GANGL	

REMERCIEMENTS

A Monsieur le Professeur Michel BERLAND de la faculté de Médecine de Lyon
qui nous fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse,
nos hommages respectueux.

A Monsieur le Professeur Luc MOUNIER de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon
qui nous fait l'honneur d'occuper la place de premier assesseur de notre jury de thèse,
merci pour son encadrement tout au long de notre travail, ses conseils et sa patience.

A Monsieur le Professeur Laurent ALVES DE OLIVEIRA de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon
qui nous fait l'honneur d'occuper la place de second assesseur de notre jury de thèse,
merci pour sa disponibilité.

A Madame Alix MARTIN LALANDE
merci pour son précieux témoignage et pour sa gentillesse.

A Monsieur Marc HESSE
merci pour son précieux témoignage et pour le temps qu'il a accepté de consacrer à ce travail.

A Madame Annie BENOIT
merci pour son aide et pour sa disponibilité.

A Madame Germaine EGRON-MORAND et à Monsieur Olivier MONIER
merci pour leur écoute et leur gentillesse.

A tous mes amis, en particulier Morgann, Lorraine, Louis, Hélène, Claire, Cindy, Damien, Gwenn,
Jenny, Mathieu et Mélanie,
merci pour leur présence et leur amitié.

A mes frères, Arnaud, Antoine, Alexis et Amaury , à Victoire, à Claire et à ma grand-mère
merci pour leur amour.

A Monsieur THIROT
merci pour son dévouement depuis tant d'années.

A Monique et Jean-François QUERET, à Madame QUERET et à toute sa famille
merci pour leur soutien et leur affection.

A Florian,
merci pour tout.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....p.11

TABLE DES TABLEAUX.....p.13

TABLE DES ANNEXES.....p.15

INTRODUCTION.....p.19

**PREMIERE PARTIE : LA FORMATION D'UN ELEVEUR, DES
CONNAISSANCES COMMUNES AVEC LA FORMATION VETERINAIRE
ET DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES.....p.21**

**I- La quatrième et la troisième de l'enseignement agricole : deux classes proches de
l'enseignement général.....p.22**

A- La quatrième et la troisième de l'enseignement agricole : une organisation commune.....p.22

1- Présentation du référentiel.....p.22

2- Les semaines de stage : un total de trois à cinq semaines.....p.24

B- Le domaine 3 de la quatrième de l'enseignement agricole : un enseignement proche de la
quatrième générale.....p.24

1- La biologie-écologie en classe de quatrième : une approche très globale.....p.24

*2- Les modules de découverte professionnelle : une démarcation par rapport à l'enseignement
général.....p.25*

C- Le domaine 3 de la troisième de l'enseignement agricole : un enseignement proche de la
troisième générale.....p.27

<i>1- La biologie-écologie en classe de troisième : une suite logique après la classe de quatrième..</i>	<i>p.27</i>
<i>2- Les modules de découverte professionnelle : une démarcation par rapport à l'enseignement général.....</i>	<i>p.28</i>

II- Le BEPA : le début d'une formation réellement professionnalisante.....p.30

A- Le BEPA propose une grande diversité d'orientations professionnelles.....	p.30
B- Les modules du secteur professionnel délivrent des connaissances scientifiques et économiques	p.32
<i>1- Le module de fonctionnement des systèmes d'exploitation : de nombreuses notions absentes du cursus vétérinaire.....</i>	<i>p.32</i>
<i>2- Le module de connaissances du vivant : de nombreuses notions en commun avec la formation vétérinaire.....</i>	<i>p.33</i>
C- Les modules de spécialité professionnelle délivrent des connaissances en rapport direct avec des savoirs professionnels.....	p.34
<i>1- Le module de fonctionnement et résultat d'un processus de production animale : des données zootechniques, agronomiques et économiques.....</i>	<i>p.34</i>
<i>2- Le module de conduite d'un processus de production animale : des connaissances spécifiques du support de production choisi.....</i>	<i>p.35</i>
D- Le BEPA bénéficie d'un véritable référentiel professionnel.....	p.38
<i>1- Le référentiel professionnel : un concept propre à l'enseignement spécialisé.....</i>	<i>p.38</i>
<i>2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire.....</i>	<i>p.39</i>

III- Le BPREA : deux années d'approfondissement spécialisé avant l'installation....p.40

A- Le BPREA présente une organisation particulière.....	p.40
<i>1- La formation au Brevet Professionnel propose de nombreuses options.....</i>	<i>p.40</i>
<i>2- L'organisation du référentiel du BPREA : une volonté accrue de rendre la formation professionnalisante.....</i>	<i>p.41</i>
<i>3- Le système des unités capitalisables est à la base des équivalences entre diplômes.....</i>	<i>p.41</i>
B- Les UCT forment les élèves à devenir des spécialistes de l'élevage.....	p.43
<i>1- Les grandes notions abordées dans l'unité technique de conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie.....</i>	<i>p.43</i>
<i>2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire.....</i>	<i>p.43</i>
C- UCG et UCP du BPREA forment les élèves à devenir des chefs d'entreprise.....	p.44
<i>1- Les grandes notions abordées au niveau des UCG et UCP du BPREA.....</i>	<i>p.44</i>
<i>2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire.....</i>	<i>p.46</i>
D- La formation d'éleveur accorde une place importante aux stages en milieu professionnel.....	p.46

**DEUXIEME PARTIE : COMPRENDRE LES ENJEUX D'UNE
INSTALLATION POUR AVOIR UNE DEMARCHE DE TERRAIN
INTEGREE COMPRISE DES ELEVEURS.....p.51**

**I- Le stage 40 heures : un préalable indispensable à l'installation du jeune agriculteur
.....p.52**

**II- Le parcours à l'installation : une démarche organisée donnant accès à de
nombreuses prérogatives.....p.53**

A- La démarche d'installation : une succession d'étapes faisant intervenir de nombreux acteurs..p.53

1- Les tables rondes permettent la mise en forme progressive du projet d'installation.....p.53

2- De l'Etude de Projet d'Installation au début de l'activité agricole.....p.57

3- Bilan : parallèle avec l'entrée dans la profession vétérinaire.....p.59

B- La participation de l'Etat : des aides indispensables à l'installation.....p.60

1- La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).....p.60

2- Les prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTS JA).....p.61

3- Les aides départementales et régionales.....p.62

4- Les aides fiscales et sociales.....p.63

**III- Le projet d'installation de Monsieur QUERET : un exemple pour comprendre les
enjeux d'une installation.....p.64**

A- Présentation de l'exploitation de Monsieur QUERET.....p.64

1- Les terrains d'exploitation.....p.64

2- Les moyens de production rassemblés.....p.64

3- L'activité de production choisie.....p.65

B- Commentaire des grands axes de l'EPI de Monsieur QUERET.....p.65

1- L'EPI : une simulation réalisée sur six années consécutives.....p.65

2- Les données économiques de l'EPI.....p.66

3- Les données techniques de l'EPI.....p.69

4- Les données financières de l'EPI.....p.71

**TROISIEME PARTIE : DE LA PROFESSION VETERINAIRE A LA
PROFESSION D'ELEVEUR, IL N'Y A QU'UN PAS.....p.75**

**I- Le BPREA : une formation bénéficiant d'équivalences avec de nombreux autres
diplômes dont celui de vétérinaire.....p.75**

A- Les diplômes et formations de l'enseignement agricole.....	p.75
1- <i>Un contexte agricole en évolution permanente à l'origine de modification de l'enseignement agricole.....</i>	<i>p.75</i>
2- <i>Place de la formation vétérinaire et de la formation d'éleveur au sein de l'enseignement agricole.....</i>	<i>p.76</i>

B- Les équivalences entre formations sont permises par le système des unités capitalisables.....	p.78
1- <i>Les unités capitalisables : un principe à la base des équivalences entre diplômes.....</i>	<i>p.78</i>
2- <i>Les équivalences entre les UC du BPREA et d'autres diplômes.....</i>	<i>p.78</i>

II- Témoignages de vétérinaires devenus éleveurs à leur tour.....p.80

A- Alix Martin Lalande, éleveuse de chevaux en Mayenne.....	p.80
1- <i>Le parcours vétérinaire de Madame Martin Lalande.....</i>	<i>p.80</i>
2- <i>Les raisons du changement.....</i>	<i>p.80</i>
3- <i>La transition entre les deux professions.....</i>	<i>p.81</i>
4- <i>Le parcours d'éleveuse de Madame Martin Lalande.....</i>	<i>p.81</i>

B- Marc Hesse, éleveur de chevaux en région Rhône-Alpes.....	p.82
1- <i>Le parcours vétérinaire de Monsieur Hesse.....</i>	<i>p.82</i>
2- <i>Les raisons du changement.....</i>	<i>p.82</i>
3- <i>La transition entre les deux professions.....</i>	<i>p.82</i>
4- <i>Le parcours d'éleveur de Monsieur Hesse.....</i>	<i>p.83</i>

C- Devenir éleveur avec le doctorat vétérinaire.....	p.84
--	------

CONCLUSION.....p.85

BIBLIOGRAPHIE.....p.87

ANNEXES.....p.99

GLOSSAIRES DES ABREVIATIONS UTILISEES

AAEXA : Assurance Accident des Exploitants Agricoles
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AMEXA : Assurance Maladie des Exploitants Agricoles
AUP : Agence Unique de Paiement
BEPA : Brevet D'Etudes Professionnelles Agricoles
BP : Brevet Professionnel
BPA : Brevet Professionnel Agricole
BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
BTA : Brevet de Technicien Agricole
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CDOA : Commission Départemental d'Oriente de l'Agriculture
CFE : Centre de Formalités des Entreprises
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CR : Conseil Régional
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDSV : Direction Départementale des Services Vétérinaires
DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs
DG : Direction Générale
DPU : Droit à Paiement Unique
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EDE : Etablissement Départemental d'Elevage
EPI : Etude de Projet d'Installation
FEOGA : Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricoles
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAMEX : Groupement des Assureurs Maladies des Exploitants Agricoles
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISM : Indemnité Spéciale Montagne
ISP : Indemnité Spéciale Piémont
LPA : Lycée Professionnel Agricole
MAR : Module d'Adaptation Régionale
MIL : Module d'Initiative Locale
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
MTS JA : prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs
PAB : Prime à l'Abattage des Bovins
PAC : Politique Agricole Commune
PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes
PPP : Parcours Personnalisé de Professionnalisation
UC : Unité capitalisable

UCARE : Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi
UCG : Unité Capitalisable Générale
UCP : Unité Capitalisable Professionnelle
UCT : Unité Capitalisable Technique
UGB : Unité Gros Bétail
RMI : Revenu Minimum d'Installation
RRN : Revenu de Référence National
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SDDS : Schéma Directeur Départemental des Structures
SMI : Surface Minimum d'Installation
SPI : Stage Préparatoire à l'Installation

TABLE DES TABLEAUX

<u>TABLEAU 1</u> : Architecture type d'une semaine de formation en classe de 4ème de l'enseignement agricole.....	p.23
<u>TABLEAU 2</u> : Architecture type d'une semaine de formation en classe de 3ème de l'enseignement agricole.....	p.23
<u>TABLEAU 3</u> : Les différentes options et spécialités possibles de BEPA.....	p.30
<u>TABLEAU 4</u> : Architecture de formation du BEPA option productions agricoles.....	p.31
<u>TABLEAU 5</u> : Les différentes options et spécialités possibles du Brevet Professionnel.....	p.40
<u>TABLEAU 6</u> : Présentation des Unités Capitalisables constitutives du BPREA	p.42
<u>TABLEAU 7</u> : Bilan général de la comparaison entre la formation vétérinaire et la formation d'éleveur.....	p.47
<u>TABLEAU 8</u> : Montant de la Dotation Jeunes Agriculteurs en fonction des zones	p.61
<u>TABLEAU 9</u> : Caractéristiques des prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs en fonction des zones.....	p.62
<u>TABLEAU 10</u> : Les équivalences entre le BPREA et les autres diplômes de l'enseignement agricole.....	p.79

TABLE DES ANNEXES

<u>ANNEXE 1</u> : Une organisation pour assurer de grandes fonctions vitales chez les animaux et les végétaux.....	p.99
<u>ANNEXE 2</u> : La reproduction : une fonction pour assurer une descendance.....	p.101
<u>ANNEXE 3</u> : Les animaux et les végétaux dans leur milieu.....	p.103
<u>ANNEXE 4</u> : Découverte des animaux d'élevage.....	p.104
<u>ANNEXE 5</u> : Notions de base relatives à la conduite d'un élevage.....	p.105
<u>ANNEXE 6</u> : Les grandes fonctions vitales chez les animaux et les végétaux	p.107
<u>ANNEXE 7</u> : L'homme et la préservation de sa santé.....	p.109
<u>ANNEXE 8</u> : La diversité des métiers en relation avec l'animal.....	p.110
<u>ANNEXE 9</u> : Les opérations techniques des différents métiers en lien avec l'animal	p.111
<u>ANNEXE 10</u> : L'utilisation des produits animaux.....	p.112
<u>ANNEXE 11</u> : La notion de système d'exploitation.....	p.113
<u>ANNEXE 12</u> : La diversité des systèmes d'exploitation.....	p.116
<u>ANNEXE 13</u> : Les facteurs d'évolution de l'agriculture française.....	p.117
<u>ANNEXE 14</u> : Les niveaux d'organisation du vivant.....	p.118
<u>ANNEXE 15</u> : Les grandes fonctions des plantes à fleurs.....	p.119
<u>ANNEXE 16</u> : Les grandes fonctions chez les vertébrés et les insectes.....	p.121
<u>ANNEXE 17</u> : Les relations structure-fonction à l'échelle cellulaire.....	p.123
<u>ANNEXE 18</u> : Les composantes d'un processus de production animale et son	

fonctionnement.....	p.124
<u>ANNEXE 19</u> : L'analyse technique et économique du processus de production..	p.128
<u>ANNEXE 20</u> : Les opérations techniques en lien avec la conduite du troupeau...	p.129
<u>ANNEXE 21</u> : Les principes de conduite d'un processus de production fourragère	p.139
<u>ANNEXE 22</u> : L'utilisation et l'entretien des équipements d'élevage.....	p.143
<u>ANNEXE 23</u> : La prévention des accidents corporels.....	p.146
<u>ANNEXE 24</u> : Compétences générales du référentiel professionnel du BEPA option productions animales.....	p.147
<u>ANNEXE 25</u> : Compétences spécialisées du référentiel de formation du BEPA option productions animales.....	p.148
<u>ANNEXE 26</u> : Analyse de l'activité dans un activité de production de viande bovine	p.150
<u>ANNEXE 27</u> : Les opérations liées à la conduite d'un atelier de production de viande	p.152
<u>ANNEXE 28</u> : La régulation d'une situation professionnelle.....	p.154
<u>ANNEXE 29</u> : Les enjeux environnementaux de l'agriculture.....	p.155
<u>ANNEXE 30</u> : Les enjeux sociétaux de l'agriculture.....	p.156
<u>ANNEXE 31</u> : Le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement.....	p.158
<u>ANNEXE 32</u> : Les éléments de diagnostic d'une exploitation agricole.....	p.159
<u>ANNEXE 33</u> : Les composantes d'un territoire.....	p.160
<u>ANNEXE 34</u> : L'analyse d'un projet de développement à l'échelle du territoire...	p.162
<u>ANNEXE 35</u> : Caractérisation de l'emploi au sein d'une exploitation agricole....	p.163
<u>ANNEXE 36</u> : Organisation et évolution du travail au sein d'une exploitation	

agricole.....	p.165
<u>ANNEXE 37</u> : L'analyse technique, économique et financière d'une exploitation agricole.....	p.166
<u>ANNEXE 38</u> : L'analyse fiscale et juridique d'une exploitation agricole.....	p.168
<u>ANNEXE 39</u> : Caractérisation des marchés en lien avec la production d'une exploitation agricole.....	p.169
<u>ANNEXE 40</u> : La conduite d'une stratégie commerciale au sein d'une exploitation agricole.....	p.170
<u>ANNEXE 41</u> : L'élaboration d'un projet d'installation en exploitation agricole...	p.172
<u>ANNEXE 42</u> : L'estimation de la faisabilité d'un projet.....	p.174
<u>ANNEXE 43</u> : Programme de formation du stage préparatoire à l'installation de Monsieur QUERET.....	p.175
<u>ANNEXE 44</u> : Exemple de formulaire de demande d'autorisation d'exploiter (p.1à 12).....	p.176
<u>ANNEXE 45</u> : Contrat type de fermage de Haute -Vienne.....	p.191
<u>ANNEXE 46</u> : Formulaire officiel de demande d'aides à l'installation.....	p.196
<u>ANNEXE 47</u> : Engagement préalable à l'obtention d'un prêt bonifié en agriculture	p.200
<u>ANNEXE 48</u> : Formulaire officiel de demande d'attribution de DPU.....	p.202
<u>ANNEXE 49</u> : Questionnaire de base utilisé lors des entretiens avec Madame MARTIN-LALANDE et Monsieur HESSE.....	p.203
<u>ANNEXE 50</u> : Etude de Projet d'Installation de Monsieur HESSE.....	p.204

INTRODUCTION

Plongée au cœur du Limousin dans le département de la Haute-Vienne, la commune d'Eymoutiers compte parmi les nombreux bijoux qu'abrite cette magnifique région. Attachée depuis longtemps à ce paradis de nature et passionnée par la campagne en général et les animaux de production, j'ai voulu vous retranscrire l'histoire d'une installation. Celle de Monsieur Florian QUERET, éleveur de veaux de lait depuis fin 2006 dans le petit lieu-dit Doulaye à quelques centaines de mètres de la ville d'Eymoutiers.

Cette thèse s'adresse en premier lieu aux futurs vétérinaires souhaitant exercer en clientèle rurale ou mixte. En suivant le parcours de cet éleveur, l'objectif est de mettre en évidence plusieurs aspects de la profession d'éleveur dont une meilleure connaissance est à notre sens nécessaire aux vétérinaires pour dispenser des soins de qualité et formuler des conseils adaptés.

Le parcours de Monsieur QUERET pris en exemple nous servira de support tout au long de notre travail mais ne doit pas nous faire oublier qu'il existe de nombreux parcours possibles pour arriver au métier d'éleveur.

Nous nous intéresserons tout d'abord au parcours scolaire suivi par cet agriculteur en détaillant les référentiels pédagogiques des différentes années d'études et le type de diplôme auquel celles-ci donnent accès. Cette première partie nous permettra de montrer que les formations d'éleveur et de vétérinaire dispensent un fond important de connaissances communes qui seront la base de la compréhension entre les deux professions ainsi que des connaissances plus spécifiques à chacune.

Nous retracerons ensuite les étapes de l'installation telles que celles suivies par Monsieur QUERET en détaillant pour chacune d'elles les différents acteurs qui interviennent et leurs rôles dans l'installation. En effet, à l'heure où notre profession est de plus en plus tournée vers l'approche globale de troupeau et l'audit d'élevage, on ne peut décemment pas prétendre donner des conseils avisés concernant l'élevage sans connaître les contraintes auxquelles les éleveurs sont soumis quant à leur installation et le cadre réglementaire qui les entoure.

Enfin, nous terminerons ce travail par l'étude des passerelles existant entre les professions d'éleveur et de vétérinaire. Cette troisième et dernière partie nous montrera que ces deux professions bénéficient d'équivalences et quelques témoignages nous prouveront pour finir que, parfois, du monde vétérinaire au monde de l'élevage, il n'y a qu'un pas et que quelques vétérinaires le franchissent parfois.

Cet ouvrage a ainsi pour objectif principal la compréhension du métier d'éleveur dans sa globalité afin d'être plus à même de réfléchir avec les éleveurs et de répondre à leurs attentes lors de l'exercice de notre futur métier sur le terrain. Pour atteindre cet objectif final, nous nous sommes fixés dans ce travail trois sous-objectifs :

- appréhender la formation classique reçue par un éleveur afin de connaître les domaines dans lesquels l'éleveur et le vétérinaire sont susceptibles de se comprendre et ceux pour lesquels la communication sera plus difficile
- comprendre les étapes et les enjeux d'une installation afin d'appréhender le fonctionnement global

de la filière agricole et d'intégrer la décision vétérinaire dans le système complexe que représente une exploitation agricole

- comprendre les motivations qui peuvent pousser des vétérinaires à faire le choix du métier d'éleveur

Au final, cette thèse donne quelques clés permettant une bonne compréhension et une bonne communication entre éleveurs et vétérinaires.

PREMIERE PARTIE : LA FORMATION D'UN ELEVEUR, DES CONNAISSANCES COMMUNES AVEC LA FORMATION VETERINAIRE ET DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES

Nous allons nous intéresser ici au parcours scolaire d'un éleveur du Limousin pour appréhender et généraliser le contenu des connaissances dont disposent les représentants de cette profession. Cet exemple précis n'est qu'un exemple de formation parmi d'autres même s'il représente probablement le parcours le plus classiquement suivi par les éleveurs . Il existe cependant d'autres parcours permettant d'arriver aux mêmes compétences et sur lesquels nous reviendrons ultérieurement en évoquant les équivalences.

A partir du début de l'enseignement agricole, le cursus scolaire de Monsieur QUERET se divise en trois grandes étapes sur un total de six années d'études :

- 1) la quatrième et la troisième de l'enseignement agricole
- 2) le Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles ou BEPA en deux ans dont nous n'étudierons que l'option productions animales suivie par notre éleveur
- 3) le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ou BPREA en deux ans également qui donnent accès au diplôme indispensable pour pouvoir s'installer comme agriculteur en bénéficiant d'aides

Cette partie n'a pas pour but de détailler l'ensemble des référentiels pédagogiques des six années de formation mais plutôt de souligner les connaissances communes avec la profession vétérinaire dans les matières ayant directement rapport avec les professions d'éleveur et de vétérinaire. Pour chacune des classes, nous étudierons leur organisation globale ainsi que les grandes notions abordées en lien avec les deux professions. A chaque niveau, nous tenterons de dégager les points communs et les différences entre les deux formations afin de mettre en évidence à la fois les aspects qui permettront à l'éleveur et au vétérinaire de se comprendre mais également ceux qui pourront représenter un frein dans leur communication.

Avant d'aborder les programmes de formation des deux premières années de l'enseignement agricole, nous allons revenir brièvement sur le parcours global suivi par Monsieur QUERET. Monsieur QUERET a quitté l'enseignement général en 2000 pour rentrer au pôle d'enseignement LA FAYE en quatrième.[1] Celui-ci est implanté au centre d'une région d'élevage aux confins des trois départements Haute Vienne, Corrèze et Dordogne. Il est constitué d'un LPA ou Lycée Professionnel Agricole comprenant les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole ainsi que différentes options de BEPA dont l'option productions animales. Le CFFPPA ou Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole constitue la deuxième partie de ce pôle d'enseignement et dispense entre autre la formation donnant accès au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ou BPREA.([2], [3]) Ainsi Monsieur QUERET a obtenu successivement le Brevet des collèges en 2002, qui fait suite aux classes de quatrième et de troisième puis le BEPA en 2004 et enfin le BPREA en 2006.

I- LA QUATRIEME ET LA TROISIEME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DEUX CLASSES PROCHES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

La quatrième et la troisième de l'enseignement agricole constituent les deux premières années de formation professionnalisante au métier d'agriculteur. Elles dépendent du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche mais leurs programmes est assez proche de l'enseignement dispensé dans la voie générale dépendant du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit en effet d'un bagage commun faisant d'avantage partie de la culture générale que d'une réelle formation à l'élevage. Celle-ci est cependant déjà présente à ce stade sous forme de semaines « en entreprise » inexistantes dans l'enseignement général. L'orientation dans l'enseignement agricole peut se faire dès la quatrième, comme c'est le cas pour notre éleveur, mais peut également intervenir ultérieurement dans le parcours scolaire d'un élève.

A- LA QUATRIEME ET LA TROISIEME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE ORGANISATION COMMUNE [4]

Les classes de troisième et de quatrième de l'enseignement agricole reposent sur une organisation commune avec des référentiels de formation organisés sur un même modèle. Chaque classe comporte trois domaines de formation :

- l'enseignement général
- la vie sociale et culturelle
- la technologie, les sciences et la découverte de la vie professionnelle et des métiers

Les référentiels de formation pour chaque classe sont des documents très détaillés. Nous ne donnerons ici que la trame de fond en nous arrêtant uniquement sur les matières concernant directement les enseignements relatifs aux productions animales et qui peuvent être utiles à une meilleure compréhension entre l'éleveur et le vétérinaire. Nous verrons par ailleurs que la présence de stages dès les premières années d'études de l'enseignement agricole marque une différence de taille par rapport à l'enseignement général.

1-Présentation du référentiel

Les référentiels de formation de la quatrième et de la troisième de l'enseignement agricole sont structurés en modules classés dans les trois domaines représentant un volume horaire total de 28-29 heures : (tableaux 1 et 2)

- le domaine 1 de l'**enseignement général** qui dispense des enseignements de français, de mathématiques, de langue et d'histoire-géographie-éducation civique. Il s'y rajoute, au choix de l'élève, un module d'une deuxième langue vivante. Ce domaine représente environ 35% du volume horaire total.
- le domaine 2 de la **vie sociale et culturelle** qui dispense des enseignements d'éducation socioculturelle, d'économie familiale et sociale et d'éducation physique et sportive. Un temps additionnel consacré à l'éducation, à la santé et à la sexualité est associé à ce domaine pour une durée totale équivalente à une semaine. Ce domaine représente un peu plus de 20% du volume

horaire total.

- le domaine 3 de la **technologie, de la science, de la découverte des métiers et de la vie professionnelle** qui dispense des enseignements de biologie-écologie, de physique-chimie, de sciences et techniques professionnelles, d'informatique, de bureautique. Le module de découverte de la vie professionnelle et des métiers a pour objectif principal de permettre à chaque élève de bénéficier d'une première initiation en vue de définir son projet d'orientation scolaire ou professionnelle. Ce domaine occupe une place majoritaire et représente à lui seul plus de 40% du volume horaire total.

TABLEAU 1 : Architecture type d'une semaine de formation en classe de 4ème de l'enseignement agricole (28h/semaine)

Domaine 1 : Enseignement général (10h/sem)	Domaine 2 : Vie sociale et culturelle (6h/sem + 1sem)	Domaine 3 : Technologie, sciences et découverte de la vie professionnelle et des métiers (12h/sem)
Français (3h)	Éducation physique et sportive (3h)	Outils informatiques et de communication (1h)
Langue vivante (2h)	Éducation à la santé et à la sexualité (1sem)	Biologie-Écologie (1h30)
Histoire, Géographie, Éducation civique (2h)	Éducation du consommateur (1h)	Physique-Chimie (1h30)
Mathématiques (3h)	Éducation socioculturelle (2h)	Découverte de la vie professionnelle sur trois thèmes au choix parmi 9 thèmes (8h dont 3h30 en pluridisciplinarité)

TABLEAU 2 : Architecture type d'une semaine de formation en classe de 3ème de l'enseignement agricole (29h/semaine)

Domaine 1 : Enseignement général (11h/sem)	Domaine 2 : Vie sociale et culturelle (6h/sem + 1sem)	Domaine 3 : Technologie, sciences et découverte de la vie professionnelle et des métiers (12h/sem)
Français (3h30)	Éducation physique et sportive (3h)	Outils informatiques et de communication (1h)
Langue vivante (2h)	Éducation à la santé et à la sexualité (1sem)	Biologie-Écologie (1h30)
Histoire, Géographie, Éducation civique (2h30)	Éducation du consommateur (1h)	Physique-Chimie (2h)
Mathématiques (3h)	Éducation socioculturelle (2h)	Découverte de la vie professionnelle sur trois thèmes au choix parmi 9 thèmes (7h30 dont 3h30 en pluridisciplinarité)

Pour ces deux classes, nous ne nous intéresserons par la suite qu'aux modules « biologie-écologie » et « découverte de la vie professionnelle et des métiers » du troisième domaine qui sont spécifiques et en rapport direct avec le métier d'éleveur. Les autres modules regroupent des matières plus classiques que l'on retrouve de façon similaire au niveau des classes de collège de l'enseignement général.

2- Les semaines de stage : un total de trois à cinq semaines

L'enseignement agricole introduit des semaines de stages dès la classe de quatrième et se démarque ainsi de l'enseignement général. C'est en effet un des aspects qui rend la formation dispensée dans l'enseignement agricole directement appliquée à la profession finale visée. Deux types de stages sont mis en place : les stages collectifs et les stages en entreprise.

Les stages collectifs sont encadrés par des professeurs de l'établissement. Leur objectif principal est de réunir les élèves à différentes périodes de l'année dans un cadre relativement agréable (sorties de classe, petites excursions) afin de marquer des pauses par rapport aux cours traditionnels. Ils représentent une durée totale de deux à trois semaines. Parmi ces semaines, une est destinée à accueillir les élèves en début d'année en leur présentant leur environnement de travail, le corps professoral, les méthodes de formation ainsi que le règlement intérieur de l'établissement. Une autre semaine permet la concrétisation de projets pluridisciplinaires élaborés pendant l'année avec l'aide des enseignants sous forme d'un cahier des charges. Enfin une dernière semaine est consacrée au thème de la santé et de la sexualité et intervient dans le cadre du domaine 2.

Les semaines de **stage en entreprise** (une en classe de quatrième et une ou deux en classe de troisième) sont consacrées à la découverte, dans des entreprises ou organismes divers, d'une activité liée à un milieu professionnel n'ayant pas forcément un rapport avec l'agriculture, avec son intérêt, ses exigences, ses contraintes. L'élève s'y prépare en définissant avant son stage des objectifs avec ses professeurs et rédige ensuite un rapport de stage.

B- LE DOMAINE 3 DE LA QUATRIEME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN ENSEIGNEMENT PROCHE DE LA QUATRIEME GENERALE [5]

La classe de quatrième de l'enseignement agricole est l'orientation la plus précoce possible par rapport à la voie générale. A ce stade, la formation dispensée n'est pas encore spécialisée et les matières enseignées permettent l'acquisition d'un bagage global de connaissances au même titre que la classe de quatrième de l'enseignement général. Cependant, l'étude des matières qui présentent un lien direct avec le métier d'éleveur permet déjà d'établir les premiers points de comparaison entre la formation vétérinaire et la formation d'éleveur. Nous allons donc nous intéresser à la biologie-écologie puis au module de découverte de la vie professionnelle.

1- La biologie-écologie en classe de quatrième : une approche très globale ([5], pages 78 à 81)

a- objectif général du module

Tel qu'il est décrit dans les référentiels officiels, ce module a pour but de dispenser des connaissances biologiques pour comprendre les organismes vivants et leurs milieux tout en s'appuyant sur les acquis des classes antérieures de collège. Les objectifs à atteindre sont de plusieurs ordres :

- permettre une approche concrète des animaux et des végétaux et de leurs fonctions

- fournir une vision systémique du fonctionnement des organismes animaux et végétaux dans leur milieu
- donner des connaissances biologiques fondamentales mais limitées sur le fonctionnement de l'organisme humain
- contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable
- être mis en relation avec les apports du module d'éducation à la santé et à la sexualité
- participer à la formation du citoyen

La mise en œuvre de ces différents objectifs du référentiel pédagogique de quatrième est assurée par l'étude de trois grands thèmes que nous allons aborder successivement. Pour chacun d'eux, nous donnerons les grandes notions abordées en établissant un parallèle avec la formation vétérinaire. Le détail des trois axes est donné avec précision dans les différentes annexes.

b- l'étude des relations structure-fonction chez les animaux et les végétaux (annexe 1)

Dans ce thème, les notions enseignées portent tout d'abord sur les différents niveaux d'organisation du vivant : les concepts d'appareils, d'organes, de tissus et de cellules sont étudiés. L'organisation fonctionnelle des mammifères et des végétaux est abordée au travers de notions anatomiques élémentaires mises en relation avec les grandes fonctions d'un organisme. Enfin, les fonctions de survie de l'individu et de l'espèce ne sont que citées et seront reprises en classe de troisième.

c- l'étude de la fonction de reproduction (annexe 2)

Dans ce thème, la reproduction sexuée est définie puis étudiée dans l'espèce humaine et chez les végétaux. La reproduction asexuée des végétaux est également abordée.

d- l'étude du milieu chez les végétaux et les animaux (annexe 3)

Ce troisième axe du référentiel pédagogique permet l'étude des sols et du climat afin de mettre en évidence l'influence des conditions du milieu sur la vie animale et végétale. La notion de relation trophique est également abordée.

e- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Certaines notions abordées durant cette année seront reprises avec un degré d'approfondissement plus important dans des classes supérieures de l'enseignement agricole. Nous ne comparerons donc pas d'emblée les niveaux d'enseignement de telle ou telle notion entre la formation d'éleveur et la formation vétérinaire. A ce stade, nous nous limiterons donc à constater que la formation d'éleveur dispense un bagage conséquent de connaissances permettant aux éleveurs de comprendre les grandes notions mobilisées fréquemment par les vétérinaires. Ainsi la biologie-écologie enseignée en classe de quatrième de l'enseignement agricole appartient aux connaissances communes entre les deux professions.

2- Les modules de découverte professionnelle : une démarcation par rapport à l'enseignement général ([5], pages 92 à 95)

a- principes des modules de découverte professionnelle

Il s'agit de faire découvrir aux élèves des techniques de base mises en œuvre lors de divers métiers grâce à des visites chez des professionnels organisées à cette occasion pour illustrer le

module. Ces visites sont en relation avec le thème choisi par l'élève. Il existe neuf thèmes possibles : l'animal, la plante, l'aménagement de l'espace, les matériaux, l'énergie, l'accueil et la vente, les activités de loisir, le cadre de vie, et la transformation de produits agricoles.

Nous ne détaillerons que le premier thème, celui-ci étant directement en rapport avec la formation vétérinaire d'une part et la formation suivie par Monsieur QUERET d'autre part.

b- module de découverte professionnelle sur le thème de l'animal

L'objectif général de ce thème est l'acquisition de connaissances en lien avec l'animal couplée à la réalisation d'actes simples en relation avec des techniques de base mises en œuvre dans la conduite d'un élevage. Ce module est découpé en deux grands axes : la découverte des animaux d'élevage et l'acquisition des notions de base relatives à la conduite d'élevage.

Dans le cadre de la découverte des animaux d'élevage, les enseignements portent sur l'étude des espèces et des races, des comportements, de l'approche et de la contention. Les espèces étudiées sont très variées: ovins, caprins, pigeons, poulets, poissons, abeilles... Des animaux de petite taille sont spécialement choisis pour faciliter la manipulation par les élèves (annexe 4). Le vétérinaire peut ainsi se reposer sur l'éleveur qui a reçu très tôt dans son cursus une formation de qualité concernant l'approche et la contention des animaux qui constituent une étape importante pour la réalisation de soins en sécurité et de qualité sur un animal.

Dans le cadre de l'acquisition des notions de base relatives à la conduite d'élevage, des enseignements relatifs à de grands thèmes tels que l'organisation d'un élevage, l'habitat, l'alimentation, la reproduction, l'hygiène et la gestion des produits d'élevage sont dispensés. Des notions zootechniques, sanitaires et commerciales élémentaires sont abordées dans ce cadre. Il ne s'agit à ce stade que d'une présentation générale et toutes ces notions seront bien entendues reprises dans la suite du cursus. (annexe 5)

c- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

A ce stade, on peut noter une certaine volonté dans la formation d'éleveur de dispenser des connaissances à propos de plusieurs espèces animales avant que les élèves ne s'orientent plus particulièrement dans l'étude d'une espèce. Cet aspect du module est comparable à la logique d'enseignement des premières années d'école vétérinaire où l'on s'intéresse à une large palette d'espèces. Par ailleurs, l'intégralité des connaissances dispensées dans ce module est abordée au cours de la formation vétérinaire. Ainsi le module de découverte professionnelle sur le thème de l'animal enseigné en quatrième de l'enseignement agricole appartient au champ des connaissances communes entre la formation d'éleveur et la formation vétérinaire. Au final, la classe de quatrième de l'enseignement agricole dispense, dans les domaines en relation avec les deux professions qui nous intéressent, des connaissances intégralement en commun entre les formations d'éleveur et de vétérinaire dans leur ensemble.

Les classes de troisième et de quatrième de l'enseignement agricole présentant une organisation semblable, nous avons choisi de suivre la même démarche pour présenter les connaissances dispensées en classe de troisième de l'enseignement agricole en ne retenant toujours que celles ayant une application directe dans les professions que nous comparons.

C- LE DOMAINE 3 DE LA TROISIEME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN ENSEIGNEMENT PROCHE DE LA TROISIEME GENERALE [6]

La classe de troisième de l'enseignement agricole est accessible après une quatrième de l'enseignement agricole mais peut également être l'occasion d'une orientation à l'issue de la quatrième de l'enseignement général. De la même façon que pour la classe de quatrième, les référentiels pédagogiques de la classe de troisième de l'enseignement agricole sont définis en prenant comme référence les programmes de la classe de troisième de collège qui sont ensuite aménagés par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en fonction des spécificités de l'enseignement agricole. On retrouve donc de nouveau à ce stade de la formation d'éleveur de nombreuses connaissances communes avec la formation vétérinaire dans son ensemble. Une partie de ces connaissances sont abordées en troisième générale par les futurs étudiants vétérinaires et d'autres aspects sont étudiés ou approfondis plus tardivement dans le cursus vétérinaire.

1- La biologie-écologie en classe de troisième : une suite logique après la classe de quatrième ([6], pages 72 à 75)

Ce module est la suite logique de la biologie-écologie enseignée en classe de quatrième. Les objectifs généraux sont les mêmes : l'étude des grandes fonctions nécessaires à la vie des animaux et des végétaux d'une part et l'acquisition de connaissances concernant la santé humaine d'autre part avec un apport de connaissances plus complètes. Pour chacun des deux objectifs, nous allons poursuivre notre comparaison avec la formation vétérinaire.

a- l'étude des grandes fonctions nécessaires à la vie des organismes animaux et végétaux (annexe 6)

Ici, des grandes fonctions vitales des animaux comme la digestion, la respiration et la fonction cardio-vasculaire sont étudiées. Ces notions viennent compléter l'étude de la reproduction abordée en classe de quatrième. Pour chaque fonction, les enseignements portent sur l'appareil correspondant et son mode de fonctionnement. Les grandes fonctions des végétaux sont enseignées sur le même principe avec l'étude de la photosynthèse, de la transpiration, de l'absorption et des flux de sèves.

b- l'étude de l'homme et de la préservation de sa santé (annexe 7)

Même si le domaine de la santé humaine n'a pas de rapport direct avec les professions d'éleveur et de vétérinaire qui s'intéressent d'avantage à la santé animale, nous avons quand même choisi de nous intéresser à ce thème car il contient des enseignements fondamentaux dans la compréhension entre vétérinaire et éleveur. En effet, de très nombreuses notions élémentaires sont enseignées concernant les micro-organismes, la réaction inflammatoire mais aussi l'antisepsie, le système immunitaire, la vaccinothérapie, la sérothérapie, l'antibiothérapie, les familles de médicaments ainsi que les moyens d'imagerie tels la radiographie ou l'IRM.

c- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

La biologie-écologie enseignée en classe de troisième de l'enseignement agricole dispense des connaissances qui sont intégralement en commun avec la formation vétérinaire dans son ensemble. Ces notions sont pour la plupart abordées à un niveau très élémentaire dans la formation des

éleveurs mais sont néanmoins fondamentales dans la communication entre vétérinaire et éleveur car elles touchent à des domaines omniprésents en pathologie animale. Le vétérinaire a souvent recours à ces notions pour décrire une pathologie ou pour proposer un traitement ou un examen complémentaire. L'éleveur, de part sa formation en biologie, est donc à même de comprendre le discours du vétérinaire.

2- Les modules de découverte professionnelle : une démarcation par rapport à l'enseignement général ([6], pages 90 à 93)

Nous nous intéresserons de nouveau au module sur le thème de l'animal qui s'inscrit dans la suite logique de notre étude. Les bases sur l'élevage abordées en classe de quatrième sont approfondies et les élèves sont ici sensibilisés aux nombreuses possibilités d'utilisations d'animaux dans le monde du travail. A ce stade, l'objectif de l'enseignement est triple : il s'agit d'abord d'étudier la diversité des métiers qui existent en relation avec l'animal puis d'aborder les actes techniques en relation avec ces différents métiers pour enfin s'intéresser à la qualité des produits et à leur utilisation. Une part de l'enseignement est réalisée sous forme de cours théoriques illustrés par des séances pratiques souvent réalisées au niveau du CFPPA local. Une autre partie est destinée à la réalisation d'une ou deux semaines de stages en entreprise afin d'y découvrir concrètement l'un ou l'autre des métiers présentés.

a- l'étude de la diversité des métiers en relation avec le thème de l'animal (annexe 8)

Dans ce premier thème, il s'agit de montrer la diversité des métiers ayant un lien quelconque avec l'animal en précisant les intérêts et les contraintes de chacun. L'enseignement dispense ainsi des connaissances concernant les métiers liés à :

- l'élevage d'animaux de production
- l'utilisation d'animaux dans le cadre de loisirs (centre équestre)
- l'utilisation d'animaux dans le cadre de services (gardiennage, toilettage)
- l'élevage, l'entretien et la commercialisation d'animaux de compagnie
- la transformation des produits animaux

b- l'étude des activités et des opérations techniques en relation avec les métiers en lien avec l'animal (annexe 9)

Ce deuxième volet de l'enseignement reprend chacun des métiers précédents en indiquant leurs principales caractéristiques concernant les équipements, les actes techniques, l'organisation des activités...

c- l'étude des produits animaux (annexe 10)

Ce dernier thème est plus particulièrement axé sur les produits animaux avec des enseignements relatifs à leur utilisation, leurs critères de qualité, leurs normes, leur transformation et leur commercialisation.

d- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Au final, ce thème de l'animal étudié en classe de troisième de l'enseignement agricole doit permettre à l'élève de préciser son projet de formation. C'est donc après la troisième que le futur éleveur s'oriente vers les productions animales. Ce module ne se retrouve pas dans la formation vétérinaire au niveau du fond mais plutôt au niveau du concept : mises à part les notions ayant trait

aux produits agricoles qui sont abordées en cours de qualité-sécurité des aliments à l'école vétérinaire, les autres enseignements du module ne se retrouvent pas en tant que tels dans le cursus du vétérinaire. En revanche, le concept de diversité des métiers en relation avec la profession vétérinaire, même s'il ne fait pas l'objet d'un enseignement bien défini, est abordé à différents niveaux :

- les cours de tronc commun : toutes les grandes espèces y sont étudiées sans distinction
- des conférences ou des forums des métiers
- des stages : une semaine de stage est consacré en fin de première année d'école vétérinaire à la découverte de branches professionnelles autres que la pratique vétérinaire classique : laboratoires, entreprises agro-alimentaires, abattoirs...

Ces différents aspects sont l'occasion pour le futur vétérinaire de préciser également son projet de formation : choix d'une filière spécialisée en dernière année d'école vétérinaire, entrée à l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires ou ENSV...

Contrairement à l'enseignement général des classes de collège, l'enseignement agricole dispense dès la quatrième une part de formation spécialisée dans le domaine de l'élevage qui comprend des connaissances pointues et en même temps très diversifiées. Concernant le parallèle avec l'enseignement vétérinaire, l'essentiel des connaissances dispensées aux futurs éleveurs en classe de quatrième et de troisième agricoles dans les domaines ayant un rapport direct avec leur profession se retrouve à un endroit ou à un autre dans le parcours classique d'un futur vétérinaire. On peut néanmoins relever que certains aspects sont abordés plus tôt dans le cursus d'un éleveur même s'ils sont souvent moins approfondis. En effet certains thèmes comme la pharmacutique, les notions de qualité/sécurité des aliments ou de prophylaxie ne sont pas abordés dans le cursus classique avant l'entrée à l'école vétérinaire alors qu'ils le sont dès la quatrième et la troisième dans l'enseignement agricole. Enfin, il existe dès la troisième une part d'enseignement propre à la filière agricole (comme l'étude des différents métiers en relation avec l'animal) dont on ne retrouve pas d'équivalent ni au niveau de l'enseignement général ni plus tard dans la formation vétérinaire.

Ainsi, les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole dispensent une formation beaucoup plus spécialisée et professionnalisante que les classes de collège correspondantes dans l'enseignement général. Elles permettent à l'élève de faire son choix professionnel pour la suite de sa formation.

Ces deux années abordent précocement une partie des bases théoriques nécessaires à une bonne compréhension entre l'éleveur et le vétérinaire.

II- LE BEPA : LE DEBUT D'UNE FORMATION REELLEMENT PROFESSIONNALISANTE

Les classes de BEPA sont accessibles aux élèves titulaires du diplôme du Brevet des Collèges obtenu à l'issue d'une troisième générale ou d'une troisième de l'enseignement agricole. Ainsi, l'entrée en BEPA peut constituer une nouvelle occasion d'orientation pour les élèves ayant poursuivi l'enseignement général jusqu'à la fin de la troisième. Il existe différentes options de BEPA en fonction des orientations professionnelles de chaque élève. Cette formation s'inscrit dans une professionnalisation encore plus poussée que les années précédentes. En effet, elle donne accès à un diplôme professionnel et inclue des enseignements pratiques importants ainsi que des périodes de formation en milieu professionnel. Ainsi, le BEPA dispose, en plus du référentiel de formation classique retrouvé dans les classes de troisième et de quatrième de l'enseignement agricole, d'un référentiel professionnel qui donne les compétences professionnelles attendues au terme de cette formation. Le BEPA correspond donc à un enseignement très spécialisé par rapport aux classes de lycée de l'enseignement général.

A- LE BEPA PROPOSE UNE GRANDE DIVERSITE D'ORIENTATIONS PROFESSIONNELLES [7]

Au début du BEPA, les étudiants peuvent choisir leur parcours entre différentes options et spécialités. (tableau 3)

TABLEAU 3 : Les différentes options et spécialités possibles de BEPA

OPTIONS	SPECIALITES
Activités hippiques	- Accompagnement de randonnée équestre - Entraînement du cheval de compétition - Maréchalerie
Agriculture des régions chaudes	
Agroéquipements	
Aménagement de l'espace	- Travaux paysagers
Animalerie	- Laboratoire
Conduite des productions agricoles	- Productions animales - Productions végétales - Vigne et vin
Elevage canin et félin	
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	
Productions aquacoles	
Productions horticoles	- Pépinières - Productions florales et légumières

	- Productions fruitières
Services	- Secrétariat d'accueil - Service aux personnes - Vente d'animaux de compagnies, de produits et accessoires d'animaleries - Vente de produits frais - Vente de produits horticoles et de jardinage
Transformation	- Industries agro-alimentaires - Laboratoire, contrôle de la qualité
Travaux forestiers	

Chaque étudiant ne peut suivre qu'une seule option et qu'une seule spécialité ce qui détermine donc sa future orientation professionnelle. Les deux années de BEPA aboutissent à l'obtention du Brevet d' Etudes Professionnelles Agricoles pour l'option et la spécialité suivies. Cependant, l'architecture de formation du BEPA distingue :

- des modules d'enseignements généraux qui constituent un tronc commun à toutes les options de BEPA
- des modules de secteur professionnel propres à chaque option de BEPA mais communs à toutes les spécialités d'une même option
- des modules de spécialité professionnelle propres chaque spécialité de BEPA

L'éleveur dont nous parlons dans notre thèse a suivi l'option « conduite des productions agricoles » et la spécialité « productions animales » dont l'architecture de formation est donnée dans le tableau 4.([8], page 27)

TABLEAU 4 : Architecture de formation du BEPA option productions agricoles (sur deux ans)

Modules d'enseignements généraux (820h) = communs à tous les BEPA	Modules du secteur professionnel (295h)	Modules de spécialité professionnelle (spécialité Productions animales, 655h)
Expression, communication et pratique de la langue française (160h)	Fonctionnement des systèmes d'exploitation (120h)	Module d'adaptation régionale (MAR*) (90h)
Pratique d'une langue étrangère (120h)	Connaissances du vivant (100 h)	Module d'initiative locale (MIL*) (90 heures)
Éducation physique et sportive : pratique et gestion raisonnée des activités physiques et sportives (165h)	Initiation scientifique : transformation de la matière, énergétique (75h)	Fonctionnement et résultat d'un processus de production animale (80h)
Vie sociale, civique et culturelle (105h)		Conduite d'un processus de production animale (485h) - support élevage d'un herbivore - support élevage porcin - support élevage avicole - support élevage de gibier

Initiation au monde contemporain (100h)		Formation en milieu professionnel : 10 à 12 semaines de stages dont 8 prises sur la scolarité
Mathématiques et traitement de données (170h)		

* Les modules d'adaptation régionale (MAR) et d'initiatives locales (MIL) permettent à l'établissement de proposer au plan local un complément de formation professionnelle ou peuvent être utilisés pour faire des stages. Par exemple, ils peuvent permettre à un élève ayant étudié le support « élevage d'un herbivore » en première intention d'aborder le support « élevage porcin » ou bien d'aborder deux aspects du même support : par exemple, bovin viande et bovin lait pour le support « élevage d'un herbivore ». Ils sont proposés en fonction des possibilités de l'établissement.

Dans la suite de notre étude, nous n'étudierons que les modules du secteur professionnel et de la spécialité professionnelle du BEPA option « productions agricoles » et spécialité « productions animales » pour poursuivre notre comparaison avec la formation vétérinaire. Après avoir abordé le contenu de chacun d'eux décrit au niveau du référentiel de formation, nous reviendrons sur le principe du référentiel professionnel des classes de BEPA.

B- LES MODULES DU SECTEUR PROFESSIONNEL DELIVRENT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET ECONOMIQUES

Les modules du secteur professionnel qui vont nous intéresser ici sont le module de fonctionnement d'un système d'exploitation et le module de connaissances du vivant. Le module de transformation énergétique qui constitue le troisième volet du secteur professionnel aborde des notions de physique et de chimie élémentaires et ne fera donc pas l'objet d'une étude détaillée. De façon schématique, les notions scientifiques sont communes aux deux professions tandis que les notions économiques font plutôt défaut dans la formation vétérinaire.

1- Le module de fonctionnement des systèmes d'exploitation : de nombreuses notions absentes du cursus vétérinaire ([8], pages 81 à 85)

a- les grandes notions abordées décrivent les différents aspects d'un système d'exploitation agricole

Ce module fait essentiellement appel à des notions économiques, sociologiques et juridiques presque intégralement absentes de la formation vétérinaire. L'enseignement est organisé selon trois axes :

- la notion de système d'exploitation (annexe 11) : dans cet axe, les enseignements apportés permettent de replacer l'exploitation agricole dans son environnement à la fois social et économique mais aussi juridique, biophysique, culturel... L'objectif est de montrer qu'une exploitation est en perpétuelle interaction avec de nombreux protagonistes.
- la diversité des systèmes d'exploitation (annexe 12) : il s'agit de décrire les différents types de systèmes de productions agricoles
- les évolutions technologiques et économiques des exploitations agricoles (annexe 13) : cet axe aborde les principaux facteurs d'évolution de l'agriculture depuis le XVIIIème siècle.

b- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Mises à part quelques notions d'économie rurale et de législation, la formation vétérinaire attache peu d'importance à l'environnement socio-économique de la profession qu'elle enseigne. C'est dommageable et cela peut constituer un frein important dans la communication entre éleveur et vétérinaire. En effet le vétérinaire est essentiellement formé à la prise de décision médicale qui constitue une décision personnelle (le vétérinaire établit son diagnostic seul face à l'animal) tandis que l'éleveur est formé à travailler dans un environnement social et économique complexe où la prise de décision dépend de nombreux partenaires dont le vétérinaire n'est qu'un représentant parmi beaucoup d'autres. L'éleveur a donc une démarche de travail collectif intégrée à un environnement socio-économique que le vétérinaire peut avoir du mal à prendre en compte. Or la décision médicale ne peut être comprise, acceptée et donc suivie si elle n'intègre pas l'environnement de l'exploitation agricole car elle ne répondra pas aux objectifs globaux de l'éleveur : rentabilité, facilité d'exécution, efficacité, coût moindre...

2- Le module de connaissances du vivant : de nombreuses notions en commun avec la formation vétérinaire ([8], pages 86 à 90)

a- les grandes notions abordées concernent l'organisation du vivant

Ce module est divisé en quatre grands axes et aborde des thèmes étudiés pour la plupart en détail au cours de la formation vétérinaire pour la simple raison qu'ils concernent directement la biologie du vivant. Les connaissances théoriques enseignées portent sur :

- les niveaux d'organisation du vivant (annexe 14)
- l'organisation et la vie des plantes à fleurs (annexe 15) : il s'agit de reprendre de manière plus approfondie les notions abordées en classe de quatrième et de troisième concernant la morphologie des plantes, les cycles vitaux, la photosynthèse, l'absorption, la transpiration...
- l'organisation et la vie des animaux (annexe 16) : là encore, il s'agit d'approfondir les notions abordées dans les classes antérieures en étudiant plus avant les relations structure-fonction chez les vertébrés et les insectes.
- la notion de cellule et ses fonctions (annexe 17) : l'organisation de la cellule est décrite jusqu'au niveau des chromosomes et de l'ADN

b- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Ce module apparaît comme un ensemble clé de la communication entre vétérinaire et éleveur. En effet la totalité des connaissances enseignées dans ce module fait partie du socle commun entre la formation vétérinaire et la formation d'éleveur. Même si la plupart d'entre elles sont beaucoup plus approfondies dans le cursus vétérinaire, l'acquisition de notions de base par les éleveurs est suffisante pour leur permettre de comprendre les explications d'un vétérinaire concernant une pathologie ou une infection. Cette partie du programme de BEPA donne ainsi aux éleveurs des clés de compréhension dans des domaines touchant directement le cœur de métier des vétérinaires.

Nous allons maintenant étudier les modules de la spécialité professionnelle.

C- LES MODULES DE SPECIALITE PROFESSIONNELLE DELIVRENT DES CONNAISSANCES EN RAPPORT DIRECT AVEC DES SAVOIRS PROFESSIONNELS

Les modules de spécialité professionnelle (cités dans le tableau 4) sont axés sur l'exploitation elle-même et son atelier de production. Ils sont donc complémentaires des modules du secteur professionnel qui s'attachent à décrire l'exploitation au sein d'un système beaucoup plus large. Au sein de la spécialité production animale, certains modules présentent des sous-spécialités spécifiques d'un support de production donné :

- le support « élevage d'un herbivore » est celui que notre éleveur a suivi pour ses études et qui va donc nous intéresser pour poursuivre notre comparaison avec la formation vétérinaire. Les autres modules sont toutefois intéressants à prendre en considération pour les vétérinaires travaillant dans les autres productions.

- le support « élevage porcin »

- le support « élevage avicole »

- le support « élevage de gibier »

Remarque : les modules d'adaptation régionale et d'initiative locale ne vont pas faire l'objet d'une étude détaillée puisqu'ils sont en fait une occasion d'aborder éventuellement l'étude d'une production différente de celle traitée dans les modules précédents ou bien une autre particularité de la production étudiée.

1- Le module de fonctionnement et résultat d'un processus de production animale : des données zootechniques, agronomiques et économiques ([8], pages 121 à 128)

Ce module est commun aux différents supports d'étude de la spécialité « productions animales ». Il dispense en effet des notions zootechniques, agronomiques et économiques s'appliquant à tout type d'atelier de production. Le module est organisé autour de deux thèmes principaux : l'étude des composantes d'un processus de production et l'analyse des résultats techniques et économiques d'un processus de production.

a- les composantes et le fonctionnement d'un processus de production : des données zootechniques et agronomiques (annexe 18)

Les enseignements de ce thème décrivent une à une les composantes d'un atelier de productions animales en précisant le fonctionnement de chacune. Des notions zootechniques et agronomiques élémentaires sont ainsi délivrées concernant :

- l'environnement local de production : c'est l'environnement immédiat de l'atelier de production qui est étudié dans ce cadre avec ses atouts et ses contraintes. On étudie ainsi les milieux biophysique, social, culturel et économique de l'exploitation.

- les animaux : dans ce cadre, on étudie des notions en rapport avec les races (élevage en race pure, croisements), les types génétiques, l'allotement (réalisation pratique des lots) , le renouvellement et la vente d'animaux

- les cultures : pour le support herbivore, on étudie le système fourrager (espèces cultivées, modes de récolte, notion de chargement) et le plan d'alimentation hivernal (estimation des stocks disponibles)

- les effluents : on étudie ici leur stockage, leur valeur agronomique et leur plan d'épandage

- l'équipement : il s'agit ci de décrire les différents types de bâtiments et le matériel utilisés en élevage en précisant le rôle de chacun

Ce volet du module est aussi l'occasion d'étudier une journée type de travail dans un atelier de

production en fonction des saisons ainsi que la mise sur le marché des produits d'exploitation. L'enseignement est ainsi véritablement centré sur l'unité que constitue l'atelier de production par rapport au système d'exploitation global. Il s'agit ici d'aborder des notions de base concernant le système d'exploitation dans son ensemble qui seront reprises de façon approfondie et spécifique du type de production choisi dans le module de conduite d'élevage.

b- l'analyse des résultats techniques et économiques du processus de production : étude des indicateurs techniques et économiques en élevage (annexe 19)

Ce deuxième thème doit permettre aux futurs éleveurs de maîtriser des indicateurs techniques et économiques caractérisant le processus de production. Il a donc pour objectif de former les élèves à avoir un regard critique sur les résultats de leur activité.

c- bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Globalement, les notions agronomiques et zootechniques abordées dans ce module sont présentes dans la formation vétérinaire. Les aspects nutritionnels sont étudiés plus en profondeur dans la formation vétérinaire et dans toutes les espèces car la nutrition animale intervient dans de nombreuses pathologies. Mais l'éleveur dispose de connaissances suffisantes pour être en mesure d'alimenter ses animaux de façon rationnelle et de réaliser un aliment de qualité. D'autre part, la démarche d'analyse technique et économique de l'activité professionnelle qui s'applique à tout type de profession fait largement défaut dans la formation vétérinaire. A la fin des études, le vétérinaire a en effet peu de références pour exercer un regard critique sur le résultat d'un cabinet en vue d'une association par exemple ou d'une simple embauche. Au delà du handicap que ce défaut de formation crée pour le vétérinaire lui-même, ce dernier peut également nuire à la compréhension entre éleveur et vétérinaire notamment dans le cadre des suivis d'élevage où l'analyse des indicateurs de performance apparaît primordiale. Le vétérinaire connaît en général les normes dans lesquelles doivent se situer les indicateurs d'élevage mais n'est pas forcément en mesure d'en déduire des conséquences sur le fonctionnement économique global de l'exploitation.

Nous allons à présent nous intéresser au module de conduite d'un processus de production animale.

2- Le module de conduite d'un processus de production animale : des connaissances spécifiques du support de production choisi ([8], pages 129 à 147)

Ce module permet l'acquisition de connaissances technologiques au service de l'apprentissage de savoir-faire pratiques. L'enseignement est basé sur l'étude de situations professionnelles concrètes. Il se compose de quatre thèmes principaux :

- l'étude des opérations techniques en lien avec la conduite du troupeau : ce thème est développé en fonction du support d'étude choisi (herbivore, porcine, avicole, gibier). Le support herbivore qui nous intéresse ici est mis en œuvre à partir d'un atelier de production laitière (bovine, ovine, caprine) ou d'un atelier de production de viande (bovin, ovin, équin) en fonction des possibilités de l'établissement. Dans le souci de toujours rester fidèle à la formation réellement reçue par Monsieur QUERET, nous n'étudierons ce module que sous l'aspect « élevage de bovins allaitants ».
- la mise en œuvre d'un processus de production fourragère
- l'entretien courant et l'utilisation des équipements : ce thème est commun aux quatre supports de la spécialité « productions animales »
- la prévention des accidents corporels

a- l'étude des opérations techniques en lien avec la conduite du troupeau (annexe 20)

*** les grandes notions abordées**

Dans ce thème, le futur éleveur acquiert des connaissances techniques concernant de nombreux domaines :

- la manipulation des animaux : dans ce cadre, on étudie le comportement des animaux, leur organisation sociale et les méthodes de contention animale pour réaliser des interventions diverses (signalement, identification, traitements antiparasitaires)
- l'alimentation : les différents types d'aliments sont étudiés ainsi que les techniques de récolte et de stockage des fourrages, des notions de physiologie digestive et de conduite des pâturages. Des calculs de ration maniant des éléments de nutrition précis sont réalisés (UE, UF, CI, système PDI...)
- la reproduction : dans ce domaine, les élèves reçoivent des notions d'anatomie et de physiologie de la reproduction dans les deux sexes ainsi que les bases de la conduite de la reproduction dans un troupeau depuis la mise à la reproduction jusqu'à l'élevage du nouveau-né
- la génétique et la sélection : on étudie ici les notions d'hérédité, de caractères quantitatifs et qualitatifs
- la santé : les dominantes pathologiques de l'élevage bovin allaitant sont décrites avec la présentation des agents pathogènes. On s'intéresse également aux notions de prophylaxie préventive et curative. Les notions de zoonoses et de maladie réglementée sont également abordées.
- la réforme, le renouvellement et l'élevage des jeunes sont étudiés dans ce thème
- les produits d'exploitation : dans ce domaine, les enseignements portent sur la commercialisation et la qualité des produits d'exploitation

*** bilan : parallèle avec la formation vétérinaire**

Au final, ce premier thème partage de nombreuses connaissances communes avec la formation vétérinaire. Il constitue donc un support supplémentaire pour la bonne communication entre éleveur et vétérinaire dans des domaines assez variés. Le niveau de formation est même assez comparable au niveau de l'alimentation, de la génétique et de la commercialisation des produits d'exploitation. S'il est normal que le domaine de la santé soit plus approfondi dans le cursus vétérinaire, les notions relatives aux zoonoses et aux maladies réglementées nous semble en revanche trop peu décrites dans le cursus des éleveurs. Ces derniers sont en effet les premiers exposés aux risques parfois très sérieux liés à ce type de maladie mais jouent également un rôle majeur de surveillance dans l'apparition des maladies graves. Une meilleure connaissance de l'importance de ces maladies permettrait, en plus de la protection personnelle de l'éleveur et de son entourage proche, une meilleure prise en charge des maladies à plus grande échelle. Le vétérinaire peut jouer un rôle à ce niveau en abordant avec pédagogie ces notions avec l'éleveur. Il peut en effet profiter d'une visite pour un vêlage pour rappeler l'importance des déclarations d'avortements ou la nécessité de se protéger par des gants lors d'assistance à un vêlage.

b- la mise en œuvre d'un processus de production fourragère (annexe 21)

*** les grandes notions abordées concernant plusieurs types de culture**

Dans ce thème, deux cultures sont systématiquement étudiées et comparées : le maïs et une prairie temporaire ou une prairie permanente. Ces enseignements donnent lieu à de nombreuses sorties sur le terrain. Les objectifs d'étude sont les suivants :

- étudier un peuplement cultivé : le fonctionnement d'un peuplement végétal est appréhendé à partir de l'observation de parcelles de référence. Cette étude fait appel aux notions de biologie végétale

enseignées dans les modules du secteur professionnel.

- mettre en œuvre les techniques culturales liées à la production fourragère : dans ce domaine, des notions très spécialisées sont abordées concernant la conduite d'une production fourragère. Les élèves étudient les principes d'assolement, de fertilisation, de semis, de manutention des appareils de récolte et réalisent des bilans calciques et humiques.

*** bilan : parallèle avec la formation vétérinaire**

Au final, ce thème est assez peu représenté dans le cursus vétérinaire même si la biologie végétale y est beaucoup étudiée. Ce thème fait essentiellement appel à des notions poussées de biologie des sols qui sont peu présentes dans la formation vétérinaire. Cette différence n'a pas de réelle conséquence dans la communication entre vétérinaire et éleveur dans la mesure où elle concerne un domaine assez éloigné du cœur de métier des vétérinaires. Ces derniers ont ainsi peu à intervenir à ce niveau là mis à part dans l'appréciation de la qualité des fourrages pour laquelle la formation vétérinaire met à notre sens suffisamment d'éléments à disposition dans les cours de nutrition. La conduite de la culture en elle même fait partie des compétences spécifiques aux éleveurs.

Les deux derniers thèmes qui vont suivre sont communs à tous les types de support du BEPA option « productions animales ».[8], pages 199 à 203)

c- l'entretien courant et l'utilisation des équipements (annexe 22)

Ce thème délivre des connaissances très spécialisées intégralement absentes du cursus vétérinaire. Il fait appel à des notions précises concernant le fonctionnement des équipements d'élevage, mais également leur maintenance et l'utilisation de matériel motorisé. Là encore, cette différence ne constitue pas un frein dans la communication entre vétérinaire et éleveur car le vétérinaire n'intervient pas dans ce domaine de l'élevage.

d- la prévention des accidents corporels pouvant survenir aux cours des tâches professionnelles dans l'exercice du métier (annexe 23)

Ce thème a pour objectif de réduire le nombre d'accidents corporels chez les élèves de BEPA qui est significativement plus élevé que dans les autres classes de l'enseignement agricole. En effet, les élèves sont mis assez jeunes dans des situations professionnelles où ils manipulent des engins agricoles. Ces connaissances ne sont pas présentes en tant que telles dans la formation vétérinaire d'autant plus que la mise en situation professionnelle intervient beaucoup plus tard chez des élèves plus âgés à priori plus conscients des dangers.

Au final, le référentiel de formation rassemble les connaissances théoriques servant de support à l'acquisition des compétences décrites au niveau du référentiel professionnel auquel nous allons nous intéresser à présent.

1- Le référentiel professionnel : un concept propre à l'enseignement spécialisé

Le référentiel professionnel décrit des compétences d'ordre général et des compétences spécialisées. Il n'a pas d'équivalent dans les classes de lycée de l'enseignement général. La professionnalisation des futurs vétérinaires n'intervient que bien plus tard dans leur parcours au niveau de l'école vétérinaire elle-même, au moment où l'on passe d'une formation élaborée par le Ministère de l'Education Nationale à une formation sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'entrée dans la vie active est possible à l'issue de ces deux ans pour l'éleveur sous forme d'employé agricole.

a- l'élève doit présenter des compétences générales à l'issue du BEPA option « productions agricoles » et spécialité « productions animales » (annexe 24)

Le BEPA forme à des compétences générales avec quatre objectifs principaux :

- s'organiser dans son travail : le futur éleveur doit acquérir des gestes professionnels tout en respectant l'hygiène, la sécurité et l'environnement
- communiquer sur son travail : le futur éleveur doit pouvoir décrire et enregistrer ses observations
- aménager son exploitation agricole : le futur éleveur doit maîtriser les savoir-faire de base pour l'entretien d'un bâtiment ou d'une machine
- replacer son exploitation dans la société : le futur éleveur doit maîtriser les notions économiques et réglementaires de base régissant le fonctionnement d'une exploitation

Ainsi les compétences générales du référentiel professionnel regroupent des éléments de base que l'on retrouve dans de nombreuses professions. L'acquisition de ces compétences doit permettre de comprendre l'organisation et le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son ensemble.

Remarque : bien qu'il existe un référentiel professionnel par option et par spécialité de BEPA, certaines compétences d'ordre général du référentiel professionnel option « productions agricoles » (comme l'organisation du travail, la communication) peuvent se retrouver dans les référentiels professionnels des autres options.

b- l'élève doit présenter des compétences liées aux productions animales à l'issue du BEPA option « productions agricoles » et spécialité « productions animales » (annexe 25)

Ce deuxième volet du référentiel professionnel décrit des savoirs et savoir-faire correspondant aux différentes activités retrouvées dans les exploitations agricoles où les productions animales sont dominantes. On retrouve de nouveau quatre grands champs de compétences :

- l'appréciation d'un animal ou d'un troupeau : le futur éleveur doit pouvoir évaluer l'état sanitaire d'un troupeau et de son environnement
- la gestion des cultures : le futur éleveur doit maîtriser les techniques en relation avec les productions végétales pour l'alimentation de son troupeau
- la conduite d'un élevage : le futur éleveur doit pouvoir alimenter son troupeau, surveiller la reproduction et l'état sanitaire de ses animaux, récolter et stocker les fourrages et utiliser correctement les équipements d'élevage
- la contention des animaux : le futur éleveur doit savoir intervenir sur un ou plusieurs animaux en préservant sa sécurité

Ainsi l'acquisition des compétences spécialisées permet à l'élève de maîtriser globalement l'ensemble des gestes techniques réalisés quotidiennement dans un élevage.

2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

L'état d'esprit du référentiel professionnel correspond à une différence majeure entre les deux cursus : la précocité de la professionnalisation dans le cursus de l'éleveur contraste en effet avec les nombreuses années qui séparent l'enseignement général de la formation vétérinaire proprement dite dans le parcours classique d'un vétérinaire. Contrairement à la formation vétérinaire où l'on enseigne essentiellement des connaissances théoriques tout au long du cursus, la formation d'éleveur s'attache dès le BEPA en priorité à l'acquisition de compétences et de savoir-faire pratiques. Les connaissances théoriques enseignées sont en permanence mises en application dans des situations professionnelles. La formation du BEPA délivre ainsi une capacité professionnelle qui rend possible une entrée dans la vie active en tant qu'ouvrier qualifié dès la sortie du BEPA. Cette différence majeure entre les deux cursus ne représente pas pour autant un frein dans la communication entre éleveur et vétérinaire sur le terrain. Elle constitue simplement un atout du cursus de l'éleveur par rapport aux vétérinaires qui sont très peu formés à l'entrée dans la vie professionnelle.

A l'issue de l'étude de la formation du BEPA, on constate que l'on retrouve encore à ce stade des champs de connaissances partagées avec la formation vétérinaire mais que la part des enseignements propres au métier d'éleveur augmente avec les années d'étude. Les connaissances communes (biologie du vivant, conduite d'un troupeau) sont en général le support d'une bonne communication entre l'éleveur et le vétérinaire même si certaines notions sont peut être abordées trop superficiellement dans le cursus des éleveurs (zoonose, MRC). Dans l'ensemble, l'éleveur dispose en effet à la fin du BEPA d'un bagage conséquent de connaissances qui va lui permettre de former un partenariat avec le vétérinaire et d'appréhender en collaboration avec lui des conseils sur le sanitaire, l'alimentation, la conduite d'élevage... Concernant les connaissances absentes du cursus vétérinaire, certaines constituent un réel frein pour la compréhension entre l'éleveur et le vétérinaire (environnement socio-économique de l'exploitation agricole, analyse technico-économique d'une exploitation) tandis que d'autres appartiennent simplement à des domaines dans lesquels l'éleveur est spécialisé par nature (conduite des cultures, entretien et utilisation des équipements agricoles). La validation des deux années de BEPA se solde par l'obtention du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles qui donne accès aux classes du BPREA auxquelles nous allons nous intéresser à présent ou bien à l'entrée dans la vie active en tant qu'employé dans une exploitation agricole ou dans un organisme au service direct de la production agricole sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. [9]

III- LE BPREA: DEUX ANNEES D'APPROFONDISSEMENT SPECIALISE AVANT L'INSTALLATION

La formation au BPREA est accessible aux élèves diplômés des classes de BEPA mais peut également constituer une occasion d'orientation pour des élèves majeurs en fin de seconde ou de première de l'enseignement général. L'obtention du Brevet Professionnel option « Responsable d'Exploitation Agricole » constitue une étape majeure dans le parcours de tout éleveur puisqu'il donne la capacité agricole, c'est à dire le droit de s'installer comme jeune agriculteur et de bénéficier d'aides à l'installation. D'autre part, ces deux années sont particulièrement intéressantes dans le cadre de notre travail car leur organisation est à la base des équivalences qu'il existe entre la profession vétérinaire et la profession d'éleveur. Enfin, il est important de préciser ici que l'évolution du contexte agricole au cours des dernières années a amené les autorités à élaborer un nouveau référentiel du BPREA en 2008.[10] Nous avons choisi de présenter la trame de fond de ce nouveau référentiel même si ce n'est pas celui suivi par Monsieur QUERET. Les grandes lignes semblent quand même conservées par rapport à l'ancien référentiel datant de 1990. Nous estimons ainsi être restés fidèles à la formation réellement suivie par Monsieur QUERET.

A- LE BPREA PRESENTE UNE ORGANISATION PARTICULIERE

1- La formation au Brevet Professionnel propose de nombreuses options [11]

Sur le même schéma que dans les classes de BEPA, les élèves précisent d'avantage leur orientation au stade du Brevet Professionnel en choisissant une option et une spécialité leur conférant le diplôme dans l'option et la spécialité choisies. L'accès au BPREA n'est possible que pour des élèves majeurs :

- soit titulaires d'un diplôme de niveau V (équivalent du BEPA) dans le domaine des productions agricoles
- soit issus d'une seconde générale
- soit ayant exercé une activité professionnelle pendant au moins deux ans dans un secteur correspondant aux finalités du diplôme du BPREA

Ainsi la formation au Brevet Professionnel doit s'inscrire dans une suite logique par rapport à l'option suivie au niveau du BEPA. Les options de BEPA sont mentionnées dans le tableau 5.

TABLEAU 5 : Les différentes options et spécialités possibles de Brevet Professionnel

OPTIONS	SPECIALITES
Agro-équipements	
Industries agro-alimentaires	
Responsable d'exploitation agricole	
Educateur canin	
Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale	

Productions horticoles	- Productions florales - Productions fruitières - Productions légumières - Pépinières
Technicien recherche développement	
Travaux forestiers	
Travaux paysagers	

L'éleveur dont nous parlons dans notre thèse a suivi l'option « responsable d'exploitation agricole ».

2- L'organisation du référentiel du BPREA : une volonté accrue de rendre la formation professionnalisante [12]

L'organisation du référentiel pédagogique des deux années de BPREA parle d'elle même quand à la volonté de former de véritables professionnels. En effet ce dernier comporte trois volets. Le **référentiel professionnel** décrit le contexte et les évolutions du secteur d'activité choisi en dressant une liste des emplois qu'il regroupe. Ce référentiel professionnel n'a donc pas le même contenu que le référentiel professionnel du BEPA qui s'apparente plutôt au référentiel de compétences du BPREA.

Le **référentiel de compétences** est composé de fiches qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. L'évaluation des compétences décrites dans ce référentiel doit permettre d'estimer le niveau de maîtrise des futurs éleveurs dans des situations professionnelles significatives. Ce référentiel s'apparente au référentiel professionnel des classes de BEPA. Il distingue d'une part des compétences communes à tous les responsables d'exploitation agricole quel que soit le système d'exploitation qui comprennent :

- le pilotage d'un système d'exploitation
- l'intégration de l'exploitation dans les réseaux professionnels et territoriaux
- la commercialisation des produits d'exploitation
- la gestion économique et administrative de l'exploitation
- l'organisation du travail et du management dans l'exploitation

et d'autre part des compétences spécifiques liées à la conduite d'une activité de production, de transformation ou de service. ([14], pages 28 à 41)

Enfin le **référentiel d'évaluation** est organisé en douze unités capitalisables qui servent de base à l'élaboration du diplôme du BPREA. Il correspond au référentiel de formation des classes de BEPA et nous servira de support dans notre comparaison avec la formation vétérinaire.

3- Le système des unités capitalisables est à la base des équivalences entre diplômes ([12] , [13], [14])

La compréhension de l'organisation du référentiel d'évaluation est à notre sens importante pour la suite de notre travail car nous y ferons référence dans la dernière partie de notre thèse en abordant les équivalences entre les diplômes notamment entre le BPREA et le doctorat vétérinaire.

Le référentiel d'évaluation distingue quatre types d'unités capitalisables :

- des unités capitalisables générales (UCG) qui sont communes à tous les systèmes de production
- des unités capitalisables professionnelles (UCP) également communes à tous les systèmes de production

- des unités capitalisables techniques (UCT) qui sont spécifiques de l'atelier de production choisi. Le choix d'un atelier dépend des systèmes de production disponibles au niveau du centre de formation. Au CFPPA LA FAYE, l'atelier suivi par Monsieur QUERET pour la préparation de son

BPREA était celui de la production d'animaux de boucherie.

- des unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) : en fonction des possibilités offertes par l'établissement de formation, ces unités permettent d'approfondir certaines compétences ou d'acquérir des compétences dans d'autres secteurs que celui étudié à titre principal. Elles peuvent également être utilisées pour réaliser des stages.

Les unités capitalisables sont indépendantes et le diplôme du Brevet Professionnel option « Responsable d'Exploitation Agricole » s'obtient par la validation de douze unités capitalisables (2 UCG, 6 UCP, 2 UCT et 2 UCARE) dont l'organisation générale est donnée dans le tableau 6.

TABLEAU 6 : Présentation des Unités Capitalisables constitutives du BPREA

UC (Unités Capitalisables)	Caractéristiques
UCG : uc générales	UCG1 : utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information et à la communication UCG2 : situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture
UCP : uc professionnelles	UCP1 : élaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement UCP2 : prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur UCP3 : gérer le travail dans l'exploitation agricole UCP4 : réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole UCP5 : commercialiser les produits de l'exploitation agricole UCP6 : élaborer un projet professionnel (UC6A : projet lié à une exploitation agricole ; UC6B : projet de salariat en agriculture)
UCT : uc techniques	UCT1 : atelier de production agricole (A à L) UCT2 : atelier de production agricole ou un autre type d'atelier (A à V) (A=production laitière bovin ovin caprin; B=production d'animaux de boucherie bovin ovin équin ; C=d'équidés; D=production porcine et cunicole; E=production avicole; F=production apicole; G=production de grandes cultures; H=production viticole; J=production horticole; K=production arboricole; L= production salicole; M=transformation laitière; N=transformation de produits carnés; P=vinification et élevage des vins; Q=transformation de produits végétaux ; R=vannerie; S=gestion des équipements de l'exploitation agricole; T=éducation et

	préparation des jeunes chevaux en vue de leur utilisation; U=multiplication du cheptel apicole/production de reines et d'essaims; V=activité de service)
UCARE	Deux ucars à l'initiative des centres de formation en fonction du contexte local (diversification des activités, évolution prospective du métier)

Pour poursuivre notre comparaison avec la formation vétérinaire, nous allons nous intéresser aux notions délivrées dans les différentes unités constitutives du BPREA en nous appuyant sur le référentiel d'évaluation. Au niveau du BPREA, on retrouve une dichotomie globale qui marque un point clé de divergence entre la formation vétérinaire et la formation d'éleveur. La formation au BPREA a en effet une double finalité :

- former les élèves à devenir des éleveurs au sens technique du terme : cet objectif sera étudié au travers des unités capitalisables techniques
- former les élèves à devenir des chefs d'entreprise : cet objectif sera étudié au travers des unités capitalisables générales et professionnelles.

B- LES UCT FORMENT LES ELEVES A DEVENIR DES SPECIALISTES DE L'ELEVAGE

1- Les grandes notions abordées dans l'unité technique de conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie ([14], pages 80 à 83)

La conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie est la seule unité capitalisable technique qui trouve sa place dans le cadre de notre travail. L'enseignement correspondant comporte trois grands axes qui permettent de revenir sur de nombreuses notions abordées en classe de BEPA en insistant sur les spécificités de l'atelier de production de viande :

- l'étude du système de production de viande (annexe 26) : cette étude est l'occasion d'approfondir les notions concernant l'environnement socio-professionnel et réglementaire d'un système d'exploitation appliquées à l'activité de production de viande, la conduite de l'atelier et l'analyse des résultats technico-économiques de celui-ci
- l'étude des opérations liées à la conduite de l'atelier (annexe 27) : on revient ici sur les notions de raisonnement du système fourrager et de la conduite du troupeau
- l'étude des clés de régulation d'une situation professionnelle (annexe 28) : il s'agit ici de présenter les moyens de modification d'une situation professionnelle en vue de résoudre un problème ou simplement d'apporter une amélioration.

2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Au final, l'essentiel des thèmes abordés dans cette unité mobilisent des connaissances enseignées dans les classes précédentes appliquées à des situations concrètes. Certaines sont donc communes avec la formation vétérinaire (aspects zootechniques, sanitaires et agronomiques) tandis que d'autres font plutôt défaut dans la formation vétérinaire (notions de comptabilité et d'économie). La comparaison entre les deux formations pour cette unité trouve d'avantage son intérêt au niveau de la démarche pédagogique : en effet, cette unité est basée sur l'analyse de plusieurs types

d'exploitations en situation et représente en quelque sorte un équivalent de l'étude de cas cliniques dans la formation vétérinaire. L'étude de cas cliniques en fin de cursus met en effet à profit le bagage de connaissances fondamentales dispensées dans les années antérieures pour analyser des situations réelles.

C- UCG ET UCP DU BPREA FORMENT LES ELEVES A DEVENIR DES CHEFS D'ENTREPRISE

Ce groupe d'unités marque une différence majeure entre le cursus vétérinaire et le cursus d'éleveur tant au niveau du contenu qu'au niveau de la démarche pédagogique. Ces unités sont communes à toutes les spécialités du BPREA.

1- Les grandes notions abordées au niveau des UCG et UCP du BPREA ([14], pages 52 à 72)

On distingue au niveau du référentiel d'évaluation deux unités générales et six unités professionnelles.

a- le traitement de l'information et la communication (UCG1)

Dans cette unité, les connaissances dispensées relèvent essentiellement du domaine de l'informatique et des mathématiques. Les éleveurs sont de plus en plus soumis à des exigences règlementaires et l'enregistrement des données informatiques apparaît comme un point clé de la traçabilité au niveau de l'élevage. D'autre part, l'utilisation des mathématiques est indispensable dans l'analyse des documents d'exploitation. Cette unité permet donc à l'éleveur de se familiariser avec les outils de la communication et de l'information (internet, traitement de texte, exposés, téléphone, expression écrite...)

b- les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture (UCG2)

Les enjeux environnementaux de l'agriculture (annexe 29) sont étudiés en faisant appel à des connaissances scientifiques relatives au vivant déjà introduites dans les classes antérieures et en abordant la notion d'écosystème agricole. L'éleveur est sensibilisé aux conséquences de son activité sur l'environnement. Les enjeux sociétaux de l'agriculture (annexe 30) sont quant à eux étudiés à travers des notions d'économie rurale (étude de la politique agricole commune notamment). L'éleveur est sensibilisé au rôle de son activité au sein de la société.

c- l'élaboration d'un diagnostic global de l'exploitation agricole (UCP1)

L'objectif général de cette unité est de sensibiliser les futurs éleveurs à la notion de durabilité d'une exploitation. Deux thèmes sont abordés dans ce cadre :

- la description des composantes internes et externes d'un système de production (annexe 31)
- l'étude des facteurs de durabilité environnementale, économique et sociétale d'une exploitation (annexe 32)

Cette unité permet aux élèves d'acquérir des éléments de diagnostic d'une exploitation agricole dans un objectif de prise de décision tout en proposant des moyens d'évolution pour l'exploitation.

d- la prise en compte des dynamiques sociales et professionnelles du territoire (UCP2)

Cette unité comporte deux volets complémentaires :

- l'analyse des composantes d'un territoire : l'enseignement définit dans ce cadre des indicateurs descriptifs d'un territoire et décrit la place de l'agriculture au sein du territoire étudié. (annexe 33)
- l'analyse d'un projet de développement sur un territoire : cette étude est un peu l'équivalent de l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation mais à l'échelle d'un territoire. Elle permet de replacer l'exploitation agricole dans une dynamique plus large en évaluant les conséquences d'un projet de développement territorial sur une exploitation. (annexe 34)

e- la gestion du travail dans l'exploitation agricole (UCP3)

Si l'objectif général de l'ensemble des unités capitalisables générales et professionnelles est de former les éleveurs à devenir des chefs d'entreprise, cette unité dispense en particulier une formation sur la gestion de l'emploi au niveau d'une exploitation agricole. Elle s'articule autour de deux grands axes :

- l'identification des différents statuts au sein d'une exploitation agricole : dans cette étude, les notions d'embauche raisonnée et de collectif de travail sont décrites (annexe 35)
- l'étude de la répartition du travail au sein de l'exploitation agricole et ses possibilités d'évolution (annexe 36)

f- la réalisation du suivi administratif de l'exploitation agricole (UCP4, annexes 37 et 38)

Cette unité a pour vocation l'étude des indicateurs disponibles pour évaluer la situation d'une exploitation agricole sur différents plans :

- technique
- économique
- financier
- fiscal
- juridique

Cette unité est particulièrement importante dans le cursus du futur éleveur car, comme nous le verrons par la suite, le jeune agriculteur est tenu de réaliser un suivi administratif complet de son exploitation pendant quelques années après son installation.

g- la commercialisation des produits de l'exploitation agricole (UCP5)

Cette unité permet de rappeler que la finalité première d'un atelier de production est précisément la vente des produits d'exploitation. Celle-ci constitue en effet la principale source de revenus au sein d'une exploitation classique. L'objectif est donc ici d'apporter une nouvelle casquette à l'éleveur en le formant à devenir vendeur. Dans ce cadre, les enseignements portent sur deux aspects complémentaires :

- l'étude des circuits commerciaux en lien avec la filière de production et l'étude des principes de fonctionnement des marchés (annexe 39)
- l'élaboration de stratégies commerciales à l'échelle d'une exploitation et la conduite de négociations commerciale (annexe 40)

h- l'élaboration d'un projet professionnel (UCP6)

Cette dernière unité peut être étudiée sous deux versions en fonction du projet professionnel de l'élève :

- soit l'élève se destine à un salariat dans l'agriculture
- soit il se destine à une installation ou à une modification conséquente d'un système de production pré-existant

L'éleveur dont nous parlons dans notre thèse a étudié cette unité avec comme projet professionnel une installation. Cette unité joue un rôle primordial dans la formation du futur éleveur puisqu'elle le prépare à la démarche de construction d'une Etude de Projet d'Installation ou EPI dont nous reparlerons dans le deuxième volet de cette thèse et qui constitue un préalable obligatoire à l'entrée dans la vie active pour celui qui décide de s'installer. L'enseignement délivré a ici une double finalité :

- donner aux élèves les clés de montage d'un projet d'installation (annexe 41)
- décrire les indicateurs de faisabilité et de durabilité d'un projet (annexe 42)

2- Bilan : parallèle avec la formation vétérinaire

Au final, la plupart des connaissances délivrées au niveau des UC générales et professionnelles ont pour finalité première la formation de chefs d'entreprise. Elles correspondent à des enseignements très spécialisés puisque appliqués à la gestion d'une exploitation agricole. On comprend ainsi que ces notions ne se retrouvent pas en tant que telles dans la formation vétérinaire dans la mesure où la gestion d'un cabinet vétérinaire n'a pas les mêmes enjeux que la gestion d'une exploitation agricole. En revanche, il semblerait normal que l'on retrouve un pan de formation équivalent dans le cursus vétérinaire. En effet, la formation vétérinaire se concentre essentiellement sur l'apprentissage de l'exercice de la médecine et de la chirurgie animales et occulte complètement les autres aspects de la profession qui apparaissent pourtant comme des points clé de la réussite professionnelle. Au même titre qu'un éleveur doit présenter à la fois des compétences de technicien animalier, de chef d'entreprise et de vendeur de produits animaux, le vétérinaire devrait également pouvoir être successivement praticien, chef d'entreprise et vendeur de services. Ce manque de polyvalence dans la formation vétérinaire constitue à la fois une entrave à la réussite professionnelle du vétérinaire lui-même mais aussi un frein dans la bonne compréhension entre vétérinaire et éleveur... En effet, le vétérinaire est essentiellement formé à la décision médicale et donc personnelle qui contraste avec la logique de décision intégrée et collective de l'éleveur.

Avant de dresser le bilan général de notre comparaison entre la formation vétérinaire et la formation d'éleveur, nous allons revenir rapidement sur la place des stages au sein de la formation d'éleveur.

D- LA FORMATION D'ELEVEUR ACCORDE UNE PLACE IMPORTANTE AUX STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Au même titre que ce que l'on retrouve tout au long des années d'école vétérinaire, la formation d'éleveur laisse également une place pour la réalisation de stages en milieu professionnel. Ces stages sont organisés selon des principes équivalents dans les deux professions : il s'agit dans un premier temps d'observer et de se familiariser à différents milieux professionnels en rapport avec l'élevage puis de réaliser des gestes professionnels de plus en plus poussés sous l'autorité d'un maître de stage. En quatrième et en troisième, les élèves réalisent trois à cinq semaines de stages. Le BEPA prévoit une période de stages de dix à douze semaines dont huit sont prises sur la scolarité et ont lieu au centre de formation de l'établissement. Enfin au niveau du BPREA, six mois de stages sont obligatoires en fin de parcours pour l'obtention du diplôme et du droit d'installation. En plus des périodes de stages réalisées directement au CFPPA LA FAYE, Monsieur QUERET a réalisé, au cours de ses années de formation, des stages :

- chez Monsieur Philippe QUERET, éleveur de bovins allaitants dans la commune d' Eymoutiers (Haute -Vienne)
- chez Monsieur Alain BORIE, éleveur de veaux de lait dans la commune de Coussac- Bonneval (Haute-Vienne)
- chez Madame Sylvie PETINIOT, éleveuse de veaux de lait dans la commune de l'Eglise au Bois (Corrèze)

Les deux derniers stages ont été réalisés à la fin des deux années de BPREA sur une durée de trois mois chacun. Ces stages d'application sont obligatoires et font ainsi l'objet d'une attestation préfectorale de suivi indispensable pour pouvoir s'installer en bénéficiant d'aides. Toutes les périodes de stage doivent par ailleurs être organisées conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mars 2004 et de la note de service DGFAR/DGER du 15 mars 2004. Les élèves de l'enseignement agricole bénéficient en effet d'une dérogation par rapport au code du travail qui interdit normalement l'utilisation de machines dangereuses et la réalisation de travaux dangereux par des mineurs. Cette note de service précise les modalités de cette dérogation. ([15],[16])

Pour conclure cette première partie, le tableau 7 dresse un bilan général de la comparaison entre la formation vétérinaire et la formation vétérinaire.

TABLEAU 7 : BILAN GENERAL DE LA COMPARAISON ENTRE LA FORMATION VETERINAIRE ET LA FORMATION D'ELEVEUR

	CONNAISSANCES COMMUNES ENTRE FORMATION VETERINAIRE ET FORMATION D'ELEVEUR	CONNAISSANCES ABSENTES DU CURSUS D'ELEVEUR ET PRESENTES DANS LA FORMATION VETERINAIRE	CONNAISSANCES ABSENTES DU CURSUS VETERINAIRE ET PRESENTES DANS LA FORMATION D'ELEVEUR
AMELIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE VETERINAIRE ET ELEVEUR	*connaissances de base partagées concernant l'animal : zootechnie, agronomie, éléments de pathologie animale	*connaissances vétérinaires spécialisées concernant la santé (monographies, chirurgie, traitements) : possibilité de formation de l'éleveur dans certains domaines	*connaissances spécialisées de l'éleveur concernant l'élevage (entretien équipement, conduite cultures) : possibilité de formation du vétérinaire
FREIN A LA COMMUNICATION ENTRE VETERINAIRE ET ELEVEUR	*connaissances communes mais insuffisamment approfondies dans la formation d'éleveur : zoonoses, MRC *connaissances communes mais insuffisamment approfondies dans la formation vétérinaire :	*enjeux des fautes professionnelles, prix des médicaments, pénibilité du travail	*la gestion d'entreprise : décision médicale personnelle au détriment d'une décision intégrée *méconnaissance des partenaires de travail de l'éleveur au détriment de la décision collective *méconnaissance des

	économie (BAC S systématique), comptabilité		enjeux d'une installation
EFFET NEUTRE DANS LA COMMUNICATION ENTRE VETERINAIRE ET ELEVEUR	*stages en milieu professionnel	*connaissances très spécialisées appartenant au cœur de métier du vétérinaire : chirurgie, médecine, traitements...	*connaissances très spécialisées appartenant au cœur de métier de l'éleveur : conduite des machines agricoles, entretien des bâtiments d'exploitation, techniques culturelles... *la gestion d'entreprise et la vente de service : frein à la réussite professionnelle personnelle du vétérinaire *stage de préparation à l'entrée dans la vie professionnelle : handicap pour le vétérinaire lui même au début de sa carrière

Au final, les deux formations mènent à des métiers bien distincts avec des formations très différentes. Cependant, parce que l'éleveur et le vétérinaire sont amenés à travailler quotidiennement ensemble, il est important qu'ils soient en mesure de se comprendre et de communiquer. Certains aspects de leurs formations respectives constituent un atout pour cette communication tandis que d'autres aspects expliquent qu'il y ait parfois une incompréhension sur le terrain. Cette synthèse générale distingue ainsi :

- des connaissances communes aux deux formations qui améliorent la compréhension entre vétérinaire et éleveur quand elles sont abordées à des niveaux comparables ou du moins suffisant pour permettre une communication satisfaisante. Nous avons vu en effet que l'éleveur et le vétérinaire peuvent aisément communiquer sur des notions agronomiques, zootechniques et même certaines notions élémentaires de pathologie animale.
- des connaissances communes aux deux formations qui entravent la compréhension entre vétérinaire et éleveur lorsque le niveau d'approfondissement dans une des formations est insuffisant. Ceci est le cas pour les Maladies Réputées Contagieuses ou les notions de zoonoses dont les éleveurs n'ont souvent pas suffisamment conscience par manque de formation. En sens inverse, le manque de formation du vétérinaire en matière d'économie et de comptabilité constitue également un frein dans la communication entre les deux professions notamment lors des propositions de traitements coûteux ou d'analyses de résultats d'élevage.
- des connaissances propres à chaque formation qui permettent un enrichissement mutuel entre le vétérinaire et l'éleveur. Le vétérinaire pourra par ses connaissances scientifiques expliquer à l'éleveur l'évolution de certaines pathologies et l'intérêt des traitements qu'il lui propose. En retour, l'éleveur sera en mesure d'expliquer certains aspects de son élevage au vétérinaire.
- des connaissances propres à la formation vétérinaire qui font défaut dans la formation d'éleveur et entravent la communication entre le vétérinaire et l'éleveur. Les éleveurs sont en effet peu

sensibilisés à certains aspects du travail du vétérinaire. Par exemple, l'éleveur peut pousser le vétérinaire à la faute professionnelle (réalisation d'une prise de sang sur une mauvaise bête) car il ignore les conséquences que peut avoir un tel acte au niveau professionnel pour le vétérinaire.

- des connaissances propres à la formation d'éleveur qui font défaut dans la formation vétérinaire et constituent une entrave à la communication entre les deux protagonistes ou simplement un frein dans la réussite personnelle du vétérinaire. Parmi elles, la méconnaissance des enjeux d'une installation constitue un point clé dans l'incompréhension entre le vétérinaire et l'éleveur. En effet, la démarche du vétérinaire ne peut être comprise par l'éleveur si elle n'intègre pas toutes les implications d'une installation en élevage. C'est pourquoi nous avons choisi d'en appréhender les grandes lignes en prenant pour support l'installation de Monsieur QUERET dont nous suivons le parcours depuis le début de notre travail depuis le stage de préparation à l'installation jusqu'à la mise en application de l'EPI.

DEUXIEME PARTIE : COMPRENDRE LES ENJEUX D'UNE INSTALLATION POUR AVOIR UNE DEMARCHE DE TERRAIN INTEGREE COMPRISE DES ELEVEURS

L'éleveur et le vétérinaire sont amenés à travailler ensemble et parce qu'ils sont dépendants l'un de l'autre pour l'exercice de leurs métiers respectifs, il est fondamental que la discussion entre eux soit possible d'une part et constructive d'autre part. La première partie nous a permis de montrer que la formation des éleveurs leur permet en partie de comprendre les interventions du vétérinaire. Cependant, le vétérinaire ne doit pas oublier que son intervention doit être en harmonie avec le cadre de travail de l'éleveur s'il veut qu'elle soit comprise et acceptée. Que ce soit au niveau de l'élevage dans sa globalité ou à l'échelle individuelle, le conseil apporté par un vétérinaire ne peut avoir de sens s'il ne prend pas en compte les multiples contraintes auxquelles l'éleveur est soumis à tous les niveaux. Or la formation des vétérinaires ne s'intéresse généralement qu'à la partie « animal » de l'élevage et ne prend pas en considération une grande part de l'activité des éleveurs. C'est pourquoi nous avons choisi de suivre l'installation d'un jeune agriculteur, afin d'en comprendre les enjeux et d'être à même de tenir un discours adapté sur le terrain tant sur le plan économique, qui apparaît d'ailleurs comme étant l'impératif majeur en élevage, que sur les plans techniques et réglementaires. Pour appuyer notre discours, nous avons suivi l'exemple de Monsieur QUERET. Nous nous intéresserons en premier aux principes du stage quarante heures qui est un préalable indispensable à l'installation. Dans une seconde partie, nous nous pencherons sur la démarche chronologique à suivre pour s'installer en tant que jeune agriculteur et sur les contraintes et les prérogatives auxquelles celle-ci donne lieu. Enfin, nous étudierons le projet d'installation de notre éleveur afin de prendre conscience de la complexité des enjeux d'une installation.

I- LE STAGE 40 HEURES : UN PREALABLE INDISPENSABLE A L'INSTALLATION DU JEUNE AGRICULTEUR

Le stage de quarante heures s'inscrit dans la suite logique du BPREA qui s'efforce de préparer les futurs éleveurs à l'entrée dans la vie active. Il s'organise sur dix jours en faisant intervenir tour à tour des représentants des nombreux partenaires de travail des éleveurs ayant un rôle important dans l'élevage. Les intervenants occupent des fonctions très variées qui permettent d'aborder tous les aspects du métier d'éleveur. Le vétérinaire est présent dans ce stage pour aborder les points sur lesquels l'éleveur devra travailler conjointement avec lui. D'ailleurs la plupart des intervenants feront partie des interlocuteurs privilégiés lors de la démarche d'installation. Nous reviendrons plus tard sur la place des organismes auxquels ils appartiennent dans la procédure d'installation. Ce stage est également l'occasion pour les élèves d'échanger sur leurs projets respectifs et d'acquérir la méthode de construction d'une Etude de Projet d'Installation ou EPI, récemment rebaptisé Parcours Personnalisé de Professionnalisation ou 3P.[17]

Le programme de formation du stage de préparation à l'installation aborde classiquement les grands thèmes suivants :

- le financement du projet à l'installation
- les aspects juridiques de l'installation
- le système de la TVA et la fiscalité
- la protection sociale
- les aides à l'installation
- l'organisation du travail
- l'assise foncière
- la méthodologie de l'EPI

Ce stage quarante heures ne dispose pas d'équivalent dans la formation vétérinaire. Il s'agit plutôt d'une préparation à l'installation que d'un stage en tant que tel. Ce stage a d'ailleurs été récemment rebaptisé SPI ou Stage Préparatoire à l'installation. Il s'agit de la dernière étape avant le lancement de la procédure d'installation.

Monsieur QUERET a suivi sa formation de quarante heures au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de LIMOGES-LES-VASEIX dans la commune de Verneuil sur Vienne entre le 13 novembre et le 20 novembre 2006.(annexe 43)

Après ce stage, l'éleveur a une vision assez large et en même temps précise de sa future profession et peut démarrer sa démarche d'installation.

II- LE PARCOURS A L'INSTALLATION : UNE DEMARCHE ORGANISEE DONNANT ACCES A DE NOMBREUSES PREROGATIVES

L'installation s'inscrit dans un cadre réglementaire et législatif précis. Les textes officiels de référence concernant son organisation sont regroupés dans le livre III « Exploitation agricole » du Code rural français. [18] Le Code rural contient une partie réglementaire doublée d'une partie législative. Nous allons nous intéresser ici à la catégorie des jeunes agriculteurs en prenant toujours l'exemple de l'installation de Monsieur QUERET.

Remarque : est considéré comme jeune agriculteur, toute personne s'installant entre 18 et 40 ans. Après 40 ans, l'installation ne rentre plus exactement dans le même cadre et l'agriculteur ne peut plus prétendre aux avantages réservés aux jeunes agriculteurs que nous allons étudier dans la suite de notre travail. (DJA, MTSJA, avantages fiscaux et sociaux, candidature prioritaire...)

A- LE PARCOURS A L'INSTALLATION : UNE SUCCESSION D'ETAPES FAISANT INTERVENIR DE NOMBREUX ACTEURS

La démarche globale du parcours à l'installation regroupe plusieurs étapes, dont certaines sont menées de front, depuis l'ébauche du projet jusqu'à la décision finale rendue par le préfet du département.[19] Tout au long de la démarche, le jeune agriculteur mûrit son projet par l'intermédiaire de plusieurs tables rondes qui réunissent des représentants des différents organismes pouvant jouer un rôle dans l'installation. Lorsque le projet est précis, tous les éléments sont réunis dans un document écrit, l'Etude de Projet d'Installation ou EPI, qui fait l'objet d'une étude par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture. Enfin, le préfet du département ou son représentant au niveau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ou DDAF rend sa décision finale concernant le projet. L'agriculteur peut alors s'inscrire au Centre de Formalités des Entreprises ou CFE et commencer son activité. Nous allons à présent nous intéresser à ces grandes étapes.

1- Les tables rondes permettent la mise en forme progressive du projet d'installation

Les tables rondes sont des réunions entre l'agriculteur et des représentants de plusieurs organismes pouvant jouer un rôle dans l'installation. Elles sont autant d'occasions pour l'agriculteur de rencontrer des conseillers dans différents domaines qui pourront l'aider à construire concrètement son projet à tous les niveaux :

- l'aspect foncier
- l'aspect juridique et technique
- l'aspect protection sociale
- l'aspect financier

Pour chacun de ces grands domaines, nous allons préciser les aspects clés à prendre en compte lors de la construction de l'EPI ainsi que le rôle des différents organismes susceptibles d'intervenir.

a- les points clés concernant le foncier

***les organismes intervenant dans la recherche et l'acquisition de foncier**

Pour trouver un terrain d'installation, l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ou ADASEA et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural ou SAFER sont des interlocuteurs privilégiés. Les agences immobilières, les notaires et les particuliers peuvent aussi jouer un rôle dans la recherche de terrain. [20]

La **SAFER** est un intermédiaire dans le domaine de la location. Elle a pour fonction la mise en relation des bailleurs et des repreneurs. Par l'étude annuelle du marché foncier rural national, elle fournit des informations concernant le prix des terres et est en mesure d'assister les éleveurs dans la négociation des clauses d'un bail. ([21],[22])Elle travaille en partenariat avec l'ADASEA.

L'**ADASEA** possède une action plus large que la SAFER. Sa mission principale est de promouvoir la modernisation des exploitations agricoles. Dans le domaine de l'installation des agriculteurs, elle a plusieurs fonctions ([23], [24], [25], [26]) :

- rôle d'information sur les dispositifs, les outils, les partenaires en lien avec l'installation
- rôle d'accompagnement dans la mise en place du plan d'action, du plan de financement, de l'EPI : réalisation d'audits d'exploitation, d'études économiques, de cartographie de données, aides à la réalisation de demandes d'aides
- mise à disposition d'un Répertoire Départemental à l'Installation qui rejoint le rôle de la SAFER en mettant en relation les agriculteurs en recherche d'un repreneur et les candidats à l'installation

L'institut Géographique National est une source importante d'informations pour la cartographie du projet d'installation dans le cas où l'agriculteur souhaite construire son installation sur une propriété non bâtie. Cet organisme a en effet pour rôle la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France.[27]

Remarque : l'agriculteur ne passe pas forcément par ces organismes spécialisés pour la recherche de son terrain d'installation. En effet, dans certains cas, l'éleveur s'installe dans une région qui lui est familière depuis son enfance et les relations familiales et le voisinage peuvent suffire pour trouver des terrains où s'installer.

Mis à part les cas où le terrain est acquis par le futur agriculteur en propriété, les parcelles sont souvent exploitées en location selon le modèle du bail à ferme.

***le principe du bail à ferme ([18], [28])**

Il existe de nombreux types de baux ruraux définis dans le livre IV du Code rural français :

- le bail à ferme
- le bail à cheptel : il consiste à donner un cheptel pour que l'exploitant le fasse fructifier tout en touchant une partie des bénéfices réalisés
- le bail à domaine congéable qui confère au preneur la propriété de toutes les constructions et travaux réalisés à la surface du sol
- le bail à complant qui s'applique uniquement aux exploitations de vignes
- le bail emphytéotique qui consiste à louer pour une toute petite somme un bien pendant une durée longue sous réserve que le locataire réalise des améliorations conséquentes qui reviennent au bailleur en fin de bail

Le bail à ferme est de loin le plus fréquent. Il s'agit d'un contrat de location à titre onéreux qui porte sur un bien à usage agricole en vue de l'exploiter et d'en percevoir les fruits. Il est le plus souvent

conclu par écrit par acte notarié ou par acte sous-seing privé. La Commission Consultative Départementale des Baux Ruraux se réunit sur ordre du commissaire de la République du département. Elle est responsable de la fourchette de prix dans laquelle doit être compris le prix du fermage et également de la fixation du seuil de superficie en dessous duquel le statut du fermage ne peut pas s'appliquer (par exemple parcelles ne constituant ni un corps de ferme ni une partie essentielle de l'exploitation). En Haute-Vienne, la surface minimum d'application est de 1.5 hectares. Le bail à ferme est signé pour une durée minimale de neuf ans et se reconduit automatiquement par période de neuf ans sauf si une des parties ne désirent pas le renouveler, auquel cas elle doit en avertir l'autre partie au moins dix-huit mois avant l'expiration du bail. En principe, le propriétaire ne peut reprendre en fin de bail le bien loué que s'il entend l'exploiter personnellement ou via son conjoint ou ses descendants pendant une période de neuf ans minimum. D'autre part, le locataire en place dispose du droit de se porter acquéreur du bien loué en priorité si celui-ci venait à être mis en vente dit droit de préemption. Il bénéficie dans ce cas d'un taux réduit du droit de vente. Le prix du bail à ferme ou fermage doit être fixé par les parties à l'intérieur des fourchettes déterminées chaque année par la Commission Consultative Paritaire des Baux ruraux. Il est fonction de la durée du bail, de la qualité des sols, de la structure parcellaire, de l'importance des bâtiments d'exploitation et de la maison d'habitation. Un état des lieux précis doit donc être fait par les deux parties. Celui-ci est doublé par l'expertise effectuée dans le cadre de l'arrêté préfectoral fixant la valeur locative des biens ruraux. Par exemple pour l'année 2008, l'indice du fermage en Haute-Vienne était de 110.2 ce qui correspondait à une augmentation de 1.2% par rapport au fermage de 2007. La valeur locative des terres nues doit être comprise entre 29.28 euros par hectares et 142.20 euros par hectare et celle des bâtiments d'exploitation entre 0.32 euros par mètre carré et 2.43 euros par mètre carré. ([29], [30])

Remarque : les bâtiments sont classés en quatre catégories allant de 1 pour un bâtiment aux normes agro-environnementales à 4 pour un bâtiment ne pouvant se mettre aux normes par des travaux simples. Pour chacune des catégories, on distingue deux sous catégories :

- la sous catégorie A qui concernent les bâtiments destinés au logement des animaux
- la sous catégorie B qui concernent les bâtiments destinés au stockage

Plus le bâtiment est aux normes, plus la valeur locative est élevée. D'autre part, la valeur locative des bâtiments destinés aux animaux est supérieure à la valeur locative des bâtiments de stockage.

En fonction des améliorations qu'il a apportées, par son travail ou ses investissements, aux biens loués, le locataire a droit à une indemnité due par le bailleur dite indemnité au preneur sortant . L'indemnité est versée à l'expiration du bail et calculée en fonction de la nature des améliorations apportées qui doivent en outre conserver une valeur effective d'utilisation après abattement : constructions, plantations, travaux de transformation du sol.

C'est au bailleur de payer la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties qu'il loue mais il peut néanmoins réclamer un cinquième des deux taxes à son locataire. Le tribunal paritaire des baux ruraux présidé par un juge d'instance est compétent pour juger les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux. En Haute-Vienne, il en existe quatre: Limoges, Bellac, Rochechouart et Saint Yrieix la Perche.

b- le choix d'un statut juridique pour l'exploitation

***les différents statuts juridiques des exploitations agricoles ([18], [31])**

Il existe de nombreux statuts juridiques possibles d'une exploitation agricole tous définis dans le livre III du Code rural. Globalement, on distingue l'exploitation individuelle et l'exploitation en société.

- Les exploitations en société peuvent être sous forme de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ou GAEC, d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée ou EARL ou de Groupement

Foncier Agricole. Il existe d'autres formes d'exploitation agricole comme le contrat d'intégration ou l'entraide entre agriculteurs mais elles sont plus anecdotiques.

- Dans une exploitation individuelle, l'activité agricole est réalisée par l'exploitant seul ou avec les membres de sa famille.[32]Les biens professionnels et individuels de l'exploitant ne sont pas distincts et l'exploitant est responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de son patrimoine.

***les particularités de l'exploitation individuelle**

Dans le cas d'une exploitation individuelle qui nous intéresse ici car elle concerne notre éleveur, le projet doit montrer que l'exploitation comportera des bâtiments et des moyens de production suffisants pour dégager un revenu supérieur ou égal au Revenu Minimum d'Installation (RMI) à l'issue de la troisième année d'exercice. Le RMI représente selon les départements et les années 40 à 60% du Revenu de Référence National (RRN) calculé à partir des salaires moyens de l'ensemble des travailleurs non agricoles. L'ordre de grandeur du RRN est de 25000 euros par an. ([33], [34])

Les jeunes agriculteurs au moment de leur installation doivent donc acquérir des bâtiments, des animaux ainsi que des équipements. Ces achats se font généralement auprès d'agriculteurs partant à la retraite ou cessant leurs activités. Les moyens de production sont ensuite complétés au besoin par l'achat d'animaux supplémentaires auprès de marchands de bêtes et d'équipements neufs dans les entreprises spécialisées.

c- la protection sociale de l'exploitation

La prise en compte de la protection sociale de l'exploitation fait partie de la réflexion globale lors de la construction du projet. Les tables rondes sont l'occasion de rencontrer des représentants des organismes de protection sociale et de se renseigner sur les assurances qu'il faudra souscrire au démarrage de l'activité agricole.

***les différents domaines de l'exploitation à assurer ([35], [36], [37])**

On distingue des assurances concernant l'exploitant et sa famille, ses biens (notamment bâtiments) et sa responsabilité. Certaines sont obligatoires ou légales, d'autres complémentaires.

Concernant **l'exploitant et sa famille**, les assurances obligatoires sont l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles ou AMEXA et l'Assurances Accidents des Exploitants Agricoles ou AAEXA. L'exploitant doit souscrire ces deux assurances pour lui même mais également pour toute personne participant à la mise en valeur de l'exploitation. Celles-ci garantissent les frais de soins consécutifs à un accident du travail, un accident de la vie privée ou une maladie professionnelle ainsi qu'une rente d'incapacité totale ou partielle à la profession agricole. Si l'exploitant souhaite bénéficier de garanties plus étendues, il peut souscrire des assurances complémentaires facultatives garantissant par exemple le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt du travail, les frais de soins en cas de maladie, le versement d'une rente ou d'un capital en cas d'invalidité, le versement d'un capital au conjoint ou aux héritiers en cas de décès...

Concernant **les biens**, il faut distinguer les bâtiments et les animaux. Pour les bâtiments, les assurances obligatoires sont l'assurance dommage ouvrage qui garantit les malfaçons pouvant se révéler dans les dix ans suivant la construction d'un bâtiment et l'assurance catastrophe naturelle qui garantit les bâtiments et leur contenu, obligatoire si l'assurance incendie est souscrite. Pour les animaux, l'assurance incendie regroupe les dégâts causés par les incendies, la foudre, l'électricité et la tempête. D'autre part, l'assurance mortalité des animaux est obligatoire dans le cas d'une exploitation dont l'activité dominante est l'élevage. De nombreuses assurances complémentaires peuvent être souscrites afin de se prémunir contre les incendies, vols, tempêtes, bris de glace, dégâts

des eaux, grêle des récoltes, mortalité des animaux , bris de machine, pertes d'exploitation... Enfin concernant **les responsabilités** vis à vis des tiers, certaines assurances sont là encore obligatoires comme l'assurance responsabilité civile automobile sur tous les engins agricoles même le matériel automoteur et l'assurance responsabilité civile chasse pour les personnes exerçant cette activité. Même si elles sont facultatives, l'assurance responsabilité civile chef d'exploitation et l'assurance responsabilité civile chef de famille sont fortement conseillées pour ne pas supporter pendant des années le paiement d'indemnités pouvant représenter des millions d'euros en cas d'accident grave. Enfin l'assurance juridique est également facultative.

***les organismes intervenant dans la protection sociale de l'exploitation ([38], [39], [40])**

L'exploitant peut choisir son organisme assureur dans une liste d'assureurs agréés appartenant au réseau GAMEX ou Groupement des Assureurs Maladies des Exploitants Agricoles dont la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) fait partie. La MSA est en concurrence avec d'autres mutuelles et sociétés d'assurance pour la prévention des risques de maladies ou d'accidents du travail mais représente néanmoins la mutuelle la plus souvent souscrite par les agriculteurs. L'affiliation à la MSA n'est possible que pour des personnes exerçant une activité agricole mettant en valeur une superficie supérieure ou égale à la moitié de la surface minimum d'installation ou représentant un volume horaire de plus de 1200 heures par an.

d- le plan de financement du projet d'exploitation

Le plan de financement prend en compte l'ensemble des recettes et des dépenses théoriques qui seront engagés par l'exploitation agricole. Celui-ci intègre les différentes aides auxquelles l'agriculteur peut prétendre pour son installation et après son installation et sur lesquelles nous reviendront dans les parties suivantes. Les organismes détenteurs de fonds se situent à plusieurs niveaux :

- à l'échelle européenne, le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole ou FEOGA rassemble tous les crédits consacrés à la Politique Agricole Commune ou PAC dont les aides à l'installation et les aides pour l'activité agricole font partie[41]
- à l'échelle nationale, l'Agence Unique de Service et de Paiement ou ASP (qui provient de la fusion entre le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ou CNASEA et l'Agence Unique de Paiement ou AUP en 2009) reçoit les fonds pour l'installation et les aides à la production en provenance du FEOGA ([42], [43], [44], [45], [46])
- à l'échelle locale, les banques redistribuent les fonds à titre personnel

Une fois tous les éléments du projet rassemblés, l'EPI final est remis à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture qui l'étudie.

2- De l'Etude de Projet d'Installation au début de l'activité agricole

a- le passage de l'EPI en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ou CDOA [47]

***la composition de la CDOA**

- Lors de l'étude d'un projet d'installation, la CDOA réunit 32 membres organisés comme suit :
- 5 représentants d'Etat ou des collectivités : représentants des Directions Départementale et Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, du Conseil Régional...
 - 14 membres du secteur agricole : syndicats, MSA, Chambre d'Agriculture, banques

- 8 membres d'activités concernées par l'agriculture : entreprises agro-alimentaires, coopératives...
- 5 membres d'expertise : juristes, économistes, écologistes. La Direction Départementale des Services Vétérinaires ou DDSV peut intervenir à ce niveau pour contrôler la protection de l'environnement à l'échelle départementale. Elle s'assure que l'élevage n'aura pas d'impact défavorable sur le milieu naturel.[48]

Chaque département gère ses modalités de présentation des dossiers d'installation. Par exemple, dans les Vosges, le jeune présentait son dossier jusqu'en 2006. Depuis cette date, compte-tenu de l'ordre du jour toujours chargé des CDOA, il a été convenu que seuls les dossiers "atypiques" (productions spécifiques ou parcours particulier) supposaient une présentation par le demandeur. Cependant, le candidat peut présenter son dossier lui-même s'il le souhaite. Les Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture se réunissent ainsi plusieurs fois par an avec une fréquence qui diffère selon les départements pour délibérer en général sur plusieurs dossiers en cours.

***le fonctionnement de la CDOA**

Le passage en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est impératif pour s'installer dans tous les cas suivants :

- si la surface concernée est supérieure ou égale à la surface définie dans le Schéma Directeur Départemental des Structures (SDDS)
- si le demandeur ne dispose pas de la capacité agricole (c'est à dire d'un diplôme de niveau V ou IV) ou d'une expérience d'au moins cinq ans dans une activité agricole
- si le demandeur est âgé de plus de soixante ans
- s'il s'agit d'une société dont aucun membre n'a la qualité d'exploitant agricole
- si le demandeur a des revenus non agricoles dépassant plusieurs fois le SMIC
- si la surface concernée est distante de plus de 10km (en plaine) ou de 15km (en montagne) du siège d'exploitation

Dans tous les autres cas d'installation, le passage en CDOA n'est pas obligatoire pour pouvoir s'installer. En revanche, le passage en CDOA est impératif pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation.

Remarque : il existe d'autres domaines où le passage en CDOA est obligatoire : par exemple lors de concurrence entre plusieurs agriculteurs pour l'exploitation d'une surface, le préfet est dans l'obligation de demander un avis à la CDOA.

Après examen du dossier à tous les niveaux, la CDOA émet un avis favorable, défavorable ou d'ajournement c'est à dire qu'elle demande au candidat d'apporter des éléments supplémentaires à son dossier. Aucun recours n'est possible contre l'avis de la CDOA.

b- la décision du préfet et l'inscription au Centre de Formalités des Entreprises

***la décision préfectorale ([49], [50])**

Le préfet est responsable de la décision finale rendue sous forme d'arrêté préfectoral et suit en général l'avis de la CDOA. Le préfet veille en particulier au respect du Schéma Directeur Départemental des Structures ou SDDS à trois niveaux pour accorder à l'agriculteur l'autorisation d'exploiter :

- le **respect des orientations et priorités** imposées par le SDDS : le SDDS précise l'ordre de priorité qui doit motiver la décision de la DDAF lorsqu'il y a plusieurs concurrents pour un même terrain. En Haute-Vienne où est installé notre éleveur, la priorité est donnée aux agriculteurs

s'installant avec des aides (Dotation Jeunes Agriculteurs ou aides du Conseil Régional) sur les autres installations. Les demandes d'autorisation d'exploiter en rapport avec un agrandissement ou un remembrement d'exploitation occupent la dernière place dans l'ordre de priorité.

- le **respect d'une Surface Minimale d'Installation (SMI)** : celle-ci est définie par le SDDS dans le souci de veiller à la viabilité des exploitations et dépend du type de production envisagé. En Haute-Vienne, la SMI est fixée à 25 hectares pour l'élevage.

- le respect des seuils d'agrandissement ou de démembrement pour des exploitations pré-existantes
Pour une installation en Haute-Vienne, la demande d'autorisation d'exploiter n'est obligatoire que si l'installation concerne une surface supérieure ou égale à 75 hectares. (annexe 44)

L'éleveur bénéficie d'un droit de recours contre la décision du préfet dans un délai de deux mois :

- soit à titre gracieux c'est à dire devant le préfet lui-même
- soit à titre hiérarchique c'est à dire devant le Ministre de l'Agriculture
- soit à titre contentieux c'est à dire devant le Tribunal administratif

Une fois le projet définitivement validé, l'agriculteur s'inscrit au Centre de Formalités des Entreprises qui constitue la dernière étape avant le début de l'activité agricole.

***l'inscription au Centre de Formalités des Entreprises**

Le **Centre de Formalité des Entreprises (CFE)** appartient à la Chambre d'Agriculture.[51] Il a pour but de simplifier les démarches administratives du futur éleveur en regroupant toutes les formalités en une seule démarche. Il transmet ainsi l'ensemble des informations déclarées aux partenaires concernés : MSA, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Etablissement Départemental d'Elevage (EDE)... L'INSEE attribue à l'exploitation d'une part un numéro SIREN à neuf chiffres qui est un simple numéro d'identité unique et un numéro SIRET à quatorze chiffres articulé sur le SIREN et qui correspond à l'exploitation. Ces deux numéros sont conservés à vie. Il attribue également le code APE ou Activité Principale Exercée à des fins statistiques. Pour l'élevage de bovins, le code APE est le 012A.

3- Bilan : parallèle avec l'entrée dans la profession vétérinaire

Finalement, la démarche d'installation met l'éleveur au contact de nombreux partenaires avec qui il devra collaborer tout au long de son exercice professionnel. Ainsi cette démarche participe à la professionnalisation des éleveurs dans la continuité des enseignements délivrés lors de la formation au BPREA. Tout au long de la démarche, l'éleveur mène une réflexion et mûrit son projet en faisant intervenir aussi bien des enjeux politiques que des enjeux économiques, techniques, financiers, écologiques. Les enjeux sanitaires dont le vétérinaire est le garant ne représentent qu'une petite partie de cette réflexion globale. Cette entrée dans la vie active est beaucoup moins encadrée dans le cursus vétérinaire classique mais surtout le vétérinaire n'a pas conscience de la multiplicité des enjeux auxquels répondent les exploitations dans lesquelles il aura à exercer. La formation vétérinaire n'aborde le système de fonctionnement d'une exploitation que sous son aspect sanitaire et animalier alors que la prise de décision et les actions du vétérinaire devraient à notre sens s'inscrire dans une réflexion beaucoup plus large dont l'éleveur maîtrise les grandes lignes contrairement au vétérinaire.

Cette première partie nous a permis de donner un aperçu théorique des grands axes de la démarche d'installation, de sa complexité et des différents intervenants. Nous allons à présent nous intéresser aux aides qui constituent un point clé dans le plan de financement de l'exploitation avant de nous intéresser à l'EPI concret de Monsieur QUERETt pour avoir une idée des ordres de grandeur que peut représenter un projet d'installation.

B- LA PARTICIPATION DE L'ETAT : DES AIDES INDISPENSABLES A L'INSTALLATION

Mis à part les rares cas où l'auto-financement suffit pour s'installer, les investissements que représentent le démarrage d'une activité agricole sont tels qu'ils ne pourraient se réaliser sans une participation extérieure. En France, l'Etat aide les jeunes agriculteurs à s'installer par le biais de dispositifs financiers, sociaux ou fiscaux. Dès lors qu'une installation entre dans la catégorie des installations aidées, le chef d'exploitation doit en contre partie répondre globalement à deux types de contraintes:([52] , [53], [54] , [55])

- remplir des **conditions personnelles** : être âgé de 40 ans maximum, être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, avoir suivi le parcours à l'installation (stage préparatoire à l'installation), avoir la capacité professionnelle (diplôme de niveau IV ou V), avoir des moyens de production suffisants

-s'**engager** sur différents points : rester agriculteur pendant au moins cinq ans, se soumettre au régime simplifié de la TVA pendant au moins un an (soit un taux réduit à 5.5% pour tout achat de matériel, cheptel, stock et un taux normal à 19.6% pour les travaux agricoles et les prestations de service à déclarer une fois par an et à payer par acomptes trimestriels contrairement au régime classique de TVA à déclaration et paiement mensuels), tenir une comptabilité de gestion transmise annuellement à la DDAF, réaliser les travaux de mise en conformité des équipements repris dans un délai de trois ans.

Ces contraintes peuvent être modulées en fonction de la nature des aides accordées. Nous y reviendrons dans les parties suivantes.

On distingue les aides pour l'installation elle même que nous allons voir dans la partie suivante et les aides après l'installation qui entrent également en compte dans l'étude prévisionnelle d'installation et dont nous reparlerons au moment de l'étude de l'EPI de Monsieur QUERET.

Remarques :

- l'agriculteur qui prétend à des aides pour s'installer doit remplir un formulaire de demandes d'aides (annexe 46)

- il est possible de s'installer sans aides. Dans ce cas, aucune condition de diplôme, de revenus, d'âge ... n'est requise. [56]

On distingue plusieurs types d'aides publiques à l'installation des jeunes agriculteurs que nous allons voir successivement.([57], [58]) Ces aides sont sous forme de dons complets ou sous formes de prêts bonifiés. On distingue :

- les aides nationales : Dotation Jeunes Agriculteurs, prêts bonifiés

- les aides régionales et départementales : Conseil Régional et Conseil Général

- les aides fiscales et sociales

1- La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ([59], [60])

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est une aide nationale personnelle accordée aux jeunes agriculteurs répondant à plusieurs conditions. En plus des conditions de base requises dans le cadre des installations aidées que nous avons vues dans le paragraphe précédent, l'obtention de la DJA étend l'obligation d'exercer en temps qu'agriculteur et de tenir une comptabilité de gestion à dix ans au lieu de cinq ans. En revanche, celle-ci allonge le délai de réalisation des travaux de remise en conformité des équipements repris à cinq ans au lieu de trois ans. La DJA est versée en une fois au début de l'activité agricole (sauf dans les cas d'installation dérogatoire sur lesquels nous

reviendrons dans la dernière partie de la thèse où seule une moitié de la DJA est versée au début de l'activité). Le montant de la DJA est fixé par la CDOA en fonction de zones géographiques définies à l'échelle nationale d'une part et de caractéristiques de l'exploitant lui même définies à l'échelle départementale et régionale d'autre part.

L'objectif de **la distinction de zones** est d'assurer la poursuite de l'activité agricole et donc du maintien de la population et de l'entretien des espaces naturels dans des zones dites défavorisées. Des aides croissantes sont accordées avec l'augmentation du degré de handicap. Les législateurs prennent en compte deux types de paramètres pour réaliser cette classification :

- des caractéristiques naturelles : altitude, pente, topographie, climat, végétation, terres peu productives (par exemple, une zone est dite de montagne si plus de 80% de la surface agricole est située au dessus de 600 mètres d'altitude ou présente une pente supérieure à 400m)
- des facteurs humains : revenus agricoles inférieurs à 80% de la moyenne nationale, faible densité de population, pression foncière en zone péri-urbaine.

A l'échelle départementale et régionale, le préfet peut moduler le calcul de la DJA dans la limite des fourchettes fixées à l'échelle nationale en fonction de **caractéristiques ayant trait à l'exploitant** lui même :

- le type d'activité : agriculteur à titre principal, secondaire ou complémentaire. Pour un agriculteur à titre secondaire, tous les montants sont divisés par deux.
- le statut juridique de l'exploitation : participation d'un conjoint, création ou transformation d'une société, exploitation individuelle, installation hors cadre familial. Pour une installation en société par exemple, l'agriculteur doit détenir au moins 10% des parts sociales pour pouvoir prétendre à la DJA.
- stages réalisés à l'étranger ou activité professionnelle agricole exercée pendant 5 ans : pour chacune de ces caractéristiques, un supplément est accordé.

Au final, le montant de la DJA se situe dans les fourchettes suivantes indiquées au niveau du tableau 8.

TABLEAU 8 : Montant de la Dotation Jeunes Agriculteurs en fonction des zones en 2008

ZONES	PLAINE	DEFAVORISEE SIMPLE	MONTAGNE
MONTANT DJA (en euros)	8000- 17300	10300- 22400	16500-35900

2- Les prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTSJA) ([61], [62], [63])

Les prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs (MTSJA) sont des prêts accordés à un taux inférieur à celui du marché dits **prêts bonifiés**. Ces prêts bonifiés sont des aides nationales. La bonification de ces prêts est donc prise en charge par l'Etat avec la participation de l'Union Européenne et distribuée par les six banques habilitées au niveau national : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, BNP, CIC, Banque Populaire, Crédit Maritime Mutuel. Ces prêts sont accordés aux jeunes agriculteurs pour financer :

- la reprise d'un capital d'exploitation mobilier et immobilier (matériel, bâtiments)
- l'acquisition de foncier
- l'acquisition de parts sociales (installation en société)
- le besoin en fonds de roulement pour la première année d'activité
- les dépenses de mises en état et d'adaptation du capital repris (mise aux normes d'un bâtiment)

Ces prêts peuvent être utilisés dans un délai de dix ans suivant l'installation. Au même titre que la DJA, on retrouve quelques modulations des conditions d'attribution des prêts MTSJA en fonction des zones. (tableau 9)

TABLEAU 9 : Caractéristiques des prêts à Moyen Terme Spéciaux Jeunes Agriculteurs en fonction des zones en 2008

ZONES	PLAINE	DEFAVORISEE
Taux de bonification*	2.5%	1,00%
Durée de bonification maximale	7ans	9ans
Durée maximale du prêt	12 ans	15ans
Plafond de subvention équivalente (en euros)**	118000	22000
Montant maximal du prêt (en euros)***	110000	110000

* Le taux moyen des prêts du marché est de 5.5% (il varie selon les années)

** Le plafond de subvention équivalente correspond à ce qui est financé par l'Etat c'est à dire à la différence d'intérêts de l'emprunt entre le taux du marché et le taux bonifié

*** Ce plafond n'est plus exigé depuis 2008 mais il persiste des plafonds intermédiaires pour les différentes catégories de biens à financer: 46000 euros pour l'acquisition de foncier ou de parts sociales, 4600 euros pour le besoin en trésorerie

Remarque : L'agriculteur qui prétend à un prêt MTSJA signe un formulaire d'engagement au respect des conditions d'obtention dont nous avons déjà parlé.(annexe 47)

3- Les aides départementales et régionales ([64])

Ces aides complètent le dispositif national sous forme de dotations en capital et leurs critères d'attribution sont semblables à ceux de la DJA.

Au niveau **départemental**, on retrouve deux types d'aide :

- une prime départementale à l'installation des jeunes agriculteurs calculée selon la même logique que les autres aides en fonction de critères géographiques et sociaux et dont le montant dépend des départements. En Haute-Vienne où est installé notre éleveur, le Conseil Général accorde une prime départementale à l'installation des jeunes agriculteurs plafonnée à 4600 euros
- une aide à l'acquisition d'une maison d'habitation

Au niveau **régional**, les Conseils Régionaux accordent également des aides dans le cadre de leur Programme Régional Installation-Transmission pour :

- l' acquisition de matériel auprès d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
- la location et la rénovation de la maison d'habitation des jeunes agriculteurs
- le suivi technico-économique et financier post-installation

Le montant des aides est variable selon les régions. Dans le Limousin où notre éleveur est installé, le Conseil Régional à un plafond d'aides d'environ 6000 euros.

Dans tous les cas, le montant total des aides nationales, régionales et départementales versées ne peut dépasser 55000 euros.

4- Les aides fiscales et sociales ([65], [66], [67])

Les aides fiscales qui interviennent pour l'installation elle même correspondent essentiellement à une diminution de l'impôt sur les successions et les ventes. D'autres mesures interviennent plutôt dans les années qui suivent l'installation mais la prise en compte des avantages financiers qu'elles représentent dans l'EPI peuvent favoriser l'autorisation du projet :

- abattement de 50% sur le bénéfice réellement imposable pendant cinq ans et un dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant cinq ans.
- exonération partielle des cotisations sociales pendant cinq ans selon un taux dégressif allant de 65% la première année à 15% la cinquième année.

Nous allons revenir sur le cas concret du projet d'installation de Monsieur QUERET pour donner une idée des ordres de grandeur qu'une telle démarche peut représenter.

III- LE PROJET D'INSTALLATION DE MONSIEUR QUERET : UN EXEMPLE POUR COMPRENDRE LES ENJEUX D'UNE INSTALLATION

Le projet d'installation est rassemblé dans un document obligatoire présenté généralement sous forme de tableaux chiffrés. Il faut voir le projet d'installation comme adapté à un type de région, un type de production, un type d'exploitation. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter l'exploitation de Monsieur QUERET dans son contexte local avant de nous pencher sur les grandes données chiffrées de l'EPI de notre éleveur.

A- PRESENTATION DE L'EXPLOITATION DE MONSIEUR QUERET

1- Les terrains d'exploitation

La répartition des terres exploitées par Monsieur QUERET se décompose comme suit. Le parcellaire total représente un peu plus de 78 hectares , situés en Haute-Vienne, parmi lesquels on distingue :

- 3.76 hectares en propriété achetés à M. DUMONT sur la commune d'Eymoutiers et qui contiennent les bâtiments d'exploitation
- 24.58 hectares loués à M. CHAMPEAUD sur la commune d'Eymoutiers
- 1.10 hectares loués à M. BARLET sur la commune d'Eymoutiers
- 1.07 hectares loués à M. PRABONNAUD sur la commune d'Eymoutiers
- 6.75 hectares loués à M.LACOUTURIERE sur la commune d'Eymoutiers
- 19.38 hectares loués à M. MONTAUDON sur la commune d'Eymoutiers
- 10.84 hectares loués à M.QUERET sur la commune d'Eymoutiers
- 9.18 hectares loués à M.TRICARD sur la commune de Roziers Saint Georges
- 1.75 hectares loués à M.LACROIX sur la commune de Saint Anne Saint Priest

Les terrains loués par Monsieur QUERET font tous l'objet d'un bail à ferme. Cependant une partie des parcelles sont louées sur la base d'un bail écrit tandis que quelques petites parcelles sont louées sur la base d'un bail verbal.

Remarque: il n'y a pas d'obligation de disposer de terrain en propriété pour pouvoir s'installer.

2- Les moyens de production rassemblés

Monsieur QUERET s'est installé avec un statut d'exploitation individuelle en rassemblant les moyens de production suivants :

- un corps principal de bâtiments à usage d'exploitation sur la commune d'Eymoutiers comprenant un bâtiment avec hangar de stockage et stabulation, une grange auvergnate et une stabulation libre achetés pour une valeur de 115000 euros
- un cheptel acheté pour une valeur de 110000 euros en partie à un de ses bailleurs et en partie à une coopérative (BEVICOR, Société Coopérative Bétail Viande Corrèze). Dans ce cadre, la visite du vétérinaire est obligatoire pour réaliser les tests sanitaires sur les animaux et l'Etablissement Départemental d'Elevage peut être contacté pour s'assurer du caractère réglementaire de l'identification et du mouvement des animaux.[68]
- du matériel rassemblant une bétailière, un roundballer, une faneuse, une faucheuse, un andaineur,

un tracteur, un épandeur, un semoir, une enrubanneuse, un distributeur vicon, un chargeur et une herse achetés pour une valeur de 49685 euros

Les investissements nécessaires à l'installation d'un jeune agriculteur sont donc très importants et leur remboursement sur des dizaines d'années sont pris en compte dans la réalisation de l'EPI. Ils représentent dans l'exemple que nous avons suivi la somme de 274685 euros.

3- L'activité de production choisie

On distingue en Limousin trois types de système de production de viande bovine[69] :

- le système limousin qui regroupe les systèmes « veaux de lait sous la mère » et « veaux de lait sous la mère et broutards »

- le système naisseur limousin qui regroupe les systèmes « broutards mâles et femelles », « Plateau de Millevaches broutards mâles et femelles », « avec vente de reproducteurs », « avec cultures de vente », « avec génisses de boucherie », « avec jeunes vaches de boucherie »

- le système naisseur-engraisseur limousin qui regroupe les systèmes « jeunes bovins de moins d'un an », « jeunes bovins et génisses de Lyon », « taurillons lourds et génisses de 30 mois », « avec cultures de vente »

Le système qui concerne Monsieur QUERET est le système « veaux de lait sous la mère et broutards ». Ce système est assez répandu puisqu'un tiers des producteurs de veaux de lait du bassin limousin produisent également des broutards. Cette diversification est une solution à l'agrandissement des surfaces et à la diminution de la main d'oeuvre. Elle permet également de réguler la trésorerie par l'étalement de la production. La conduite d'une partie des veaux en broutards enlève l'astreinte de la tétée au printemps et en été. Les veaux nés à l'automne sont alors plutôt destinés à la production de veaux de lait ce qui permet leur commercialisation au moment où les cours sont souvent plus favorables. Les veaux nés pendant l'hiver sont eux orientés vers la production de broutards. Le principe de cette production est de nourrir les veaux avec du lait à volonté provenant des mères directes et de vaches laitières. Les veaux sont abattus entre trois et cinq mois et demi d'âge pour un poids carcasse allant de 110 à 170kg. Ce type de production permet d'obtenir une viande de couleur claire liée à l'alimentation lactée d'une part qui, utilisée seule, entretient une anémie ferriprive et à la précocité des animaux d'autre part. On peut noter ici que des normes récentes de bien être ont été appliquées à cette production comme l'obligation d'élevage en cases collectives, la mise en place d'une litière de paille et l'interdiction de port de muselières. Malgré les craintes concernant notamment le déclassement des animaux à l'abattoir par modification de la couleur de la viande, les études réalisées depuis la mise en place de ces nouvelles directives ont montré au contraire une amélioration de la production liée notamment à une meilleure maîtrise technique qui va de paire avec la mise aux normes.

A présent, nous allons nous intéresser aux grandes lignes de l'EPI de Monsieur QUERET. Cette étude sur la base de quelques chiffres concrets n'a pas pour but de détailler l'ensemble de l'EPI mais simplement de permettre d'expliquer plus en détail certains aspects de la profession concernant notamment les droits à primes et les aides postérieures à l'installation.

B- COMMENTAIRE DES GRANDS AXES DE L'EPI DE MONSIEUR QUERET

1- L'EPI : une simulation réalisée sur six années consécutives [70]

L'EPI est classiquement réalisé sur une période de cinq à six ans et comporte trois grands

types de données chiffrées :

- des données techniques : état de l'exploitation
- des données économiques : cours de la viande et des aliments, investissements, primes
- des données financières : bilan et compte d'exploitation

L'objectif général est de simuler l'évolution des revenus de l'exploitation sur quelques années en programmant le fonctionnement de l'exploitation (achats de bêtes, réformes, ventes d'animaux, cultures, investissements à prévoir, annuités...) à partir de l'ensemble des données disponibles afin de s'assurer que le projet d'exploitation permettra dans un temps raisonnable de dégager un bénéfice suffisant à l'éleveur pour vivre.

L'EPI de Monsieur QUERET a été réalisé sur une période allant de juin 2007 à juin 2013. Il s'agit d'une exploitation individuelle de production de veaux de lait sous la mère et de broutards située en zone de montagne sur la commune d'Eymoutiers.

2- Les données économiques de l'EPI

L'EPI inclue des données relatives aux notions de droits à produire et aux aides accordées après l'installation.

a- les droits à produire ([71], [72])

Au niveau d'une exploitation de production de viande bovine, les droits à produire correspondent en fait à des **droits à primes**. Contrairement à la production de lait pour laquelle les éleveurs sont soumis à des quotas dont le dépassement donne lieu à des pénalités, la production de viande est primée jusqu'à un certain seuil au delà duquel l'éleveur ne subit aucune pénalité mais simplement un arrêt des aides pour la production excédentaire. Ces droits à primes sont indispensables pour pouvoir toucher la PMTVA ou Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes correspondante dont nous reparlerons ultérieurement. Ces droits à primes sont transférés lors de la reprise d'une exploitation ou à partir de la réserve départementale. Un producteur doit utiliser chaque année 90% au moins de ses droits à produire et ne peut détenir plus de droits à primes que de femelles primables. Dans le cas contraire, les droits sont reversés à la réserve départementale sans aucune compensation financière.

Dans le cas de Monsieur QUERET, la CDOA lui a vendu 60 droits à primes définitifs contre une compensation de 600 euros.

b- les primes animales ([73], [74])

Concernant le cheptel de Monsieur QUERET, voici le prévisionnel des primes animales sur six ans :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Animaux primés						
- VA<40*	30	40	40	40	40	40
- VA>40*		20	20	20	20	20
- Prime à l'Abattage Gros Bovin (PAB GB)		6	10	9	10	9
- Prime à l'Abattage Veaux (PAB Veaux)		30	30	30	30	30
Montants unitaires						

- PMTVA<40**	250	250	250	250	250	250
- PMTVA>40**	225	225	225	225	225	225
- Prime à l'Abattage Gros Bovin (PAB GB)	32	32	32	32	32	32
- Prime à l'Abattage Veaux (PAB Veaux)	50	50	50	50	50	50
Total des primes animales (euros)	7500	16192	16320	16288	16320	16288

*VA<40 correspond au nombre de vaches allaitantes tant que celui ci est inférieur à 40

VA>40 correspond au nombres de vaches allaitantes à partir de la 41ème

**PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes.

PMTVA<40 correspond au montant de la PMTVA pour les 40 premières vaches

PMTVA>40 correspond au montant de la PMTVA à partir de la 41ème vache

La PMTVA s'applique aux femelles âgées d'au moins huit mois, de races à viande ou croisées gardées au moins six mois dans l'effectif du troupeau. On peut noter ici que les vaches laitières utilisées fréquemment dans les élevages de veaux de lait sont primées au même titre que les vaches allaitantes à condition qu'elles soient de race mixte lait et viande, comme les montbeliardes ou les normandes. En revanche, les vaches de race Prim Holstein ne peuvent bénéficier de la PMTVA. Cette prime est versée par l'Office de l'Elevage à raison de 250 euros pour les quarante premières femelles et de 225 euros pour les autres.

La PAB ou Prime à l'Abattage des Bovins s'applique pour les animaux détenus au moins deux mois sur l'exploitation (ou un mois pour les veaux de moins de trois mois). Elle concerne les veaux âgés de un à huit mois d'un poids carcasse inférieur à 181.5 kg ou d'un poids vif inférieur à 300kg en cas d'exportation hors Union Européenne, et les gros bovins âgé de plus de huit mois sans condition de poids. Ces primes sont également versées par l'Office de l'Elevage à raison de 50 euros pour les veaux et de 32 euros pour les gros bovins.

c- les Droits à Paiement Unique ou DPU ([75], [76], [77], [78], [79], [80])

Les Droits à Paiement Unique (DPU) correspondent à une aide découplée de la production. Ils sont attribués pour une surface donnée à l'exploitant lui même suite à une demande réalisée via un formulaire officiel (annexe 48). Les DPU ne sont donc pas liés au foncier mais au producteur en personne.

On distingue plusieurs types de DPU :

- les DPU **normaux** : ils correspondent à une surface admissible et éligible.

Un **hectare admissible** est un hectare exploité pour l'agriculture en tant que prairie temporaire ou permanente, grande culture, culture de semences fourragères et potagères, culture annuelle ou jachère volontaire. Ne sont pas admissibles les bois, les vergers, les vignes, les landes et les cultures de fruits et légumes.

Un **hectare éligible** est un hectare qui était en culture annuelle ou prairie temporaire au 15 mai 2003. Ne sont pas éligibles les hectares qui étaient en prairies ou cultures permanentes, forêts ou à usage non agricole au 15 mai 2003. Une parcelle peut ainsi être admissible mais non éligible : par exemple des parcelles de vignes arrachées après mai 2003.

Une parcelle peut être admissible et éligible mais ne pas correspondre à un DPU : c'est le cas lorsque l'exploitant d'une telle surface ne détient pas de DPU.

-les DPU **jachères** : ces DPU correspondent à une surface que l'exploitant est dans l'obligation de mettre en jachère. Ainsi un DPU jachère = 1hectare de surface à geler obligatoirement. Ce type de DPU a été supprimé en 2009.

- les DPU **réserve** : ils correspondent à des droits mis en réserve au niveau départemental. Cette réserve est alimentée d'une part par les prélèvements réalisés lors de transfert de DPU d'un exploitant à un autre (0% pour un DPU cédé à un jeune agriculteur, 3% pour un DPU cédé avec du foncier et 50% pour un DPU cédé sans foncier) et d'autre part par la remontée de DPU non activés.

Un **DPU non activé** correspond à un DPU qui n'est pas mis en valeur par un hectare admissible. Si un DPU est inactivé pendant plus de trois ans, il retourne à la réserve.

Globalement, la valeur unitaire d'un DPU est calculée par référence au montant historique de référence. Le **montant historique de référence** correspond à la moyenne des aides couplées qu'aurait perçu l'exploitant entre 2000 et 2003 si le niveau des aides avaient été celui de 2002. Le montant de la prime versée pour un DPU activé est ensuite modulé en fonction de la taille de l'exploitation, du statut juridique de l'exploitation (il est plus élevé pour une société que pour une exploitation individuelle) et est variable selon les régions. La prime est versée par l'Agence Unique de Paiement.

En Haute-Vienne où est installé notre éleveur, la moyenne départementale des DPU normaux est de 136.53 euros. Concernant Monsieur QUERET, la totalité des DPU détenus sont des DPU normaux et ils représentent une somme de 6258 euros pour la première année et de 11909 euros pour les années suivantes.

d- les primes aux cultures ([81], [82], [83])

Voici le prévisionnel des primes aux cultures figurant dans l'EPI de Monsieur QUERET :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Surfaces primées ICHN¹						
- ISP ²	8.94	8.94	8.94	8.94	8.94	8.94
- ISM<25hectares ³	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33
- ISM>25hectares ³	32.73	32.73	32.73	32.73	32.73	32.73
Montants unitaires						
- ISP ²	55	55	55	55	55	55
- ISM<25hectares ³	176.80	176.80	176.80	176.80	176.80	176.80
- ISM>25hectares ³	136	136	136	136	136	136
Total primes aux surfaces (euros)	6416	6416	6416	6416	6416	6416

¹ICHN = Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

²ISP = Indemnité Spéciale Piémont

³ISM = Indemnité Spéciale Montagne

ISM<25hectares : correspond au 25 premiers hectares bénéficiant de l'ISM

ISM>25 hectares : correspond aux hectares bénéficiant de l'ISM à partir du 26ème hectare

L'ICHN ou Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels permet de compenser les handicaps naturels comme l'altitude, la pente ou le contexte économique et social défavorable. L'ensemble de la Haute-Vienne est classée en zone défavorisée à part la commune de Limoges. On distingue des zones défavorisées simples, des zones de piémont et des zones de montagne. Les parcelles

exploitées par Monsieur QUERET sont situées en partie en zone de montagne qui donne droit à l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) et en partie en zone de piémont qui donne droit à l'Indemnité Spéciale Piémont (ISP). Les surfaces primables correspondent aux prairies, aux cultures fourragères, aux céréales, oléagineux et protéagineux destinés à l'alimentation du cheptel. Le montant de l'aide est plafonné à 50 hectares (ce qui correspond à l'addition des trois premières lignes du tableau $8.94+8.33+32.73=50$)

Une des conditions d'obtention est de respecter un chargement compris entre 0.25 à 2 Unité Gros Bétail (UGB) par hectare. Le calcul du **chargement** d'une exploitation sur un an prend en compte différents paramètres :

- l'âge : plus un animal est jeune, plus sa valeur en UGB est faible
- le stade physiologique : une vache en lactation a une valeur en UGB plus élevée qu'une génisse
- le temps passé sur l'exploitation : la valeur en UGB d'un animal est pondéré par le nombre de jours passés sur l'année dans l'exploitation

L'objectif étant de favoriser l'extensivité des systèmes d'exploitation, la prime augmente lorsque le chargement diminue. Pour une plage optimale de chargement c'est à dire comprise entre 0.8 et 1.4 UGB par hectare, la prime ISM est de 176.80 euros pour les 25 premiers hectares puis de 136 euros pour les hectares suivants et la prime ISP est de 71.50 euros pour les 25 premiers hectares puis de 55 euros pour les hectares suivants. Ce sont ces tarifs qui s'appliquent dans l'EPI de Monsieur QUERET, la plage de chargement étant évaluée sur son exploitation entre 1.07 et 1.15 UGB par hectares.

3- Les données techniques de l'EPI

Ces données regroupent des chiffres en rapport avec les cultures annuelles d'une part et le cheptel de vaches allaitantes d'autre part. L'objectif de ces données est d'estimer la marge brute prévisionnelle globale de l'exploitation en tenant compte de l'état du cheptel et des cultures ainsi que des prix unitaires dans les deux domaines.

a- les cultures annuelles

Voici le prévisionnel concernant les cultures dans l'EPI de Monsieur QUERET :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Charges opérationnelles						
- engrais	5337	5337	3851	3851	3851	3851
- semences	275	275	275	275	275	275
- produits de traitement	75	75	75	75	75	75
- autres charges	750	750	750	750	750	750
Achats de végétaux	2100	2100	2100	2100	2100	2100
Marge brute globale (euros)	- 8537	- 8537	- 7051	- 7051	- 7051	- 7051

Les cultures ne génèrent aucun produit brut sur l'exploitation de Monsieur QUERET. Ainsi la marge brute globale est négative. En effet, aucune culture n'est destinée à être vendue et une partie des végétaux est achetée pour fabriquer de l'ensilage de maïs ou cultiver de l'orge. Les autres charges peuvent correspondre au paiement de la main d'oeuvre nécessaire pour réaliser l'ensilage de maïs ou pour moissonner le blé.

b- les vaches allaitantes

Tout d'abord, voici le prévisionnel de l'état du cheptel au niveau de l'EPI de Monsieur QUERET :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Reproducteurs						
- vaches effectif début		63	63	63	63	63
- sorties	2	6	10	10	10	10
- entrées		5	8	9	9	9
- achats	65	1	2	1	1	1
- vaches effectif fin	63	63	63	63	63	63
- taureaux	2	2	2	2	2	2
- taux de vêlage	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90
- nombre de veaux nés	58	58	58	58	58	58
Femelles vendues et stockées						
*femelles stockées						
- stock <1an	29	29	29	29	29	29
- génisses de renouvellement 1-2 ans	8	9	9	9	9	9
- génisse de renouvellement 2-3 ans	5	8	9	9	9	9
*femelles vendues						
- veaux de lait<1an		20	20	20	20	20
- broutardes<1an	4					
Mâles vendus et stockés						
*mâles stockés						
- mâles cédés	29	29	29	29	29	29
- stock moins de 1 an	20	20	20	20	20	20
*mâles vendus						
- nourissons<1an	9	9	9	9	9	9
- veaux de lait<1an		20	20	20	20	20
- veaux de lait 1 mois		10	10	10	10	10
- broutards	13					

Voici maintenant le prévisionnel des prix en euros des différents animaux du cheptel sur six ans :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Prix unitaires des reproducteurs						
- vente réforme		1260	1195	1195	1195	1195
- achat génisses prêtes	1602	1450	1450	1450	1450	1450
- vente taureau	1500	1500	1500	1500	1500	1500
- achat taureaux	1050	2000	2000	2000	2000	2000

Prix unitaires des femelles						
- génisses 2-3ans	762	762	762	762	762	762
- veaux de lait<1an	900	900	1000	1000	1000	1000
- broutardes	850	850	850	850	850	850
Prix unitaires des mâles						
- broutards<1an	150	150	150	150	150	150
- veaux de lait<1an	900	900	1000	1000	1000	1000
- veaux de lait 1 mois	300	300	300	300	300	300
- broutards>1an	850	850	850	850	850	850

En fonction des prix unitaires, des prévisions de vente et des charges liées à l'entretien des animaux, l'EPI réalise une estimation de la marge brute dégagée par l'élevage des animaux. Voici les données concernant l'élevage de Monsieur QUERET :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Produits						
- reproducteurs	- 2430	6110	9050	10500	10500	10500
- <1an	38850	46350	51350	51350	51350	51350
- 1-2ans	5600	700				
- 2-3ans	4500	2700	900			
- achats	- 3810	- 3000	- 3000	- 3000	- 3000	- 3000
- produit total	42710	52860	58300	58850	58850	58850
Charges						
- aliments (1euro par kg d'aliment et 150 kg par VA)	9450	9450	9450	9450	9450	9450
- frais vétérinaires (35 euros par VA)	2205	2205	2205	2205	2205	2205
- frais élevage	4095	4095	4095	4095	4095	4095
- charges totales	15750	15750	15750	15750	15750	15750
Marge totale	26960	37110	42550	43100	43100	43100

C'est bien la production de viande bovine qui génère du produit brut au niveau de l'exploitation agricole et la marge est censée augmenter avec les années.

4- Les données financières de l'EPI

Cette partie s'attache à décrire les investissements et les financements de l'exploitation, la marge brute globale ainsi que le résultat de l'exploitation et le bilan. A l'issue des calculs, l'EPI permet d'évaluer le montant des remboursements annuels et le salaire annuel que l'éleveur peut espérer retirer de son activité.

Dans le tableau qui suit, le but n'est pas de s'intéresser au détail des calculs mais plutôt de donner un tableau récapitulatif des grands résultats chiffrés prévisionnels de l'exploitation de notre éleveur avec en dernière ligne deux résultats très concrets : le salaire annuel prévu et les annuités à payer.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Produit d'exploitation						
- produits animaux	152750	57310	64200	63300	63300	63300
- subventions	19736	33362	33483	33453	33453	33453
- total	172486	90672	97683	96753	96753	96753
Charges						
*charges opérationnelles						
- charges végétales	8537	8537	7051	7051	7051	7051
- charges animales	15750	15750	15750	15750	15750	15750
*achats animaux	110040	4450	5900	4450	4450	4450
*frais de structure	25492	23792	24292	24792	24992	24992
Marge brute globale (Produit-charges opérationnelles-achats)	38159	61935	68982	69502	69532	69502
Excédent Brut d'Exploitation (Produit-charges totales)	12667	38143	44690	44710	44540	44510
Investissements						
- bâtiments	110000					
- matériel	49694					
- cheptel	103026					
- total	262720					
Financements						
*emprunts¹	274685					
*subventions						
- DJA	16500					
- Conseil général		4600				
Annuités		21022	21022	28988	28988	28988
Résultat d'exercice (salaire annuel)	3074	16308	23978	24573	25083	25761

¹ Selon la nature des emprunts, la durée maximale d'amortissement est variable. Voici quelques ordres de grandeur : 15 ans pour un prêt MTSJA, 3 à 5 ans pour du matériel ou des animaux, 10 ans pour du foncier, 25 ans pour des bâtiments, jusqu'à 60 ans pour une maison. Globalement la durée d'amortissement d'un bien correspond à la durée normale d'utilisation de ce bien.

Au final, le revenu d'un éleveur est généralement très faible pendant deux ans minimum. Dans certains cas, l'entourage familial permet au jeune éleveur de démarrer son activité professionnelle sans avoir trop à se préoccuper de son revenu pendant les premières années. Mais dans d'autres cas où la situation familiale ou d'autres circonstances ne permettent pas à l'éleveur de trouver un appui extérieur dans les premiers temps de son activité, il peut être nécessaire pour ce dernier d'exercer une autre activité lui apportant un complément de revenu.

Dans toute cette partie, nous avons cherché à mettre en évidence les enjeux d'une installation sur la base de l'exemple concret de Monsieur QUERET. Au final, l'installation d'un jeune agriculteur représente des investissements nombreux et lourds sur le long terme et les annuités sont

élevées pendant plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années avec un revenu annuel quasi-inexistant la première année d'exercice. Ainsi, on comprend pourquoi tout écart de taille par rapport au prévisionnel peut rapidement faire basculer l'équilibre fragile de l'élevage, en particulier à ses débuts. Cependant, les imprévus sont inhérents à la profession d'éleveur qui est tributaire à la fois des conditions climatiques ayant en particulier des conséquences sur la qualité des fourrages, les pathologies de l'élevage, le parasitisme... mais également des cours de la viande et de la conjoncture économique de la région, du pays, voire de la conjoncture internationale. Les vétérinaires n'ont souvent pas conscience de la complexité de tous ces enjeux en lien avec l'installation d'une exploitation agricole car leur formation ne les ouvre pas sur cet aspect de la profession d'éleveur. Or l'impératif économique et la rentabilité sont incontestablement les deux piliers majeurs autour desquels toutes les décisions de l'élevage s'articulent. Mais le vétérinaire qui manque de recul par sa formation ne peut les prendre ne compte lors de l'exercice de sa profession sur le terrain. Cet état de fait représente un point clé dans l'incompréhension entre vétérinaire et éleveur. En effet, face à des problèmes soulevés lors d'un audit d'élevage, le vétérinaire connaît en général très bien les solutions idéales, certes efficaces, mais souvent aussi les plus radicales et dont l'éleveur n'a que faire car elles ne répondent pas à ses impératifs économiques et de rentabilité. Pour prendre un exemple concret, la construction d'un bâtiment neuf aux normes aura plus de chance de limiter les problèmes de ventilation que la simple ouverture d'une cloison dans un bâtiment peu aéré. Mais le rôle du vétérinaire n'est à notre sens pas dans la prescription de conseils idéalistes qui risquent en plus de décourager les éleveurs. Celui-ci doit au contraire peser, pour chacune de ses propositions, le bénéfice envisageable par rapport à l'investissement nécessaire pour le réaliser et ses réflexions doivent tenir compte du contexte économique de chaque élevage. Il faut privilégier l'utilisation de moyens directement disponibles sur l'exploitation ou facilement accessibles. De petits changements valent souvent mieux que des grands projets irréalisables. La confiance de l'éleveur sera d'autant plus grande envers le vétérinaire, les conseils mieux appliqués et les résultats bien plus satisfaisants. Un bon conseil non suivi d'effet n'est pas un bon conseil. Au final, pour être appliqué, le conseil doit être :

- de bonne qualité : celle-ci dépend des compétences du vétérinaire
- compris par l'éleveur : cela dépend des connaissances de base dont l'éleveur dispose par sa formation et de la qualité de la communication entre le vétérinaire et l'éleveur
- adapté aux exigences de l'éleveur pour être appliqué: cela dépend du recul que prend le vétérinaire pour élaborer son conseil, en particulier s'il reste à l'échelle de la décision médicale individuelle ou s'il prend en compte tous les enjeux de l'exploitation

Après avoir comparé les cursus du vétérinaire et de l'éleveur, nous allons à présent tenter de montrer que même au delà de la formation de base, les deux professions se croisent et parfois même s'échangent. Dans la dernière partie de notre étude, nous allons nous intéresser aux équivalences officielles entre le diplôme du BPREA et le diplôme vétérinaire notamment ainsi qu'à quelques témoignages d'anciens vétérinaires ayant basculé à un moment de leur carrière vers l'élevage.

TROISIEME PARTIE : DE LA PROFESSION VETERINAIRE A LA PROFESSION D'ELEVEUR, IL N'Y A QU'UN PAS

I- LE BPREA : UNE FORMATION BENEFICIANT D'EQUIVALENCES AVEC DE NOMBREUX AUTRES DIPLÔMES DONT CELUI DE VETERINAIRE

La certification sous forme d'unités capitalisables lors du BPREA est à la base de l'établissement d'équivalences partielles avec de nombreux diplômes dont le doctorat vétérinaire. Pour comprendre dans quel cadre ces équivalences s'exercent, il nous faut revenir sur l'organisation générale de l'enseignement agricole.

A- LES DIPLÔMES ET FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole public propose des formations adaptées aux personnes en tenant compte des besoins du marché du travail et de l'environnement socio-économique. L'évolution du contexte agricole, sur laquelle nous allons rapidement revenir dans cette partie, a donné lieu à de récents changements en termes d'organisation du BPREA notamment. Par ailleurs, il existe différents types de formations donnant accès à différents niveaux de diplômes. Cette organisation nous permettra de situer, dans un second temps, la formation d'éleveur par rapport à la formation vétérinaire et d'autres formations de l'enseignement agricole.

1- Un contexte agricole en évolution permanente à l'origine des modifications de l'enseignement agricole ([16], [84])

L'évolution du contexte agricole a amené les autorités d'enseignement à redéfinir la notion de capacité professionnelle agricole. En effet, afin de faire face aux nouvelles mutations techniques et de s'adapter à un contexte économique fortement concurrentiel, il est nécessaire pour les jeunes agriculteurs de posséder un niveau de qualification professionnelle suffisant, leur permettant d'assurer la pérennité de leur exploitation agricole. Le niveau de diplôme requis a donc évolué depuis 1971.

Remarque préalable :

On distingue classiquement plusieurs niveaux de diplômes :[85]

- le niveau VI correspond au diplôme du brevet
- le niveau V regroupe les diplômes CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles) et BPA (Brevet professionnel agricole de niveau 5)
- le niveau IV correspond aux diplômes BTA (Brevet de technicien agricole), Baccalauréat professionnel, BP (Brevet professionnel de niveau 4), Baccalauréat technologique, Baccalauréat S
- le niveau III correspond enfin au diplôme du BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)

Avant le 1er janvier 1971, la capacité professionnelle agricole était acquise à condition d'être titulaire d'un diplôme ou titre homologué supérieur ou égal au niveau V c'est à dire :

- au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA)
 - au brevet professionnel agricole (BPA)
- ou d'une note moyenne égale ou supérieure à 8/20 aux épreuves :
- du brevet de technicien agricole (BTA)
 - du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)
 - du baccalauréat D'
 - du baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE)
 - du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou « productions horticoles » ou « agro-équipements »

Depuis le 1er janvier 1971, le niveau minimal requis pour disposer de la capacité professionnelle agricole a augmenté. Il faut à présent être titulaire d'un diplôme ou titre homologué supérieur ou égal au niveau IV c'est à dire :

- au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » (BPREA)
- au baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou « productions horticoles » ou « agro-équipements ».

Cette règle générale connaît cependant des exceptions et la capacité professionnelle agricole peut s'obtenir exceptionnellement par d'autres biais :

- « à titre exceptionnel et dérogatoire », les Services Régionaux de la Formation et du Développement des DAF ou des DRAF peuvent reconnaître la capacité professionnelle agricole à un candidat en tenant compte de son parcours de formation complet (diplômes ou titres obtenus, stages professionnels effectués, expériences professionnelles...). Cette dérogation peut s'appliquer entre autres à des candidats titulaires de diplômes étrangers.

- « l'acquisition progressive de la capacité professionnelle » (article R343 4-1 du code rural) est autorisée pour des candidats devant s'installer pour raison de force majeure ou un autre motif. La force majeure est reconnue lorsque le chef d'exploitation décède ou présente une invalidité aux deux tiers ou un taux d'incapacité permanente donnant lieu à une rente ou un handicap ou une maladie de longue durée dont la liste est établie au niveau du Code de la Sécurité Sociale. Dans ces cas, la moitié des aides est attribuée dès l'installation et l'autre partie est réservée jusqu'à l'obtention du diplôme minimal requis qui doit intervenir au plus tard trois ans après la date d'installation. Ce délai peut être élargi à cinq ans après quoi l'agriculteur ne pourra plus disposer de la deuxième partie des aides.

2- Place de la formation vétérinaire et de la formation d'éleveur au sein de l'enseignement agricole

Pour situer la place des deux formations auxquelles nous nous intéressons depuis le début de notre étude au sein de l'enseignement agricole, nous allons présenter ici les différents types de formations qu'il comprend et les niveaux de diplômes auxquels il donne accès.

a- les types de formations de l'enseignement agricole ([86])

Au sein de l'enseignement agricole, on distingue cinq types de formations :

- la formation initiale scolaire dispensée dans les établissements publics de l'enseignement agricole permet de répondre aux besoins de nombreux jeunes en les accueillant dans différentes classes
- la formation par apprentissage qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans souhaitant acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement

professionnel ou technologique, par un titre homologué ou un titre d'ingénieur

- la formation supérieure qui comprend un cycle court qui mène au BTSA et un cycle long qui prépare aux carrières d'ingénieur, de vétérinaire, de paysagiste, de chercheur et d'enseignant du second degré
- la formation professionnelle continue qui permet d'améliorer son niveau de qualification, d'acquérir une qualification professionnelle reconnue, une spécialisation, un perfectionnement
- la formation ouverte et à distance qui répond aux projets de formation et de promotion sociale des jeunes et adultes isolés ou indisponibles pour suivre une formation à temps plein

La formation suivie par Monsieur QUERET appartient à la formation scolaire initiale. Le diplôme de vétérinaire appartient quant à lui au cycle long de la formation supérieure de l'enseignement agricole. Nous allons nous intéresser à l'organisation de ces deux types de formation.

b- organisation de la formation initiale scolaire ([87])

La formation initiale scolaire distingue différentes classes :

- les classes d'initiation pré-professionnelle en alternance ou CLIPA qui accueillent des élèves sous statut scolaire à partir de 14 ans choisissant d'acquérir un enseignement pré-professionnel par la voie de l'apprentissage
- les classes préparatoires à l'apprentissage ou CPA qui accueillent des élèves sous statut scolaire la dernière année ou les deux dernières années de la scolarité obligatoire
- les classes de 4ème et 3ème Technologiques qui permettent aux jeunes de découvrir les secteurs professionnels relevant des différentes filières de l'enseignement agricole public tout en bénéficiant d'une formation générale permettant de poursuivre des études. Après la 3ème technologique, les élèves préparent un CAPA ou un BEPA. Certains d'entre eux peuvent entrer en seconde générale et technologique
- les classes de seconde qui accueillent des jeunes voulant obtenir un baccalauréat général (le bac S), un baccalauréat technologique (STAE, STPA ou STAV) ou un baccalauréat professionnel
- les classes de cycle terminal qui permettent après la seconde de préparer un baccalauréat S dont la finalité première est la poursuite d'études supérieures longues ou un baccalauréat technologique dont l'objectif est d'acquérir les bases nécessaires à l'obtention du BTSA
- les classes de cycle professionnel qui comprennent à la fois les classes de CAPA, qui préparent à un diplôme de niveau V permettant l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié dans les entreprises agricoles et para-agricoles, mais aussi les classes de BEPA qui préparent également à un diplôme de niveau V et enfin les classes de baccalauréat professionnel qui conduisent à un diplôme de niveau IV visant à former des responsables d'exploitation et des employés hautement qualifiés. **C'est le diplôme de niveau IV qui atteste de la capacité professionnelle.**

c- place de la formation vétérinaire au sein de la formation supérieure ([88])

La formation supérieure comprend un cycle supérieur court et un cycle supérieur long.

Le cycle supérieur court prépare au brevet de technicien supérieur agricole ou BTSA qui est un diplôme de niveau III permettant d'avoir la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou d'exercer une fonction de technicien supérieur salarié.

Le cycle supérieur long comprend le diplôme vétérinaire ainsi que les diplômes d'ingénieurs relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les écoles préparant à ces diplômes sont les écoles vétérinaires, les écoles dispensant un enseignement agricole et agronomique ou agro-alimentaire ou dans le domaine de l'eau et de l'environnement ou en horticulture et paysage ou en matière forestière. Toutes ces écoles recrutent leurs élèves sur la base de quatre types de concours :

- les concours A réservés aux élèves des classes préparatoires en deux ans dites BCPST pour les

bacheliers scientifiques ou TB pour les bacheliers technologiques

- les concours B réservés aux élèves titulaires d'un DEUG à dominante scientifique
- les concours C réservés aux élèves titulaires d'un BTSA ou de certains BTS ou DUT obligatoirement préparés par des LEGTA
- les concours D réservés aux titulaires d'une maîtrise à dominante scientifique

Au final, l'enseignement agricole présente de nombreux types de formation dont les formations d'éleveur et de vétérinaire font partie et qui donnent accès à des diplômes de niveaux différents. Ainsi, l'établissement d'équivalences partielles entre les diplômes ne pourrait se faire sans un minimum de standardisation de ces niveaux de formation. Le principe des unités capitalisables auquel nous allons nous intéresser dans la partie suivante permet ainsi de comparer tous les types de formations et de diplômes de l'enseignement agricole.

B- LES EQUIVALENCES ENTRE FORMATIONS SONT PERMISES PAR LE SYSTEME DES UNITES CAPITALISABLES

1- Les unités capitalisables : un principe à la base des équivalences entre diplômes

Depuis le milieu des années quatre-vingt, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche délivre des certifications selon la modalité des Unités Capitalisables ou UC.[89] Les UC sont des unités d'évaluation indépendantes pouvant être obtenues séparément et dans n'importe quel ordre. Chaque certification est constituée d'un nombre donné d'UC (8 pour le CAPA, 10 pour le BPA, 12 pour le BP, 14 pour le BTSA...) et délivrée une fois toutes les UC qui la constituent obtenues. Chaque UC obtenue est valable cinq ans. On distingue pour chaque certification des UC de qualification nationale ou UCNQ réparties en domaines et des UC d'adaptation régionale à l'emploi ou UCARE. Les domaines de répartition des UCNQ sont le domaine technologique et industriel, le domaine mathématiques, le domaine sciences, le domaine expression et communication, le domaine économique et professionnel, le domaine langues vivantes et le domaine hygiène, sécurité et éducation physique.

2- Les équivalences entre les UC du BPREA et d'autres diplômes [90]

Bien que Monsieur QUERET ait obtenu son BPREA en 2006, on se basera ici, comme dans la première partie de notre thèse, sur les UC du BPREA dit rénové appliquées depuis 2007. En effet, c'est surtout l'organisation de ces UC qui est modifiée par rapport à l'ancienne version et il semble à notre sens plus intéressant de donner les équivalences telles qu'elles existent actuellement. Pour mémoire, le Brevet Professionnel option Responsable d'Exploitation Agricole s'obtient par la capitalisation de douze unités dont deux unités générales (UCG1, UCG2), six unités professionnelles (UCP1 à UCP6), deux unités techniques (UCT1, UCT2) et deux unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE). Tout cela ayant déjà été détaillé dans la première partie, nous utiliserons simplement les initiales pour donner un tableau d'équivalences entre le BPREA et d'autres diplômes dont celui de vétérinaire. (tableau 10)

TABLEAU 10 : Les équivalences entre le BPREA et les autres diplômes de l'enseignement agricole

DIPLÔMES	EQUIVALENCES EN UC DU BPREA
Brevet professionnel agricole (niveau V)	2 UCARE
Brevet professionnel jeunesse et sport, pêche de loisir (niveau IV)	UCG1, 2 UCARE
Brevet professionnel jeunesse et sport, sports équestres (niveau IV)	UCG1, UCP6, UCTA6, 1 UCARE
Brevet professionnel, ministère de l'agriculture (niveau IV)	UCG1, UCG2, 2 UCARE
Baccalauréat professionnel agricole, toutes options- BTA (niveau IV)	UCG1, UCG2, 2 UCARE
Baccalauréat professionnel, éducation nationale et BIT (niveau IV)	UCG1, 1 UCARE
Séries du baccalauréat général ou technologique (niveau IV)	UCG1
BTS, éducation nationale- DUT	UCG1, UCG2
Autres diplômes de niveau III et plus	UCG1, UCG2
Docteur vétérinaire	UCG1, UCG2, UCP2, 2 UCARE

Ainsi le doctorat vétérinaire confère la totalité des UC générales et des UCARE du BPREA. Il ne permet en revanche pas l'obtention des UC techniques et de la majorité des UC professionnelles. Si l'on rappelle à quoi celles-ci correspondent, on remarque que les UC manquantes dans la formation vétérinaire ont trait essentiellement à la gestion d'entreprise et au processus de production étudié (la production de viande bovine dans notre exemple). Ainsi, les équivalences entre le diplôme vétérinaire et le BPREA reflètent assez bien les disparités entre les deux formations mises en évidence dans la première partie de notre thèse. L'existence d'équivalences entre les diplômes même si elles ne sont que partielles, permet dans certains cas d'envisager le passage d'une profession à une autre.

Pour terminer notre travail, nous avons recueilli deux témoignages de vétérinaires s'étant récemment installés en élevage en essayant de comprendre comment et pourquoi un tel changement peut avoir lieu dans la vie d'un vétérinaire.

II- TEMOIGNAGES DE VETERINAIRES DEVENUS ELEVEURS A LEUR TOUR

Pour comprendre comment le métier de vétérinaire amène parfois au métier d'éleveur, nous avons recueilli deux témoignages d'anciens vétérinaires devenus éleveurs et ayant quitté le métier de vétérinaire, à titre principal du moins, à des moments très différents de leur vie professionnelle. Pour chacun d'eux, nous avons effectué un entretien personnalisé au cours duquel nous avons posé des questions selon quatre grands axes :

- des questions en relation avec leur cursus vétérinaire
- des questions en relation avec leurs motivations de changement
- des questions en relation avec la période de transition entre les deux professions
- des questions en relation avec leur profession actuelle d'éleveur

Le détail des questions posées figure en annexe 46.

A- ALIX MARTIN LALANDE, ELEVEUSE DE CHEVAUX EN MAYENNE

1- Le parcours vétérinaire de Madame MARTIN LALANDE

Madame MARTIN LALANDE sort de l'école en 1999. Elle suit ses études à l'école vétérinaire de Nantes en majeure partie, mais étudie également à Berne pendant trois mois en erasmus et à l'école vétérinaire d'Alfort pendant six mois de sa dernière année d'étude. Dès le début de ses études et encore à la sortie de l'école, elle est intéressée par la chirurgie équine et pense se spécialiser dans ce domaine. Pour cette raison, Madame MARTIN LALANDE suit un internat de chirurgie équine en Belgique pendant un an. Au terme de cette année, la chirurgie équine ne la passionne plus et elle abandonne son projet d'effectuer un résidanat de chirurgie aux Etats-Unis. Elle passe sa thèse en 2001 sur un sujet de gynécologie équine.

Après sa thèse, Madame MARTIN LALANDE travaillera six ans en clientèle avec un statut de salariée. Elle travaille dans une première clinique pendant deux mois dans le département de la Gironde puis une deuxième expérience en clinique privée pendant une saison dans la Sarthe va lui donner une mauvaise image de la clientèle équine. Le vétérinaire pour qui elle travaille n'est intéressé que par l'aspect financier de sa profession. De 2001 à 2005, Madame MARTIN LALANDE travaille dans un haras près de Paris où elle fait beaucoup de gynécologie et peu de gardes. Ce troisième volet de sa carrière de vétérinaire lui apporte une très belle expérience à la fois personnelle et professionnelle. En août 2005, Madame MARTIN LALANDE met fin à son activité en clientèle pour s'installer comme éleveuse de chevaux.

2- Les raisons du changement

Les raisons du changement de profession de Madame MARTIN LALANDE se situent à différents niveaux. La plus importante de toute est sans doute la volonté de consacrer du temps à l'éducation de ses enfants. En effet, Madame MARTIN LALANDE a un premier bébé en janvier 2006 puis une petite fille un an et demi plus tard. Au second plan, on retrouve une certaine insatisfaction dans le travail et un dégoût pour quelques aspects de la clientèle. Enfin une dernière raison invoquée par Madame MARTIN LALANDE est l'aspect financier : elle pense gagner plus

d'argent en élevant des chevaux qu'en étant salariée dans une clinique.

3- La transition entre les deux professions

Entre la fin de l'activité en clientèle et l'installation de Madame MARTIN LALANDE, il s'écoulera plus de deux ans et demi. Elle s'installe en effet en février 2008 en Mayenne après avoir reçu une formation complémentaire rendue obligatoire par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Cette dernière impose à Madame MARTIN LALANDE :

- le passage d'un BPREA : Madame MARTIN LALANDE passe les sept unités manquantes en suivant des cours par correspondance avec le lycée agricole de Laval pendant quelques mois. Cette formation est rarement un obstacle dans la concrétisation du projet et les unités s'obtiennent sans difficulté.
- un stage de deux mois en exploitation agricole équine située à plus de 35 km du domicile principal dans le cadre de l'obtention du BPREA
- un stage préparatoire à l'installation ou SPI de douze jours organisée par la Chambre d'Agriculture : ce stage est l'équivalent du stage 40h dont nous avons parlé pour Monsieur QUERET
- la construction d'un EPI en vue d'obtenir une validation du projet : dans son projet d'installation, Madame MARTIN LALANDE prévoyait la naissance de poulains et la vente de ces derniers entre 6 mois et 3 ans pour le travail.

4- Le parcours d'éleveuse de Madame MARTIN LALANDE

Madame MARTIN LALANDE détient aujourd'hui sept poulinières en chevaux de sport, une poulinière pur sang et une poulinière ponette. L'EPI étant parfois un peu différente de la concrétisation du projet, son activité d'éleveuse repose essentiellement sur des pensions de chevaux au pré et sur la vente de chevaux vendus après travail donc au delà de 5 ans contrairement au projet initial. Madame MARTIN LALANDE a gardé une activité vétérinaire d'environ 15% en temps et en activité. Elle fait essentiellement de la gynécologie, qui représente sa spécialité, dans une clientèle de proximité ou sur demande de vétérinaires voisins qui lui réfèrent au besoin des animaux. Il n'existe pas de restriction de l'activité vétérinaire dans ce cadre si ce n'est l'obligation de séparer l'entité vétérinaire de l'entité d'élevage au niveau comptable.

Madame MARTIN LALANDE est très satisfaite de sa nouvelle profession. L'élevage lui permet d'avoir une organisation plus confortable, d'avantage de temps disponible et de liberté. Ses connaissances vétérinaires sont un atout dans la conduite de l'élevage tant au niveau des compétences qu'au niveau du raisonnement. Le principal inconvénient relevé par Madame MARTIN LALANDE est la difficulté à rester proche de la pratique vétérinaire et de son évolution notamment en termes de formation continue.

Pour conclure ce premier témoignage, nous tenons à préciser que Madame MARTIN LALANDE ne s'est pas lancée dans l'élevage de chevaux uniquement à partir du doctorat vétérinaire et de ses quelques années de pratique en clientèle équine. Ses parents élevaient des chevaux et le monde du cheval lui était familier depuis l'enfance. Pour elle, on ne peut réussir dans l'élevage de chevaux que si l'on maîtrise tous les éléments de la conception à la valorisation du cheval, ce qui couvre des domaines allant de la reproduction au débouillage en passant par les soins, la compétition...dont certains d'entre eux ne sont pas abordés systématiquement dans la formation classique d'un vétérinaire.

B- MARC HESSE, ELEVEUR DE CHEVAUX EN REGION RHÔNE-ALPES

1- Le parcours vétérinaire de Monsieur HESSE

Monsieur HESSE obtient son DEFV en 2003 et sort de l'école en 2004. Il suit ses études à l'école vétérinaire de Lyon. Monsieur HESSE ne se plaît pas énormément dans ses études d'autant plus qu'il perd son sentiment d'appartenance à une promotion en redoublant sa première année. A l'école vétérinaire, il se rend compte que la médecine et la chirurgie des animaux tout comme la pathologie l'intéressent peu mais il est d'emblée passionné par les matières ayant trait à l'élevage telles que la zootechnie. Monsieur HESSE suit une T1pro rurale à l'école de Lyon puis passe sa thèse en avril 2005. En sortant de l'école, Monsieur HESSE travaille en tant que salarié dans une clinique rurale de Sainte Foy l'Argentière (Rhône-Alpes) pendant six mois. Cette première expérience professionnelle marque un premier tournant dans le parcours de Monsieur HESSE : ce dernier supporte mal les contraintes liées aux gardes de nuit et le temps passé seul en voiture au détriment du temps passé avec les éleveurs. Il abandonne l'idée d'exercer en rurale et part exercer en clientèle canine à Caluire pendant un an. La relation avec ses employeurs se dégrade très vite. La relation avec la clientèle ne lui apportant pas non plus de satisfaction, Monsieur HESSE pense rapidement à une reconversion professionnelle vers l'élevage. Il quitte la profession vétérinaire en avril 2006 après un licenciement à l'amiable pour s'installer comme éleveur de chevaux.

2- Les raisons du changement

Au final, les raisons du changement d'orientation professionnelle de Monsieur HESSE sont multiples. Au premier rang, on retrouve sans doute une grande déception vis à vis de l'entrée dans la vie professionnelle à différents niveaux :

- la multiplication d'expériences professionnelles négatives (manque de contact avec les éleveurs, gardes très stressantes, nombreux trajets en voiture seul, mésentente avec les employeurs)
- une rémunération insuffisante par rapport à la réputation que Monsieur HESSE se faisait de la profession

D'autre part, Monsieur HESSE est déçu par le manque de reconnaissance du diplôme de vétérinaire par la clientèle. Il trouve les clients peu confiants et peu respectueux des compétences du vétérinaire notamment par leurs références constantes à internet.

Enfin, Monsieur HESSE aspire à une vie différente: sa grande carrière sportive dans le monde du cheval lui manque et il ressent le besoin profond d' « avoir les pieds dans l'herbe ». Il voit ainsi se dessiner une nouvelle vie pour lui en s'installant comme éleveur de chevaux :

- exercer sa passion : l'élevage et le déboufrage de chevaux
- être au contact de la nature
- habiter sur son lieu de travail

3- La transition entre les deux professions

Entre la fin de l'activité en clientèle et l'installation de Monsieur HESSE, il s'écoulera un peu moins d'un an et demi. Il s'installe en effet en septembre 2007 à Sainte-Consorce (Rhône- Alpes) après avoir reçu une formation complémentaire rendue obligatoire par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt. Monsieur HESSE aspire au départ à un BAC pro agricole mais le manque de finances l'oblige à passer un BPREA classique. Après étude de son cursus global, la DRAF lui impose :

- la validation des unités capitalisables manquantes pour l'obtention du BPREA : Monsieur HESSE suit pour cela une formation par correspondance avec la Maison Familiale de Saint Romain de

Popey (Rhône-Alpes) pendant trois mois

- un stage de six semaines en exploitation agricole équine
- un stage préparatoire à l'installation de cinquante heures organisé par la Chambre d'Agriculture (sous forme d'un jour par semaine pendant plusieurs mois)
- la construction d'un EPI en vue d'obtenir une validation du projet : dans son projet d'installation, Monsieur HESSE prévoyait la pension de chevaux sous forme d'écuries de propriétaires et le débouillage de jeunes chevaux. Le principe était d'assurer une source de revenus par les pensions tout en exerçant sa passion pour le débouillage. (annexe 50)

L'installation de Monsieur HESSE a été rapide mais néanmoins semée d'embûches : Monsieur HESSE envisage de reprendre du terrain à proximité d'un jeune homme s'installant comme berger dans le même coin. Le père du jeune berger appartenant au syndicat local (en tant que correspondant local pour la SAFER) et celui-ci n'appréciant pas que Monsieur HESSE s'installe à proximité de son fils, la demande d'autorisation de Monsieur HESSE est dans un premier temps refusée par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture. Mais la Direction Départementale de l'Agriculture rejette très vite ce motif de querelles de voisinage et accorde à Monsieur HESSE l'autorisation d'exploiter. Finalement, Monsieur Hesse débute son activité d'élevage à la mi-septembre 2007. Depuis, les relations de voisinage se sont améliorées et l'injustice qui lui a été causée lui a même plutôt apporté un soutien de la part des autres voisins.

4- Le parcours d'éleveur de Monsieur HESSE

L'élevage de Monsieur HESSE comporte actuellement dix-huit boxes pour quatorze chevaux ainsi que quinze hectares de pré avec douze chevaux et deux poulinières. Officiellement, Monsieur HESSE est seul à travailler sur son exploitation mais l'entraide avec des amis ou des voisins est très présente au quotidien. Monsieur HESSE n'a pas gardé d'activité vétérinaire sur son exploitation : les propriétaires des chevaux qu'il a en pension possèdent souvent déjà un vétérinaire avec qui ils ont l'habitude de travailler et Monsieur HESSE pratique donc très peu d'actes médicaux sur ces chevaux. En revanche, Monsieur HESSE travaille à la Direction des Services Vétérinaires à l'abattoir de Corbas (Rhône-Alpes) au niveau de l'inspection ante-mortem des animaux à raison de quatre jours par semaine une semaine sur deux. Cette activité vétérinaire n'est que transitoire et a pour unique but l'obtention d'un complément de revenus, l'élevage ne générant encore pas suffisamment de ressources. En effet, cette activité est contraignante sur le plan horaire (de 4H30 à 9h le matin) et Monsieur HESSE compte cesser cette activité dès que possible.

Monsieur HESSE est très satisfait de sa nouvelle organisation de vie. L'élevage lui procure un confort de vie important même s'il travaille autant qu'avant et gagne pour le moment peu d'argent. La double casquette vétérinaire-éleveur représente selon lui un atout majeur aussi bien pour la relation avec sa clientèle, qui lui accorde un crédit supplémentaire quand à la santé de leurs chevaux par rapport à un éleveur classique, que pour la relation avec le maréchal ferrant ou d'autres partenaires de l'élevage avec qui il peut réfléchir en apportant ses connaissances de vétérinaires. L'inconvénient majeur qu'il trouve à sa nouvelle profession est le manque de séparation entre le travail et la vie privée. En effet, étant passionné par son travail, Monsieur HESSE n'a pas tendance à compter ses heures et consacre très peu de temps au reste. Il souligne aussi la difficulté à partir en week-end même si l'entraide est très présente dans le voisinage ainsi que la polyvalence nécessaire à l'exercice de sa nouvelle profession (construction et entretien des bâtiments notamment).

Finalement, Monsieur HESSE ne s'est pas lancé dans l'élevage de chevaux à partir de rien. En plus de sa carrière sportive et sa familiarité avec le milieu des chevaux depuis l'enfance, Monsieur HESSE s'est lié d'amitié pour un berger de Sainte-Consorçe à qui il doit une grande part de la réussite de son installation. Pour Monsieur HESSE, un minimum d'intégration au tissu local agricole semble ainsi un point clé dans la réussite d'une installation en élevage tant l'importance des relations humaines est importante dans cette profession.

C- DEVENIR ELEVEUR AVEC LE DOCTORAT VETERINAIRE

Théoriquement, quand un vétérinaire souhaite s'installer en élevage, il doit :

- obtenir la capacité professionnelle minimale requise pour pouvoir bénéficier des aides : dans ce cadre, il doit d'une part, obtenir les UC manquantes au doctorat vétérinaire par rapport au diplôme de niveau IV de l'enseignement agricole et d'autre part, réaliser le stage de 6 mois en exploitation agricole
- réaliser un stage préparatoire à l'installation (stage 40 heures)
- réaliser une EPI

Cependant, en pratique, c'est la DRAF du département où l'on souhaite s'installer en élevage qui décide elle même la formation et les stages qu'elle veut imposer à son candidat à l'installation. Si le montage d'une EPI est une obligation constante, la réalisation des stages et l'obtention des unités capitalisables officiellement manquantes au doctorat vétérinaire sont beaucoup plus aléatoires. En effet, la DRAF décide au cas par cas la formation imposée après un entretien personnalisé. Sa décision prend en compte l'expérience professionnelle du candidat mais également des critères locaux (région en déprise où l'on souhaite favoriser à tout prix l'installation d'agriculteurs) et des caractéristiques propres à l'individu (motivation, vécu personnel). Dans certains cas, la DRAF peut ainsi conférer d'emblée la capacité professionnelle au candidat sans lui imposer de formation supplémentaire ni de stages particuliers.

CONCLUSION

L'étude des référentiels pédagogiques officiels issus du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche nous a permis dans un premier temps d'appréhender le contenu global de la formation d'un éleveur. Nous avons appuyé cette étude en prenant l'exemple d'un éleveur de bovins dans le Limousin, Monsieur Florian QUERET. En suivant sur six ans son parcours scolaire dans l'enseignement agricole, nous avons exposé la logique d'évolution sur laquelle les programmes sont basés afin de préparer au maximum les éleveurs à l'exercice de leur métier. Nous avons pu ainsi apprécier à quel point cette formation est complète et nous l'avons comparé avec la formation vétérinaire dans son ensemble.

Puis l'étude de la démarche officielle d'installation d'une exploitation agricole nous a permis de nous familiariser avec les différents acteurs d'un système d'exploitation ainsi qu'avec les enjeux financiers, techniques et économiques d'une installation agricole. Nous avons de nouveau appuyé cette étude sur l'exemple de l'installation de Monsieur Florian QUERET. Nous avons ainsi montré que le vétérinaire tient une place importante au sein d'une exploitation mais qui ne doit pas faire oublier qu'il n'est qu'un des multiples acteurs qui agissent au niveau de celle-ci. Le travail de l'éleveur est en effet à replacer comme un maillon de choix au sein de toute une filière de production qui obéit autant à des exigences sanitaires, de bien être etc. dont le vétérinaire est le garant, qu'à des exigences économiques, commerciales et réglementaires que le vétérinaire doit prendre en compte. Mises bout à bout, le respect de ces exigences et leur faisabilité au niveau d'une exploitation ne peuvent s'envisager avec succès que si chaque protagoniste a bonne connaissance et conscience des enjeux de l'installation et du fonctionnement d'une exploitation sur le terrain pour pouvoir discuter avec les éleveurs et prendre avec eux des décisions raisonnables.

Enfin l'étude des équivalences officielles entre les diplômes de l'enseignement agricole nous a amené à nous intéresser aux parcours de plusieurs vétérinaires devenus éleveurs à des moments différents de leur vie professionnelle. Leurs témoignages nous ont permis de souligner que l'éleveur et le vétérinaire sont de ceux des acteurs d'un système d'exploitation qui partagent une passion commune qui est celle de travailler au contact direct des animaux dans une démarche productive de qualité maximale. Cet intérêt pour l'animal les rapproche parfois tellement que les professions s'échangent.

Le Professeur responsable
de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Duc Poyrier
[Signature]

Le Président de la thèse

[Signature]
Professeur M. BERLAND

Vu et permis d'imprimer

Lyon, le **25 JUN 2009**

Pour le Président de l'Université,
Le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales,
Professeur F.N GILLY



Vu : Le Directeur
de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

Pour le Directeur et par déléation,
LA DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT

[Signature]
Professeur Françoise GRAIN

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *L'enseignement agricole en Limousin: des formations grandeur nature*. [en ligne] Adresse URL : http://www.limousin.educagri.fr/?Etablissements:Saint_Yrieix

- 2- CFPPA de Saint-Yrieix La Faye. (Page consultée le 31 mai 2009). *Accueil*. [en ligne] Adresse URL : <http://www.limousin.educagri.fr/yrieix.cfppa/index.htm>

- 3- CFPPA de Saint-Yrieix La Faye. (Page consultée le 31 mai 2009). *Productions animales*. [en ligne] Adresse URL : <http://www.limousin.educagri.fr/yrieix.cfppa/prodani.htm>

- 4- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Référentiel complet des classes de 4e et de 3e préparatoires*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (97 pages, 1-7)
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/4e3e/4e3eprepa.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/classes-de-4e-et-de-3e.html>)

- 5- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Classe de 4e de l'Enseignement agricole*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (117 pages)
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/4e3e/4eEA.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/classes-de-4e-et-de-3e.html>)

- 6- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Classe de 3e de l'Enseignement agricole*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (115 pages)
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/4e3e/3eEA.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/classes-de-4e-et-de-3e.html>)

- 7- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 7 juin 2009). *Référentiels, fiches RNCP et grilles horaires. Brevet d'études professionnelles agricoles*. [en ligne] Adresse URL : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/bepa.html>

- 8- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. (Page consultée le 31

mai 2009). *Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles. Conduite de productions agricoles.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (248 pages)
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/bepa/bepa-prodagri.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/bepa.html>)

9- Commission Nationale de la Certification Professionnelle. (Page consultée le 31 mai 2009). *BEPA option Conduites de productions agricoles, spécialité Productions animales.* [en ligne] Adresse URL :
http://www.cncp.gouv.fr/CNCP/fiche_gp.php?idfiche=2359

10- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *Présentation du BPREA rénové.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/renovation/BPREA/BPREA-accomp-present-mars08.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/renovation-des-diplomes/dispositifs-daccompagnement-des-renovations-en-cours/bp-rea.html>)

11- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Référentiels, fiches RNCP et grilles horaires. Brevet professionnel.* [en ligne] Adresse URL :
<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/bp.html>

12- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *Note de service DGER/SDPOFE/ N2008-2011 du 29/01/2008.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008/bo-n-05-du-31-01-08/note-service-dger-sdpofe/downloadFile/FichierAttache_1_f0/DGERN20082011Z.pdf?nocache=1201689975.44
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008/bo-n-05-du-31-01-08/note-service-dger-sdpofe/>)

13- TUTAC Le Portail. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les certifications en UC : principes et textes réglementaires.* [en ligne] Adresse URL :
<http://www.memento.chlorofil.fr/section1/s1f2som.htm#n1>

14- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Référentiel de diplôme. Brevet Professionnel option Responsable d'Exploitation Agricole.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (157 pages)
http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/bp/bp-rea-ref.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/bp.html>)

15- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 31 mai 2009). *Note de service*

DGER/SDACE/POFEGTP/N2005-2001 du 17/01/2005. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgern20052001z.pdf>

(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2005/bo-n-3-du-21-01-05/note-de-service-dger-sdace-pofegtp-n2005-2001-du-17-01-2005/>)

16- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 7 juin 2009). *Note de service DGFAR/SDTE/N2005-5003 du 17/01/2005*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgern20052001z-2.pdf>

(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2005/bo-n-3-du-21-01-05/note-de-service-dgfar-sdte-n2005-5003-du-17-01-2005/>)

17- Chambre d'Agriculture de l'Allier. (Page consultée le 31 mai 2009). *Le Parcours Personnalisé de Professionnalisation ou 3P*. [en ligne] Adresse URL :

<http://www.allier.chambagri.fr/spip.php?article1011>

18- Institut Français d'Information Juridique. (Page consultée le 7 juin 2009). *Code rural (nouveau)*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF (1491 pages)

http://perlpot.net/cod/rural_nouveau.pdf

(<http://textes.droit.org/code/>)

19- Point Info International. (Page consultée le 31 mai 2009). *Parcours à l'installation*. [en ligne] Adresse URL :

<http://www.terresdeurope.net/parcours-installation-agriculture.html>

20- Point Info International. (Page consultée le 01 juin 2009). *Trouver une propriété*. [en ligne] Adresse URL :

<http://www.terresdeurope.net/en/Trouver%20une%20propriete.html>

21- SAFER. (Page consultée le 1 juin 2009). *L'intermédiation locative*. [en ligne] Adresse URL :

<http://www.safer.fr/intermediation-locative-bail.asp>

22- SAFER. (Page consultée le 1 juin 2009). *proprietes-rurales.com. Qui sommes-nous?* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.proprietes-rurales.com/fr/pageseditos.asp.pk.32.rwi.html>

23- ADASEA. (Page consultée le 1 juin 2009). *L'ADASEA : une association au service des hommes et des territoires*. [en ligne] Adresse URL :

http://www.adasea.net/index.php?page=PRESENTATION_N

24- ADASEA. (Page consultée le 1 juin 2009). *Définir votre projet*. [en ligne] Adresse URL :

http://www.adasea.net/index.php?page=INSTALLATION_DEFINIR_N

25- ADASEA. (Page consultée le 1 juin 2009). *Rechercher une exploitation expertisée. éfinir votre projet.* [en ligne] Adresse URL :

http://www.adasea.net/index.php?page=INSTALLATION_EXPERTISER_N , visité le 01 juin à 13h22, rôles de l'ADASEA dans l'expertise de l'installation, RDI

26- ADASEA. (Page consultée le 1 juin 2009). *Préparer votre installation.* [en ligne] Adresse URL :

http://www.adasea.net/index.php?page=INSTALLATION_PREPARER_N

27- Institut Géographique National. (Page consultée le 1 juin 2009). *Statut et missions.* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.ign.fr/institut/11/presentation/statut-et-missions.htm>

28- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes.(Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 14 : La location des terres.* [en ligne] Adresse URL :

http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=14

29- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *Arrêté N° 2361 fixant les dispositions transversales relatives aux Baux Ruraux.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

<http://www.haute->

[vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/downloadFile/FichierExterne/arrete_dispo_transversaux_baux_ruraux.pdf](http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/downloadFile/FichierExterne/arrete_dispo_transversaux_baux_ruraux.pdf)

(<http://www.haute->

[vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/view](http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/view))

30- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Vienne.(Page consultée le 1 juin 2009). *Arrêté N° 2362 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2008 et fixant les loyers minima et maxima.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

<http://www.haute->

[vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/downloadFile/FichierExterne_2/arrete_indice_de_fermage_2008.pdf](http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/downloadFile/FichierExterne_2/arrete_indice_de_fermage_2008.pdf) , visité le 01

juin à 14h06, valeurs de l'indice de fermage et des fourchettes batiments en 2008

(<http://www.haute->

[vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/view](http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/baux_ruraux/view))

31- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Statut juridique.* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.terresdeurope.net/statut-juridique-exploitation-agricole.html>

32- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009).

Fiche technique n° 22 : L'exploitation individuelle. [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=22

33- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 6 : Conditions de revenu.* [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=6

34- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 5 : Conditions d'exploitation.* [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=5

35- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les risques et leurs assurances.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/risques-assurances-exploitants-agricoles.html>

36- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 60 : La protection des biens et des personnes.* [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=60

37- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les prestations sociales. Assurance maladie. Accidents du travail.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/prestations-sociales-agriculteurs.html>

38- Mutuelle Sociale Agricole. (Page consultée le 31 mai 2009). *La MSA au service des territoire ruraux. Carte d'identité.* [en ligne] Adresse URL : http://www.msa.fr/front/id/msafr/S1096461900275/S1096559781098/S1098122682370/publi_Carte-d--39-identite.html

39- Mutuelle Sociale Agricole (BIMSA 87). (Page consultée le 1 juin 2009). *Dossier: l'agriculture a du métier. Favoriser la viabilité sociale des installations.* [en ligne] Adresse URL : http://www.msa.fr/front?id=msafr\S1120156495483\S1120236351669\S1152198499640\publi_Favoriser-viabilite-sociale-des-installations.html&DossierPubliMere=msafr\S1120156495483\S1120236351669\S1152198499640\publi_L—39-agriculture-a-metier.html

40- Point Info International. (Page consultée le 1 juin 2009). *La Mutualité Sociale Agricole.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/MSA.html>

41- Parlement européen. (Page consultée le 1 juin 2009). *Parlement européen : Fiches techniques. Le FEOPA – section garantie.* [en ligne] Adresse URL :

http://www.europarl.europa.eu/factsheets/4_1_4_fr.htm

42- Agence Unique de Paiement. (Page consultée le 1 juin 2009). *Plaquette de présentation de l'AUP*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://aup-agri.migration.lbn.fr/documents/Plaquette_AUP.pdf
(<http://aup-agri.migration.lbn.fr/accueil.shtml>)

43- Sénat. (Page consultée le 1 juin 2009). *Rapport d'information N°276. Titre I, I, C*. [[en ligne](#)]
[Adresse URL :](#)

<http://www.senat.fr/rap/r03-276/r03-2765.html>

44- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 13 : Le répertoire départemental de l'installation*. [en ligne] Adresse URL :

http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=13

45- Agence de Service et de Paiement. (Page consultée le 1 juin 2009). *A propose de l'ASP : Qui sommes-nous ?* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.asp-public.fr/propos.php?menu=a-propos-de-lASP&page=quisommesnous>

46- Ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique. (Page consultée le 1 juin 2009). *Premier conseil de modernisation des politiques publiques - 12 décembre 2007. (Chapitre IV: La modernisation des ministères, La modernisation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche)* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/cmpp071212/4-2-agriculture_peche.pdf
(http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/cmpp071212/som_cmpp.php)

47- Association Terre de Liens. (Page consultée le 31 mai 2009). *La Commission Départementale d'Orientation Agricole*. [en ligne] Adresse URL :

<http://www.terredeliens.org/spip.php?article109>

48- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 7 juin 2009). *Services déconcentrés*. [en ligne] Adresse URL :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>

49- Editions juridiques Lamothe. (Page consultée le 31 mai 2009). *Les étapes de la demande d'autorisation d'exploiter et les motivations du préfet*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.e-guidesjuridiques.com/biblio/products/produit34/3_34.pdf
(<http://www.e-guidesjuridiques.com/product.php?id=34>)

50- République française. Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. Préfecture de la Haute-Vienne. (Page consultée le 31 mai 2009). *Arrêté préfectoral N° 08-2140 définissant le Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles de la Haute-Vienne*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/controle_des_structu/schema_des_structure/schema_des_structure/downloadFile/FichierExterne/SDDSA_87_18-08-08.pdf
(http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/controle_des_structu/schema_des_structure/schema_des_structure/view)

51- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009)
Fiche technique n°156 : Le centre des formalités des entreprises. [en ligne] Adresse URL :
http://www.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=156

52- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. (Page consultée le 1 juin 2009). *Circulaire DGAR/SDEA/C2005-5016 du 26/04/05.* [en ligne] Adresse URL :
DOCUMENT PDF
<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20055016.pdf>
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2005/bo-n-17-du-29-04-05/circulaire-dgfar-sdea-c2005-5016-du-26-04-2005/>)

53- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 8 juin 2009).
DAF/SDEA/C2005-1505 du 26/04/05. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20055016-2.pdf>
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2005/bo-n-17-du-29-04-05/circulaire-daf-sdfa-c2005-1505-du-26-04-2005/>)

54- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. (Page consultée le 1 juin 2009). *Circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5007 du 13/02/07.* [en ligne] Adresse URL :
DOCUMENT PDF
<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20075007z-2.pdf>
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-07-du-16-02-07/circulaire-dgfar-sdea-c2007-5007-du-13-02-2007/>)

55- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. (Page consultée le 8 juin 2009). *Circulaire SG/DAFL/SDEA/C2007-1506 du 13/02/07.* [en ligne] Adresse URL :
DOCUMENT PDF
<http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dgfarc20075007z.pdf>,
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2007/bo-n-07-du-16-02-07/circulaire-sg-dafl-sdfa-c2007-1506-du-13-02-2007/>)

56- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009).
Fiche technique n° 2 : S'installer sans aides. [en ligne] Adresse URL :
http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=2

57- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Financement*. [en ligne] Adresse URL :
<http://www.terresdeurope.net/financement-exploitation-agricole.html>

58- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Préfecture de la région Limousin. FEADER 2007-2013.Document Régional de Développement Rural. (Page consultée le 8 juin 2009). *Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (Dispositif de l'axe 1)*. [en ligne] Adresse URL :DOCUMENT PDF
http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/limousin-programme/downloadFile/FichierAttache_2_f0/Limousin2.pdf?nocache=1219321718.4
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/limousin-programme/>)

59- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 32 : La dotation jeune agriculteur*. [en ligne] Adresse URL :
http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=32

60- La Maison des Agriculteurs. (Page consultée le 01 juin 2009). *La Dotation Jeune Agriculteur*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
<http://www.maisondesagriculteurs37.fr/upload/document/ladotationjeuneagriculteur.pdf>
<http://www.cg87.fr/developpement/lagriculture/les-aides-en-faveur-de-lagriculture/les-aides-directes-a-lagriculture/les-aides-a-linstallation.html>
(http://www.maisondesagriculteurs37.fr/index.php?page=guide-detail&id=43&retour=contenu-guide&categorie=63&sous_categorie=54)

61- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les prêts bonifiés*. [en ligne] Adresse URL :
<http://www.terresdeurope.net/prets-bonifies-agriculteurs.html>

62- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les prêts jeunes agriculteurs*. [en ligne] Adresse URL :
<http://www.terresdeurope.net/prets-jeunes-agriculteurs.html>

63- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 34 : Les prêts MTS-JA*. [en ligne] Adresse URL :
http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=34

64- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les aides des Conseils régionaux ou généraux*. [en ligne] Adresse URL :
<http://www.terresdeurope.net/aides-conseils-generaux-regionaux-installation-agriculteurs.html>

65- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 59 : L'affiliation à la Mutuelle Sociale Agricole*. [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=59

66- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Les cotisations et contributions sociales : principes généraux*. [en ligne] Adresse URL : http://www.terresdeurope.net/en/cotisations_contributions_sociales.html

67- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Le régime simplifié agricole TVA*. [en ligne] Adresse URL : http://www.terresdeurope.net/regime_simplifie_agricole.html

68- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Cheptel, matériel, stocks*. [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/Cheptel-materiel-stocks.html>

69- Institut de l'Elevage. (Page consultée le 01 juin 2009). *Le système Limousin Veaux de lait sous la mère + broutards*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf_01b-syst-Veaux_lait_sous_mere_brout.pdf
(<http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/spip.php?article13829>)

70- Pôle régional de Compétences Installation Rhône-Alpes. (Page consultée le 31 mai 2009). *Fiche technique n° 57: L'étude prévisionnelle d'installation*. [en ligne] Adresse URL : http://rhonealpes.jeunesagriculteurs.com/installation/fiches_generique.asp?id=57

71- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Transfert de droits à produire et de droits à primes*. [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/transfert-droit-prime-agricole.html>

72- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *Droit à prime bovine*. [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT
http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/aides_animales/droit_a_prime_bovine/view

73- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). [Prime au maintien au troupeau à la vache allaitante](#). [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT
http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/aides_animales/prime_au_maintien_au_1/view

74- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *Prime à l'Abattage*. [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT
http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/aides_animales/prime_a_l_abattage5080/view

75- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *Surface*. [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT
http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/p.a.c/surface/view

76- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *Droit à paiement unique*. [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT
http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/p.a.c/droit_a_paiement_uni/view

77- Préfecture du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault. (Page consultée le 6 juin 2009). *Quelles différences entre « éligibilité des terres » et « admissibilité des terres » ?* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/transfert_eligibilite_terres/difference_eligibilite_admissibilite.pdf
(http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/actions/transfert_eligibilite_terres/transfert_eligibilite_terres2009.shtm)

78- Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. (Page consultée le 6 juin 2009). *Admissibilité et éligibilité des surfaces : deux notions distinctes*. [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF
http://www.hautes-alpes.chambagri.fr/IMG/pdf/Admissibilite_et_eligibilite_des_surfaces.pdf
(<http://www.hautes-alpes.chambagri.fr/spip.php?page=recherche&recherche=admissibilite%20et%20eligibilite%20des%20surfaces>)

79- ADASEA. (Page consultée le 6 juin 2009). *Droits à paiement unique*. [en ligne] Adresse URL :
http://www.adasea.net/index.php?page=DPU_MODERNISATION_D#1

80- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *Réforme de la PAC et Droit à paiement unique*. [en ligne] Adresse URL :
<http://www.terresdeurope.net/reforme-PAC-DPU.html>

81- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Préfecture de la région Limousin. FEADER 2007-2013. Document Régional de Développement Rural. (Page consultée le 8 juin 2009). [Paiements](#)

destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne et hors montagne et qui visent à compenser des handicaps naturels. (Dispositif de l'axe 2) [en ligne] Adresse URL :DOCUMENT PDF

http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/limousin-programme/downloadFile/FichierAttache_3_f0/Limousin3.pdf?nocache=1219321718.4
(<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/limousin-programme/>)

82- Portail de l'Etat en Limousin et Haute-Vienne. (Page consultée le 1 juin 2009). *I.C.H.N.* [en ligne] Adresse URL : LIEN VERS TELECHARGEMENT

http://www.haute-vienne.pref.gouv.fr/sections/politiques_et_action/thematiques/agriculture_et_foret/economie_agricole/p.a.c/i.c.h.n5499/view

83- Point Info international. (Page consultée le 01 juin 2009). *ICHN.* [en ligne] Adresse URL : <http://www.terresdeurope.net/ICHN.html>

84- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole 2005-2009. Chapitre « l'enseignement agricole dans un contexte évolutif ».* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/org/textes/spnf/4espnf0705.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/textes-officiels/schema-previsionnel-national-des-formationen/4e-spnf.html>)

85- ENFA Toulouse-Auzeville. (Page consultée le 01 juin 2009). [Diplômes de l'enseignement agricole.](#) [en ligne] Adresse URL :

<http://www.enfa.fr/ldea/>

86- Ministère de l'agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *L'Enseignement Agricole Public. Les formations.* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.educagri.fr/Les-formationen.1722.0.html>

87- Ministère de l'agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *L'Enseignement Agricole Public. Formation initiale scolaire.* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.educagri.fr/Formation-initiale-scolaire.1723.0.html>

88- Ministère de l'agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *L'Enseignement Agricole Public. Formation supérieure.* [en ligne] Adresse URL :

<http://www.educagri.fr/Formation-superieure.1726.0.html>

89- ENFA Toulouse-Auzeville. (Page consultée le 14 juin 2009). *Liste des certifications pouvant être délivrées selon la modalité des unités UC.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.enfa.fr/Idea/Html/C33000_UC/C33400_specUC/liste_certif_UC.pdf
(http://www.enfa.fr/Idea/Html/C33000_UC/C33400_specUC.htm)

90- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (Page consultée le 01 juin 2009). *Arrêté du 21 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 2 octobre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » selon la modalité des unités capitalisables.* [en ligne] Adresse URL : DOCUMENT PDF

http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/bp/bp-rea-modif-arrete.pdf
(<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/bp.html>)

ANNEXES

Les annexes 1 à 42 sont présentées sous forme de tableaux qui détaillent le contenu des différentes matières des classes de l'enseignement agricole de la quatrième au BPREA et dont nous avons abordé les grands axes dans le corps de la thèse. Pour chaque thème, nous avons détaillé le contenu global ainsi que les principales notions abordées en établissant à chaque fois un parallèle avec la formation vétérinaire.

Les annexes 1 à 5 concernent la classe de quatrième de l'enseignement agricole.

Les annexes 6 à 10 concernent la classe de troisième de l'enseignement agricole.

Les annexes 11 à 25 concernent les deux années de BEPA.

Les annexes 26 à 42 concernent les deux années de BPREA.

ANNEXE 1

Une organisation pour assurer de grandes fonctions vitales chez les animaux et les végétaux

D'après le référentiel pédagogique de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la biologie-écologie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « une organisation pour assurer de grandes fonctions vitales chez les animaux et les végétaux » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
* Les niveaux d'organisation: de l'organisme à la cellule Les niveaux d'organisation	Utiliser le vocabulaire désignant les différents niveaux d'organisation (appareils, organes, tissus, cellules)	Cette partie est étudiée en détail au cours de la première année de classe préparatoire à l'école vétérinaire.
*Organisation fonctionnelle d'un mammifère - Les différentes régions du corps Tête, tronc, membres - L'appareil locomoteur Squelette et articulations Aspect du muscle squelettique Contraction et relâchement - Les appareils et leurs fonctions	Utiliser le vocabulaire descriptif approprié (régions du corps, squelette, articulations, muscles) Légèrer des schémas Décrire un mouvement en utilisant les termes contraction et relâchement (étude fonctionnelle du muscle) Mettre en relation les principaux appareils et organes et leurs fonctions	Cette partie donne des grandes notions d'anatomie étudiées en détail au cours de la première année à l'école vétérinaire.
*Organisation fonctionnelle	Utiliser le vocabulaire descriptif (classification des	Les deux parties suivantes sont également étudiées en

<p><i>d'une plante</i> <i>-L'appareil végétatif :</i> Racines - tiges - feuilles <i>-L'appareil reproducteur</i> Fleurs - fruits – graines</p> <p><i>*Des grandes fonctions qui assurent la survie de l'individu et de l'espèce</i></p>	<p>angiospermes) Légèder des schémas simples Associer des parties de la plante à leurs fonctions</p> <p>Distinguer deux grands types de fonctions biologiques (fonctions végétatives pour la survie, fonctions reproductrices pour assurer une descendance)</p>	<p>profondeur en classe préparatoire.</p>
---	---	---

ANNEXE 2

La reproduction : une fonction pour assurer une descendance

D'après le référentiel pédagogique de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la biologie-écologie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la reproduction : une fonction pour assurer une descendance » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*La reproduction sexuée : union de cellules reproductrices mâles et femelles et fécondation La reproduction sexuée</p>	<p>Définir la fécondation (fusion de gamètes, cellule-œuf, embryons) Identifier diverses modalités de fécondation (fécondation externe et interne) Relier des modalités de reproduction sexuée aux milieux de vie des êtres vivants Recueillir des informations à partir de documents divers, d'observations</p>	<p>Cette partie est étudiée en détail au cours de la première année de classe préparatoire à l'école vétérinaire.</p>
<p>*Transmettre la vie dans l'espère humaine</p>		<p>Cette partie du module n'a pas de rapport direct avec nos professions, nous ne la développerons donc pas ici.</p>
<p>*Des modalités variées de reproduction chez les végétaux - La reproduction sexuée Fleurs, pollinisation, fruits, graines, germination - La multiplication végétative Bouturage, marcottage, greffage, culture in vitro</p>	<p>Identifier les principales parties de la fleur et leurs fonctions (sépalés, pétales, étamines, pollen, pistil) Ordonner et décrire très simplement les principales étapes de la reproduction (modalités de transport du pollen, agents impliqués) Diversité des fruits et graines ; la mettre en relation avec les modalités de dispersion. Etude de la graine de haricot Recueillir des informations à partir de documents divers, d'observations Présenter les différentes</p>	<p>Etude en classe préparatoire.</p>

	méthodes de multiplication végétative (bouturage, notion de clones s'opposant à la reproduction sexuées générant des individus différents des parents)	
--	--	--

ANNEXE 3

Les animaux et les végétaux dans leur milieu

D'après le référentiel pédagogique de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la biologie-écologie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les animaux et les végétaux dans leur milieu » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Le climat Température, précipitation, ensoleillement, vent</p>	<p>Recueillir des informations sur des cartes (pluviométrie...) Construire des courbes Décrire un climat avec les paramètres étudiés</p>	<p>Ces connaissances sont dispensées pour l'essentiel avant la classe préparatoire.</p>
<p>* Le sol, milieu vivant Faune et flore du sol Constituants minéraux et organiques</p>	<p>Utiliser la loupe binoculaire Identifier des animaux du sol Définir les décomposeurs Recueillir des informations caractérisant un sol Recueillir des informations à partir de documents divers, d'observations</p>	
<p>*L'influence des conditions du milieu sur la vie des animaux et des végétaux</p>	<p>Mettre en relation les conditions du milieu et la reproduction des êtres vivants (milieu de vie, saisons, ressources, activités humaines...)</p>	
<p>*Les relations trophiques</p>	<p>Définir les différents niveaux d'une chaîne alimentaire Construire un réseau trophique Bases du cycle de la matière</p>	

ANNEXE 4
Découverte des animaux d'élevage

D'après le référentiel pédagogique de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la découverte professionnelle, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « découverte des animaux d'élevage » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
*Description : régions, squelette	Décrire les animaux étudiés (ovins, caprins, chiens, veaux, poulains, animaux adaptés à l'âge des élèves)	Cette partie est abordée en détail en première année d'école vétérinaire.
*Comportement des animaux	Observer et décrire leurs comportements	
*Approche et contention	Approcher et contenir des animaux	
*Règles de sécurité et d'ergonomie	Déplacer un lot d'animaux Respecter les règles de sécurité	
*Espèces et races	Identifier les espèces et les races étudiées	

ANNEXE 5
Notions de base relatives à la conduite d'un élevage

D'après le référentiel pédagogique de la classe de quatrième de l'enseignement agricole pour la découverte professionnelle, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « notions de base relatives à la conduite d'un élevage » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
*Organisation de l'élevage	Identifier les différentes catégories d'animaux et les éléments constitutifs de leur cadre de vie	Ces connaissances sont dispensées en première année d'école vétérinaire.
*Habitat	Décrire et schématiser les installations, préciser le rôle des différents logements (élaboration de plans, calculs de surface)	
*Alimentation - Les aliments utilisés - La ration : composition, préparation, distribution - Le plan d'alimentation	Identifier les aliments utilisés Classer les aliments par catégories (approche simple de la chimie et de la digestion) Décrire la ration Préparer et calculer les quantités distribuées Distribuer une ration (observation du comportement alimentaire) Schématiser un plan d'alimentation Identifier les principales périodes alimentaires	
*La reproduction : les étapes, les interventions	Identifier et schématiser les différentes étapes de la reproduction (chaleurs, saillies, mises bas) Anatomie, rôle des organes reproducteurs, notions de cycles de reproduction Participer à des mises-bas Pratiquer les soins sur la mère avant et après les mises-bas Pratiquer les soins et suivre le	

<p><i>*L'hygiène et la prophylaxie</i></p> <p><i>*Les produits de l'élevage, les attentes des consommateurs ou des utilisateurs : récolte, qualité transformation et commercialisation</i></p>	<p>jeune après la naissance Peser les jeunes animaux</p> <p>Participer à la réalisation des différentes opérations de mises en œuvre d'un programme de prophylaxie</p> <p>Participer à la récolte de produits de l'élevage Réaliser des pesées, des contrôles Apprécier la qualité d'un produit Participer à la fabrication et à la commercialisation de produits Identifier les acteurs des circuits commerciaux</p>	
---	---	--

ANNEXE 6

Les grandes fonctions vitales chez animaux et les végétaux

D'après le référentiel pédagogique de la classe de troisième de l'enseignement agricole pour la biologie-écologie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les grandes fonctions vitales chez les animaux et les végétaux » :

Les grandes fonctions vitales chez les animaux

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*La digestion <i>La transformation des aliments:</i> -appareil digestif -étapes de la digestion <i>Absorption et transport des nutriments</i></p>	<p>Légender un schéma d'appareil digestif Décrire très simplement les étapes de la digestion (transformation des aliments en nutriments sous l'action de phénomènes chimiques et mécaniques) Donner une définition simple de la digestion et de l'absorption (passage des nutriments de l'intestin au système circulatoire) en utilisant le vocabulaire approprié</p>	<p>Ces notions sont abordées en classe préparatoire et reprises en première année d'école vétérinaire.</p>
<p>*La respiration <i>L'appareil respiratoire</i> <i>Les mouvements respiratoires</i> <i>Les échanges gazeux</i></p>	<p>Légender des schémas d'appareil respiratoire Donner une définition de la respiration, de l'inspiration et de l'expiration (mouvements respiratoires, fréquence respiratoire, rôle du diaphragme) Citer le nom des gaz et indiquer leur trajet (O₂, CO₂)</p>	
<p>*La fonction cardio-vasculaire <i>Le cœur</i> <i>Le rythme cardiaque</i> <i>Les vaisseaux sanguins :</i> -artères -veines <i>La circulation</i></p>	<p>Légender des schémas de cœur, de circulation sanguine (muscle creux mettant le sang en mouvement) Décrire la circulation du sang dans le cœur et l'appareil circulatoire (pouls, circulation générale, circulation pulmonaire)</p>	

Les grandes fonctions vitales chez les végétaux

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Les échanges gazeux <i>Photosynthèse</i> <i>Respiration</i> <i>Mise en évidence de mouvement de gaz</i></p> <p>*La circulation <i>Mise en évidence d'une circulation de fluide : la sève</i> <i>Mise en évidence de la transpiration et de l'absorption</i></p>	<p>Tirer des conclusions de situations expérimentales Localiser et identifier les échanges gazeux (bilans entrées/sorties) Photosynthèse</p> <p>Schématiser très simplement l'absorption, la transpiration, les flux de sèves (mises en évidence expérimentales)</p>	<p>Cette partie est vue en détail en classe préparatoire.</p>

ANNEXE 7
L'homme et la préservation de sa santé

D'après le référentiel pédagogique de la classe de troisième de l'enseignement agricole pour la biologie-écologie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'homme et la préservation de sa santé » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Microbes, contamination et infection <i>Bactéries et virus</i> <i>Les barrières naturelles du corps face aux microorganismes</i> <i>La réaction inflammatoire</i></p>	<p>Citer des microbes (bactéries, virus, taille, organisation, modes de transmission) Distinguer contamination et infection Présenter les barrières naturelles qui s'opposent aux microorganismes Identifier les manifestations de la réaction inflammatoire Intoxications alimentaires, maladies nosocomiales</p>	<p>Ces notions sont vues en détail en école vétérinaire</p>
<p>*Hygiène, moyens de lutte <i>Hygiène : aseptie, antiseptie</i> <i>Système immunitaire</i> <i>Sérothérapie, vaccinothérapie</i></p>	<p>Donner les définitions de l'aseptie, de l'antiseptie (désinfection d'une plaie) Citer des éléments du système immunitaire (leucocytes, anticorps) Analyses de sang (frottis) Différencier sérum et vaccin et préciser leurs conditions d'utilisation (programme de vaccination)</p>	
<p>*Méthodes d'investigation médicale et soins <i>Traitements médicamenteux et non médicamenteux</i> <i>Principales méthodes d'investigation</i></p>	<p>Définir antibiotiques et indiquer les limites de leur utilisation (antibiorésistance) Modes d'emploi des antibiotiques, anti-inflammatoires, antalgiques, anti-histaminiques et effets secondaires Méthodes d'investigation actuelles: radio, échographie, scanner, IRM, endoscopie</p>	

ANNEXE 8
La diversité des métiers en relation avec l'animal

D'après le référentiel pédagogique de la classe de troisième de l'enseignement agricole pour la découverte professionnelle, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la diversité des métiers en relation avec l'animal » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Métiers liés à l'élevage d'animaux productifs</i></p> <p><i>*Métiers liés à l'utilisation des animaux dans le cadre d'activités de loisirs</i></p> <p><i>*Métiers liés à l'utilisation d'animaux dans le cadre d'activités de service</i></p> <p><i>*Métiers liés à l'élevage, l'entretien et la commercialisation des animaux de compagnie</i></p> <p><i>*Métiers liés à la transformation des produits animaux</i></p>	<p>Réaliser un inventaire des métiers</p> <p>Décrire plusieurs des métiers du secteur, les présenter devant un public</p> <p>Citer leurs intérêts, leurs contraintes et leurs niveaux de qualifications professionnelles</p>	<p>Cette partie ne trouve pas d'équivalent dans la formation vétérinaire. Elle appartient plus au domaine des stages qu'à un enseignement prédéfini.</p>

ANNEXE 9

Les opérations techniques des différents métiers en lien avec l'animal

D'après le référentiel pédagogique de la classe de troisième de l'enseignement agricole pour la découverte professionnelle, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les opérations techniques des différents métiers en lien avec l'animal » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Élevage d'animaux de rente ou de compagnie <i>-exploitations agricoles</i> <i>-aquacoles</i> <i>-petits élevages</i></p>	<p>Identifier le contexte professionnel Identifier les espèces ou les races exploitées Décrire l'organisation de l'activité Présenter les caractéristiques du travail, les activités et les compétences requises</p>	<p>Cette partie n'a pas non plus d'équivalent dans la formation vétérinaire. Elle est dispensée sous forme de visites organisées, d'exposés et de stages en entreprise.</p>
<p>*Utilisation d'animaux dans le cadre d'activités de loisirs, par exemple dans des centres équestres</p>	<p>Décrire les installations et les équipements liés à l'activité Participer aux travaux et s'initier aux techniques</p>	
<p>*Utilisation d'animaux dans le cadre d'activités de service <i>-gardiennage</i> <i>-toiletage</i></p>	<p>Rôle des éleveurs dans le maintien de la qualité des paysages et de l'environnement.</p>	
<p>*Commercialisation des animaux de compagnie <i>-animalerie</i></p>		

ANNEXE 10
L'utilisation des produits animaux

D'après le référentiel pédagogique de la classe de troisième de l'enseignement agricole pour la découverte professionnelle, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'utilisation des produits animaux » :

Contenu	Compétences attendues	Recommandations pédagogiques
<p><i>*Utilisation des produits animaux par l'homme</i></p> <p><i>*Critères de qualité</i></p> <p><i>*Normes pour les produits</i></p> <p><i>*Transformation et commercialisation</i></p>	<p>Identifier diverses utilisations possibles des produits animaux issus de la production agricole</p> <p>Citer quelques critères de qualité d'un produit</p> <p>Apprécier la qualité d'un produit (présentation, qualité organoleptique, valeur nutritionnelle, caractéristiques sanitaires, aptitude à la transformation...)</p> <p>Participer au conditionnement des produits</p> <p>Participer à la fabrication et à la commercialisation de produits</p> <p>Identifier sur un exemple précis les différents acteurs intervenant de la production à la consommation</p> <p>Citer des attentes d'utilisateurs ou de consommateurs</p> <p>Visites en entreprises de transformation</p>	<p>Ces notions sont vues en détail en école vétérinaire.</p>

ANNEXE 11

La notion de système d'exploitation

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de fonctionnement d'un système d'exploitation, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la notion de système d'exploitation » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Notion de système d'exploitation</p>	<p>Appréhender l'exploitation comme un ensemble organisé et finalisé en interaction avec son milieu Rassembler, identifier et trier les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du système d'exploitation</p>	<p>L'ensemble de ces notions n'est pas abordé dans la formation vétérinaire. On retrouve quelques bases juridiques dans les cours d'économie rurale.</p>
<p>*L'exploitation et son environnement</p> <p>- l'histoire de l'exploitation et de la famille - les facteurs de production : le travail : nature et organisation le capital d'exploitation le capital foncier le cadre juridique de la mise en œuvre des facteurs de production - les activités de l'exploitation agricole : la production de biens agricoles (nature des productions, modalités de leur mise en œuvre, intensification, extensification...) les autres activités : transformation, commercialisation, tourisme, gestion de la forêt paysanne... -l'environnement socio-économique les entreprises d'amont et d'aval les organismes avec lesquels l'exploitation est en relation</p>	<p>Identifier les évolutions de l'exploitation et les interactions famille/exploitation Identifier et décrire les facteurs de production</p> <p>Identifier et caractériser les activités du système d'exploitation</p> <p>Identifier et caractériser l'environnement socio-économique immédiat du système d'exploitation (exemples de partenaires privilégiés, rôle, statut juridique)</p>	

<p>- <i>l'environnement biophysique</i> biologique pédologique géographique climatique le paysage</p>	<p>Décrire l'environnement biophysique immédiat du système d'exploitation (cartes topographiques, géologiques, relevés météo, photographies aériennes)</p>	
<p>*Le système d'information - <i>les informations internes à l'entreprise :</i> documents technico-économiques... - <i>les informations externes :</i> presse professionnelle, autres sources</p>	<p>Identifier les sources d'informations professionnelles utiles au fonctionnement du système d'exploitation</p>	
<p>*Les relations internes à l'entreprise et avec son environnement - <i>relations entre l'exploitation et l'environnement biophysique</i> - <i>relations entre l'exploitation et l'environnement socioéconomique</i> - <i>relations internes au système d'exploitation</i> - <i>les flux physiques et monétaires, leur articulation</i> - <i>mise en évidence des atouts et des contraintes</i> pédologiques géographiques économiques juridiques administratifs politiques sociaux culturels environnementaux</p>	<p>Identifier et caractériser les principales relations engendrées par le fonctionnement du système d'exploitation Notion de flux</p> <p>Repérer les atouts et les contraintes du système d'exploitation</p>	
<p>*Le fonctionnement de</p>	<p>Elaborer un schéma simple du</p>	

<i>l'exploitation</i>	fonctionnement du système d'exploitation	
------------------------------	---	--

ANNEXE 12
La diversité des systèmes d'exploitation

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de fonctionnement d'un système d'exploitation, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la diversité des systèmes d'exploitation » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Comparaison d'un système d'exploitation à deux autres systèmes d'exploitation</i> <i>- la diversité des systèmes d'exploitation</i> <i>- comparaison de différents systèmes d'exploitation</i></p>	<p>Appréhender la diversité des systèmes d'exploitation: bovin extensif, bovin intensif, bovin lait, ovin, horticole, viticole, aquacole</p> <p>Relever les similitudes et les différences entre 3 systèmes d'exploitations étudiés.</p>	<p>Ces notions sont également absentes du cursus vétérinaire.</p>

ANNEXE 13
Les facteurs d'évolution de l'agriculture française

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de fonctionnement d'un système d'exploitation, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les facteurs d'évolution de l'agriculture française » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<i>*Les grandes évolutions techniques et économiques de l'agriculture française depuis le XVIII^e siècle</i>	Identifier les faits importants de l'évolution de l'agriculture	Ces notions sont abordées dans les cours d'économie rurale dispensés à l'école vétérinaire.
<i>*Les principaux facteurs de l'évolution de l'agriculture</i> - le progrès scientifique et technique - les exigences des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs - la mondialisation des échanges - la protection de l'environnement - l'intervention des pouvoirs publics	Identifier des facteurs de l'évolution de l'agriculture	

ANNEXE 14
Les niveaux d'organisation du vivant

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de connaissance du vivant, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les niveaux d'organisation du vivant » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<i>Définition et exemple</i> <i>biome, écosystème, organisme, tissu, cellule, molécule ,atome</i>	Etablir la liste et définir les principaux niveaux d'organisation du vivant	Ces connaissances sont abordées en détail en classe préparatoire.

ANNEXE 15

Les grandes fonctions des plantes à fleurs

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de connaissance du vivant, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les grandes fonctions des plantes à fleurs » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Organisation morphologique d'une plante à fleur <i>-appareil végétatif</i> <i>-appareil reproducteur</i></p>	<p>Observer et décrire l'organisation d'une plante à fleur (monocotylédones, dicotylédones, herbacées, ligneuses) Observer et dessiner la plante et ses différentes parties Décrire les appareils végétatifs et reproducteurs avec un vocabulaire adapté Evoquer les différentes fonctions et les relier aux organes correspondants</p>	<p>L'ensemble de ces notions est vu en détail en classe préparatoire.</p>
<p>*Les cycles vitaux : annuels, bisannuels, pérenne <i>-fruits, graines, bourgeons, bulbes, rhizomes, tubercules</i> <i>-différents stades et formes de germination (observation, description, distinction de monocotylédones et dicotylédones)</i> <i>-différents modes de multiplication végétative</i></p>	<p>Observer et décrire le cycle de développement d'un végétal Distinguer les trois cycles vitaux des plantes Observer l'effet des saisons sur les modifications morphologiques de la plante (synergie des facteurs eau/température/oxygène) Observer les formes de repos végétatifs Observer et décrire les différents types de fruits (fruits charnus, fruits secs) Observer et décrire les différents stades de la germination Evoquer les facteurs de germination Evoquer la multiplication végétative</p>	

<p><i>*Absorption racinaire</i> <i>*Absorption foliaire</i> <i>*Transpiration</i> <i>*Photosynthèse</i> <i>*Respiration</i></p>	<p>L'étude détaillée des métabolisme n'est pas au programme.</p>	
<p><i>*Sève élaborée, sève brute</i> <i>*Rejet : gaz, eau</i></p>	<p>Décrire la circulation dans la plante et la formation des sèves en précisant le mécanisme des phénomènes et leurs finalités</p>	
<p><i>*Glucides, lipides, protides</i> <i>*Molécules simples, molécules complexes</i> <i>*Besoins pour la croissance et le développement, production de réserves (protidiques, glucidiques, lipidiques)</i></p>	<p>Caractérisation des molécules suivantes : cellulose, amidon, saccharose, glucose, huiles, graisses, gluten, lignine Expliquer les différents aspects de la nutrition végétale Décrire sommairement les aspects biochimiques et les résultats de la nutrition Enumérer, classer, localiser, les molécules organiques Expliquer le devenir des molécules organiques</p>	
<p><i>*Notion de biomasse</i></p>	<p>Evoquer la notion de production primaire</p>	

ANNEXE 16
Les grandes fonctions chez les vertébrés et les insectes

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de connaissance du vivant, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les grandes fonctions chez les vertébrés et les insectes » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Organisation générale d'un vertébré *Structure et fonctions des différents organes et appareils</p>	Observer et expliquer l'organisation et la vie des vertébrés (relation organe -fonction)	L'ensemble de ces notions est vu en détail en classe préparatoire.
*Dissection d'un rongeur de laboratoire	Disséquer, observer et schématiser un vertébré Citer les fonctions qui se rattachent à chaque appareil	
*Besoins nutritifs : énergie, croissance, entretien, production	Décrire et expliquer la fonction de digestion chez les vertébrés Résumer le processus de la digestion, mettre en évidence sa finalité (notion d'enzymes)	
*Différents types d'aliments *Les constituants des aliments (lipides, glucides, protides)	Justifier la consommation d'aliment visant à satisfaire les besoins	
*Appareil reproducteur - Cycle de reproduction - Spermatogenèse - Ovogenèse - Fécondation - Hormones hypophysaires - Hormones sexuelles	Décrire et expliquer schématiquement la fonction de reproduction chez les vertébrés -situer la reproduction dans la vie de l'animal ou de l'homme -résumer le processus de la reproduction et mettre en évidence sa finalité -évoquer la régulation hormonale	
*Dissection et organisation d'un insecte	Observer et évoquer l'organisation et la vie des invertébrés à travers un exemple	

	<p>Citer les critères de la classification (segmentation du corps, pièces buccales, ailes, pattes)</p> <p>Replacer l'insecte dans l'embranchement des arthropodes</p>	
--	---	--

ANNEXE 17
Les relations structure-fonction à l'échelle cellulaire

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de connaissance du vivant, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les relations structure-fonction à l'échelle cellulaire » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Utilisation du microscope</i> <i>*Prélèvements, colorations simples (eau iodée, bleu de méthylène), montage d'échantillons</i></p>	Observer des cellules au microscope optique	Ces connaissances sont dispensées en détail en classe préparatoire.
<p><i>*Cellule animale, cellule végétale : description, organites visibles au microscope optique</i></p>	Restituer les observations sous forme de dessin (paroi, membranes, noyau, plaste, vacuole, mitochondries, chromatine, ADN) Comparer à l'aide de schémas les 2 modèles cellulaires	
<p><i>*Osmose, plasmolyse, turgescence</i></p>	Mettre en évidence les mouvements d'eau entre la cellule et son milieu	
<p><i>* Principales phases de la mitose</i> <i>*Notion de diploïdes</i> <i>*Notion d'haploïdes</i></p>	Décrire et expliquer la mitose (se limiter aux 4 phases, donner sa finalité) Localiser les mitoses chez l'animal, chez le végétal Décrire et expliquer la méiose (donner sa finalité) La localiser chez le végétal et chez l'animal Replacer les divisions cellulaires dans le cycle biologique	
<p><i>*Différenciation cellulaire</i></p>	Evoquer la spécialisation cellulaire animale et végétale	

ANNEXE 18

Les composantes d'un processus de production animale et son fonctionnement

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de fonctionnement et résultat d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les composantes d'un processus de production animale et son fonctionnement » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Caractéristiques de l'environnement et choix d'une production</p> <ul style="list-style-type: none"> - atouts et contraintes liés au milieu biophysique - atouts et contraintes liés au milieu économique, social et culturel 	<p>A partir de l'exploitation support d'étude, expliquer la présence, l'importance du processus de production à partir des caractéristiques de l'environnement</p> <p>Visite d'exploitation</p>	<p>Ces notions sont abordées brièvement à l'école vétérinaire.</p>
<p>*Composantes et fonctionnement du processus de production</p>	<p>Notion d'atelier de production</p> <p>Notion de processus de production</p>	<p>Ces notions ne sont pas vues dans la formation vétérinaire.</p>
<p>*Composantes et fonctionnement de l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> -caractéristiques générales : type génétique, effectif, type de production -troupeaux et lots d'animaux -différentes catégories et lots d'animaux à un moment donné, évolution en cours de campagne -cycle de reproduction et production 	<p>Présenter les caractéristiques générales de l'élevage</p> <p>Définir les notions d'espèce, de race, de souche, de lignée, élevage en race pure, en croisement</p> <p>Présenter les caractéristiques d'un type génétique et les types de production possibles pour situer celle de l'exploitation support d'étude</p> <p>Observer et repérer comment les animaux d'un élevage sont subdivisés en différentes catégories qui font ensuite l'objet d'une conduite homogène (pratique d'allotement)</p> <p>Schématiser le plan de reproduction/ production du troupeau ou des espèces élevées</p> <p>A partir des effectifs et des différentes catégories et lots d'animaux et à l'aide de</p>	<p>Ces notions sont vue en cours de zootechnie.</p>

	schémas, présenter les résultats de la reproduction et en déduire le nombre et les caractéristiques des animaux disponibles pour la vente et le renouvellement	
<p>*Production végétale et alimentation des animaux <i>-Cas des herbivores</i> composantes de la production fourragère : nature des surfaces, espèces et variétés cultivées conduite et utilisation des cultures : assolement fourrager, techniques culturales, mode d'utilisation, notion de système fourrager plan d'alimentation hivernal</p>	Reconnaître les principales espèces fourragères Présenter les caractéristiques des surfaces fourragères- Expliquer le mode de conduite des cultures fourragères Expliquer le mode d'utilisation des surfaces fourragères, Calculer le chargement ou la surface nécessaire par période-présenter le plan d'alimentation hivernal Estimer les stocks disponibles	Ces notions sont abordées en partie seulement en botanique et nutrition.
<p><i>-Cas des porcins et de l'aviculture</i> composantes de la production végétale valorisée : nature des surfaces, espèces et variétés cultivées conduite des cultures place dans le plan d'alimentation</p>	Reconnaître les principales cultures pouvant être utilisées dans l'alimentation des porcs et des volailles présenter les caractéristiques des surfaces cultivées (céréales, protéagineux) Expliquer le mode de conduite des cultures Présenter le plan d'alimentation et leur place dans celui-ci Calculer la surface nécessaire pour l'alimentation de l'atelier	
<p><i>-Cas du gibier</i> caractéristiques des cultures à gibier : nature, surfaces, espèces et variétés cultivées conduite des cultures mode d'utilisation</p>	Reconnaître les principales cultures à gibier Présenter leur mode de conduite Expliquer leur rôle et mode d'utilisation Calculer le chargement et le comparer à des références (cas des mammifères)	Ces notions abordées en zoologie.
<p>*Gestion des effluents d'élevage <i>-quantité produite et capacité de stockage</i> <i>-valeur agronomique et plan</i></p>	Raisonnement la capacité de stockage et le plan d'épandage selon le système cultural et la législation Calculer la surface nécessaire	Ces notions sont absentes du cursus vétérinaire.

<p><i>d'épandage</i></p>	<p>en respectant les règles de la fertilisation et la législation Notion de calendrier fourrager, bilan fourrager</p>	
<p><i>*Bâtiments, installations et matériels liés à la conduite de l'élevage et aux cultures</i></p>	<p>Présenter les caractéristiques des bâtiments, installations et matériels associés. Préciser leur rôle</p>	<p>Ces notions sont abordées en partie seulement en cours de zootechnie.</p>
<p><i>*Organisation du travail</i></p>	<p>Présenter la répartition au cours de l'année des différents types de travaux et interventions relatives à l'élevage et aux cultures. Présenter l'organisation type de la journée de travail selon la saison et les cycles de production (pointes de travail, travaux de saison, travaux quotidiens)</p>	<p>Ces notions sont absentes du cursus vétérinaire.</p>
<p><i>*Mise en marché des produits</i> -produit : classification, qualité, contrôle -prix : prix payé au producteur, régime des prix et systèmes d'aides directes et indirectes -notion de marché : différentes formes, localisations -organisations des producteurs</p>	<p>Présenter les critères pris en compte pour apprécier la qualité d'un produit Interpréter un bordereau de paiement, une mercuriale, un contrat Présenter les mécanismes de fixation des prix en relation avec l'organisation du marché (notion de prix européen) Présenter les formes de commercialisation possibles ainsi que les différentes étapes et les intermédiaires de la filière ainsi que les liens entre les différents acteurs</p>	<p>Ces notions sont absentes du cursus vétérinaire mises à part celles concernant la qualité des aliments étudiée en détail en cours de QSA.</p>
<p><i>*Importance et localisation de la production à l'échelon national, européen et mondial</i></p>	<p>Situer l'importance et la localisation de la production à l'échelon national, européen et mondial. Présenter les systèmes régionaux de production.</p>	<p>Ces notions sont peu voire pas abordée à l'école vétérinaire.</p>

* <i>Élevage du gibier</i>	Cette rubrique est spécifique au support gibier et ne nous intéresse pas directement.	
-----------------------------------	---	--

ANNEXE 19

L'analyse technique et économique du processus de production

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de fonctionnement et résultat d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'analyse technique et économique du processus de production » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<i>*Les résultats techniques du processus de production</i>	Identifier les principaux indicateurs techniques pour situer le processus de production Commenter les résultats techniques en les comparant aux références locales et régionales ou à des normes	Ces notions sont pour la plupart absentes du cursus vétérinaire ou succinctement abordées en cours d'économie rurale.
<i>*Les résultats économiques du processus de production</i>	Définir le produit d'activité, les charges opérationnelles, les charges de structures spécifiques, la marge brute Calculer le produit d'activité, la marge brute ou le coût de production Comparer les résultats économiques à des références pour mettre en évidence les points forts et les points faible	
<i>*Évolution du processus de production</i>	Mettre en évidence les incidences économiques des variations des performances techniques de l'atelier de production Démarche du budget partiel, variables à faire intervenir pour faire évoluer le processus de production dans le sens voulu	

ANNEXE 20

Les opérations techniques en lien avec la conduite du troupeau

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de conduite d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les opérations techniques en lien avec la conduite du troupeau » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Animal, manipulations et interventions</p> <p>- Individu et lot d'animaux comportements, mode de perception organisation sociale et bien-être animal protection animale extérieur et aplombs squelette</p> <p>-Contention -moyens de contention et organisation -approche et contention en sécurité d'un lot, d'un animal donné -Identification et signalement</p> <p>-Les autres interventions liées à la conduite de l'élevage</p>	<p>Montrer que les animaux ont des comportements, une organisation sociale et des besoins spécifiques qu'il est indispensable de prendre en compte lors des manipulations d'animaux, de leur transport et de la conception d'un bâtiment</p> <p>Notion de bien-être et de protection animale</p> <p>Délimiter les différentes régions corporelles et faire la correspondance avec les bases squelettiques</p> <p>Définir les aplombs et caractériser ceux d'un animal donné</p> <p>Choisir un moyen de contention approprié et organiser le chantier</p> <p>Approcher, déplacer et contenir en sécurité un lot d'animaux, un animal donné</p> <p>Définir l'identification et expliquer son intérêt (enregistrements des performances, suivi de filiations, conduite du troupeau)</p> <p>Présenter les différents procédés d'identification et la réglementation existante pour l'espèce support</p> <p>Notion d'identification officielle et d'identification de travail</p> <p>Elevage intensif, élevage extensif</p>	<p>Ces notions sont vues en cours de zootechnie et d'anatomie.</p>

<p>*Alimentation -<i>Les aliments</i> reconnaissance, classification caractéristiques, composition modes de récolte et de conservation des fourrages appréciation</p>	<p>Reconnaître, définir et classer les principaux aliments utilisés Présenter leurs caractéristiques et expliquer, à partir de leur constituants, leurs intérêts dans l'alimentation (glucides cytoplasmiques et pariétaux) Expliquer les variations de la valeur alimentaire des fourrages à partir de l'évolution de leur composition et des conditions de récolte. Expliquer le principe des différents modes de récolte et de conservation des fourrages Apprécier la qualité d'un fourrage Lire un bulletin d'analyse, une étiquette d'aliment</p>	<p>Ces notions sont vues intégralement en cours d'alimentation. Les différentes espèces sont systématiquement abordées.</p>
<p>-<i>La digestion</i> anatomie physiologie</p>	<p>Décrire l'appareil digestif du jeune et de l'adulte (ruminant) Expliquer le rôle des différentes parties de l'appareil digestif Signaler la présence et le rôle des microorganismes dans le rumen, le cæcum, le colon Citer les principaux phénomènes enzymatiques qui ont lieu dans l'estomac (ou caillette) et l'intestin grêle Différencier les notions d'aliment et de nutriment, en déduire celle de digestibilité.</p>	
<p>-<i>Les besoins et apports recommandés</i></p>	<p>Définir la notion de besoin Présenter les différents types de besoins et leur nature, expliquer leur évolution au cours du cycle de production Définir la notion d'apports recommandés et en déduire le rôle des réserves corporelles (notion de note d'état corporel)</p>	
<p>-<i>Les caractéristiques d'une alimentation rationnelle</i> quantités ingérées</p>	<p>Définir les termes de capacité d'ingestion (C.I), de valeur d'encombrement des fourrages (V.E.F.) et d'unité d'encombrement (U.E.) puis expliquer la relation : $Q.I. = C.I/V.E.F.$</p>	

<p>alimentation énergétique</p>	<p>Présenter les facteurs de variation des quantités ingérées Présenter le mode d'expression des quantités ingérées Expliquer l'effet de substitution du concentré</p> <p>Présenter le rôle de l'énergie Donner la définition des unités utilisées pour exprimer les besoins et les valeurs énergétiques Dans le cas des ruminants, justifier l'existence des UFL (lait) et des UFV (viande) Lire les tables d'apports recommandés en énergie</p>	
<p>alimentation azotée</p>	<p>Présenter le rôle des matières azotées Dans le cas des ruminants, expliquer le système PDI (notion d'acides aminés indispensables) Lire les tables d'apports recommandés en azote</p>	
<p>alimentation minérale</p>	<p>Notion de micro-éléments et de macro-éléments Classer et préciser les rôles des principaux minéraux Donner quelques exemples de troubles liés à des déséquilibres minéraux (fièvre vitulaire, tétanie d'herbage) Commenter une étiquette de complément minéral Lire les tables d'apports recommandés en minéraux</p>	
<p>alimentation vitaminique</p>	<p>Définir la notion de vitamines et leur classement Présenter le rôle physiologique des principales vitamines Présenter les modalités pratiques de l'apport vitaminique Lien entre régime alimentaire, période de l'année et risques de carence vitaminique</p>	
<p>la consommation d'eau</p>	<p>Présenter les rôles plastiques et physiologiques de l'eau</p>	

<p><i>-La conduite de l'alimentation rationnement hivernal</i></p>	<p>Présenter les modalités pratiques d'abreuvement et donner un ordre de grandeur de la consommation journalière</p> <p>Définir la notion de ration et les qualités requise</p> <p>Vérifier l'équilibre d'une ration donnée</p> <p>Elaborer une ration simple à partir d'aliments donnés (démarche inverse)</p> <p>Etablir un bilan fourrager simple (estimation du stock)</p> <p>Préparer et distribuer les rations, justifier les modalités de distribution</p> <p>Vérifier les quantités consommées et repérer tout comportement alimentaire anormal</p>	
<p>alimentation estivale et conduite du pâturage</p>	<p>Présenter les différents modes de pâturage (pâturage libre, prairies permanentes, prairies temporaires)</p> <p>Expliquer les précautions à prendre lors de la mise à l'herbe</p> <p>Pour un lot d'animaux et un mode de pâturage, estimer la surface nécessaire ou la durée de séjour des animaux sur une parcelle donnée</p>	
<p>*Reproduction et sécrétion lactée</p> <p><i>-Anatomie des appareils génitaux mâles et femelles et de la mamelle</i></p> <p><i>-Physiologie de la reproduction et de la lactation</i></p> <p>la puberté chez le mâle chez la femelle chez la femelle non gestante chez la femelle gestante</p>	<p>Décrire les appareils génitaux mâles et femelles de l'espèce support</p> <p>Présenter le rôle des différentes parties des appareils génitaux</p> <p>Décrire l'anatomie et la structure interne de la mamelle(notion d'acinus)</p> <p>Définir la puberté et préciser les facteurs conditionnant son apparition (âge, poids, environnement...)</p> <p>Présenter la double fonction du testicule (spermatogenèse qui est un processus continu, production de testostérone)</p>	<p>Ces notions sont vues en classe préparatoire et reprises en école vétérinaire.</p>

	<p>Présenter la composition du sperme et la structure simple du spermatozoïde</p> <p>Présenter la double fonction de l'ovaire(l'ovogenèse qui est un processus cyclique, production d'oestrogènes et de progestérone)</p> <p>Présenter le cycle sexuel(phase lutéale, phase folliculaire), ses phases et les modifications l'accompagnant au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ovaire : follicule, corps jaune -comportement : les chaleurs -hormonal : FSH, LH, oestrogènes, progestérone, prostaglandines <p>Notion d'activité sexuelle saisonnière.</p>	
mise en place de la semence	Présenter les modalités de mise en place de la semence : saillie, IA	
la fécondation	Définir la fécondation et présenter les paramètres de sa réussite(notion de capacitation	
la gestation	Présenter les étapes de la gestation et sa régulation hormonale (phase embryonnaire, phase fœtale) Décrire les annexes fœtales et présenter leurs rôles	
la mise bas la femelle en lactation	Présenter les phases de la mise bas, les soins au jeune et à la mère autour de la mise bas Exposer le contrôle neuro-hormonal du déclenchement et du maintien de la sécrétion lactée (progestérone, prostaglandine, ocytocine)	
<i>-Conduite de la reproduction</i> mise à la reproduction	Exposer les techniques d'induction et de détection des chaleurs (avantages, limites) Repérer une femelle en chaleur Présenter les grands principes de la maîtrise des cycles sexuels	
mise en place de la semence transfert d'embryon	Présenter les principes de l'insémination artificielle Repérer le moment opportun de	

<p>gestation et diagnostic</p>	<p>mise à la reproduction Présenter les techniques de diagnostic de gestation Repérer l'état de gestation Présenter les soins à apporter aux femelles gestantes (surveillance de la délivrance, identification, soins) Prévoir, préparer et intervenir si nécessaire à la mise bas (locaux, matériel)</p>	
<p><i>-Suivi et bilan de la reproduction</i></p>	<p>Présenter et utiliser les outils du suivi de la reproduction (fiches de saillies ou d'IA, planning...) Présenter les critères d'appréciation de la reproduction au niveau du troupeau et les discuter à partir d'un exemple de bilan Notion d'infécondité (trouble multifactoriel)</p>	
<p>*Génétique et sélection- Hérité des caractères qualitatifs particularités mode d'expression et transmission</p>	<p>Présenter particularités des caractères qualitatifs à partir de caractères zootechniques (couleur robes, marqueurs sanguins...) Définir les notions de gènes, allèles, caractère, génotype, phénotype Présenter le mode d'expression des gènes (dominance, récessivité) et la transmission (monohybridisme, dihybridisme) des gènes d'une génération à la suivante (loi de Mendel non exigée)</p>	<p>Ces notions sont vues en cours de génétique.</p>
<p><i>-Hérité des caractères quantitatifs</i> particularités</p>	<p>Présenter les particularités des caractères quantitatifs Comparer les caractères qualitatifs et quantitatifs Présenter les composantes de la performance Notion de valeur phénotypique (action combinée d'un génotype et d'un milieu) et de valeur génotypique</p>	
<p>héritabilité</p>	<p>Présenter la notion d'héritabilité</p>	

	<p>et ses variations en fonction des différents caractères (pour une héritabilité de 0.3, 30% de la supériorité phénotypique des individus retenus est d'origine génétique donc transmissible) Déduire les conséquences sur la sélection</p>	
estimation de la valeur génétique d'un reproducteur	<p>Notion d'index, de degré de confiance, de valeur génétique Référence au BLUP modèle animal</p>	
<p><i>-Appréciation et choix</i> démarche générale de la sélection organisation de l'amélioration génétique</p>	<p>Présenter les différentes étapes de la démarche générale de la sélection (collecte des informations sur l'individu et ses apparentés, calcul de l'index, classement et choix) Présenter un exemple local de schéma de sélection en mettant en évidence les caractères à sélectionner</p>	
<p><i>-Utilisation des reproducteurs</i> élevage en race pure élevage en croisement</p>	<p>Identifier les principaux organismes intervenant dans ce programme et présenter leurs rôles Notion d'hétérosis et d'effet maternel Définir l'élevage en race pure (avantages, limites) Définir l'élevage en croisement Identifier les deux grands types de croisement : à but génétique et à but commercial (avantages et limites)</p>	
<p>*Réforme, renouvellement et élevage des jeunes <i>-La réforme</i></p>	<p>Présenter les critères de réforme Déterminer les animaux susceptibles d'être réformés en utilisant toutes les informations disponibles Porter une appréciation sur ces animaux et leur valeur marchande (fiches d'appréciation du bétail)</p>	Ces notions sont dispensées en cours de zootechnie.
<i>-Le renouvellement</i>	Présenter les critères de choix des femelles de renouvellement	

<p>-L'élevage des jeunes croissance et développement élevage des femelles de renouvellement</p>	<p>(origine, performance, index)</p> <p>Déterminer les besoins en femelles de renouvellement et choisir des femelles susceptibles d'être conservées pour la reproduction</p> <p>Apprécier un lot de femelles de renouvellement</p> <p>Définir croissance et développement</p> <p>Expliquer l'évolution du poids, des régions, des tissus et de la composition corporelle (notion de précocité, pesées, courbe de croissances, croissance compensatrice)</p> <p>En déduire les conséquences pour l'élevage des jeunes destinés soit à l'élevage soit à la boucherie.</p> <p>Présenter les différentes phases d'élevage : phase d'alimentation lactée, sevrage, post-sevrage</p> <p>Commenter un mode d'élevage en fonction des objectifs de reproduction et de production</p> <p>Etablissement d'une fiche technique (objectifs de croissance, mode d'alimentation, interventions particulières).</p>	<p>.</p>
<p>*Santé</p> <p>-La santé, la maladie et ses modes d'expression</p> <p>-Importance des problèmes sanitaires, les dominantes de pathologie</p> <p>-Les acteurs de la maladie les agents pathogènes</p> <p>l'hôte, les moyens de défense de</p>	<p>Donner la définition des termes suivants : santé-maladie, forme aiguë-chronique, symptôme, diagnostic</p> <p>Citer les problèmes sanitaires les plus fréquents dans la production support ; expliquer leurs incidences au niveau de l'exploitation, de la qualité des produits et de la santé humaine (notion de zoonose)</p> <p>Donner la définition d'un agent pathogène</p> <p>Présenter les différents types agents pathogènes, préciser leur rôle dans le déclenchement de la maladie</p> <p>Citer les différents moyens de</p>	<p>Ces notions ont directement trait à la profession vétérinaire et sont donc vues très en détail à l'école vétérinaire.</p>

<p>l'organisme</p> <p>l'environnement, la chaîne de contamination et les interactions</p> <p>-La gestion de la santé l'action préventive</p>	<p>défense de l'organisme, expliquer leurs effets</p> <p>Citer les périodes critiques au cours desquelles l'animal est plus sensible à la maladie</p> <p>Montrer que la maladie n'a pas une cause unique mais résulte souvent de l'interaction entre les agents pathogènes, les moyens de défense de l'organisme et des facteurs de l'environnement</p> <p>Notion de facteurs de risque</p> <p>Expliquer le rôle des différentes interventions prévues dans un plan sanitaire d'élevage</p> <p>Définir les notions de prophylaxie sanitaire, prophylaxie médicale (complémentarité, rôles)</p> <p>Réaliser les interventions prévues sur les locaux et les animaux (nettoyage, désinfection, vaccination, traitement antiparasitaire, parage des pieds...)</p> <p>Citer un exemple de maladie légalement réputée contagieuse ; expliquer les particularités de leur prévention (mesures de police sanitaire)</p>	
<p>l'action curative</p>	<p>Apprécier l'état de santé d'un lot d'animaux (conduite à tenir en cas d'urgence)</p> <p>Repérer un animal malade et mettre en œuvre des moyens d'investigation complémentaires (examen des muqueuses, prise de température, prélèvements...)</p> <p>Réaliser les interventions prescrites en respectant la posologie</p> <p>Justifier les règles d'utilisation des médicaments et de la pharmacie d'élevage</p>	
<p><i>*Produits : tri ou récolte, commercialisation et qualité</i></p>	<p>Présenter les grands types de production</p>	<p>Ces notions sont abordées en cours de QSA.</p>

<p><i>-Support : bovins viande, ovins viande</i> l'animal à mettre en marché la carcasse et sa commercialisation</p>	<p>Présenter les critères de jugement de l'animal sur pied Juger un animal sur pied Définir les notions de carcasse, de cinquième quartier, de qualités de viande Présenter les critères d'appréciation de la qualité et de paiement des carcasses</p>	
<p><i>-Support : bovins lait, ovins lait et caprins</i> <i>-Support : ovins</i> <i>- Support : équins</i></p>	<p>Les trois autres supports ne nous intéresseront pas ici.</p>	

ANNEXE 21

Les principes de conduite d'un processus de production fourragère

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de conduite d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les principes de conduite d'un processus de production fourragère » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Décrire un peuplement cultivé et son milieu, et appréhender son fonctionnement à partir de parcelles de référence</i></p> <p><i>-Observation de la parcelle</i></p> <p>le peuplement végétal aspect de la culture différentes espèces cultivées et leur stade les autres espèces observées les autres êtres vivants les éléments liés au sol appréciation du sol en place (texture, structure, matière organique, enracinement, humidité, état de la dégradation du sol) éléments liés au climat : les principaux éléments du climat agissant sur le sol et le peuplement végétal</p> <p><i>-Le fonctionnement des éléments liés à la parcelle</i></p> <p>le peuplement définition les différents stades les interactions : plantes cultivées adventices- autres</p>	<p>Observer et identifier le peuplement végétal Observer le sol Noter les relations entre le sol et le peuplement végétal Observer et enregistrer les incidences des éléments climatiques sur le sol et le peuplement végétal</p> <p>Caractériser le peuplement végétal d'une parcelle Expliquer le fonctionnement du sol (éléments du sol, organisation, dynamique) Etablir les rôles du sol vis-à-vis du peuplement végétal (rôle nutritif, rôle de support physique Lire et utiliser un bulletin d'analyse Evaluer l'aptitude d'une parcelle à produire</p>	<p>Ces notions sont abordées en classe préparatoire.</p> <p>(Toutes ces notions sont en lien avec l'enseignement dispensé dans les modules du secteur professionnel.)</p>

<p>êtres vivants le sol formation du sol propriétés physiques (texture, structure, porosité, réchauffement, eau) propriétés physicochimiques (pH, pouvoir absorbant, dynamique des éléments...) propriétés biologiques (matières organiques, facteurs et conditions d'évolution) l'analyse de sol (échantillonnage, lecture, commentaire) le climat les exigences des cultures étudiées : croissance et développement, température, eau, lumière <i>-Les interactions sol-peuplement-climat</i> identification des interactions hiérarchisation des atouts et des contraintes liés au milieu physique et biologique</p> <p><i>*Mettre en œuvre les techniques et les opérations culturales liées à la production fourragère</i></p> <p><i>-Identification des possibilités d'action sur:</i> le peuplement le sol le climat <i>-Conduite de la culture</i> les améliorations foncières la mise en place de la production fourragère place dans la succession culturale le travail du sol les amendements, utilisation des effluents d'élevage la fertilisation phospho-potassique</p> <p>le choix des espèces et les critères de choix des variétés</p>	<p>Repérer et citer l'ensemble des possibilités d'action sur le milieu Définir les notions d'assolement et de rotation Réaliser les bilans calciques et humiques Réaliser les bilans minéral des cultures</p> <p>Risques liés à une fertilisation excessive</p> <p>Reconnaître et justifier le choix des principales espèces</p>	<p>Ces notions sont peu abordées au cours de la formation vétérinaire.</p>
--	--	--

<p>la réalisation du semis la culture la fertilisation azotée la lutte contre les adventices et les ennemis</p>	<p>fourragères Expliquer les règles de conduite d'un pâturage pour une exploitation rationnelle de l'herbe</p>	
<p><i>-Récolte, stockage et conservation des fourrages</i> les différents modes de récolte et de conservation le pâturage l'ensilage les autres modes de récolte la réalisation des opérations de récolte choix des outils succession, réglage, exécution, contrôle</p>	<p>Expliquer le principe de l'ensilage et des autres modes de récolte Précautions à prendre pour produire un fourrage de qualité Réaliser et justifier les opérations de récolte permettant une bonne conservation du produit</p>	<p>Ces notions sont abordées en cours d'alimentation.</p>
<p><i>-Le fonctionnement de la parcelle</i> production de biomasse flux d'énergie flux de matières (notion d'extrants et d'intrants) flux d'information la durabilité (notion)</p>	<p>Construire un schéma récapitulatif montrant le fonctionnement de la parcelle agro-système Comparer les schémas en fonction de la culture étudiée et de son utilisation (exportation, restitutions intrants) Notion de respect de l'environnement</p>	<p>Ces notions ne sont pas abordées dans la formation vétérinaire.</p>
<p><i>-Mettre en œuvre les techniques et les opérations nécessaires à la conduite des cultures associées</i> matériels de travail du sol semis, plantation fertilisation, amendements protection des cultures récolte, manutention, stockage</p>	<p>Identifier le matériel et préciser sa fonction (ensilage, fenaison) Identifier les organes et sous-ensembles des matériels Indiquer les principes généraux de fonctionnement Réaliser les réglages en respectant les directives Vérifier la validité des réglages en se référant aux méthodes proposées par les constructeurs Réaliser l'opération sur une parcelle à partir des directives, en respectant les règles d'hygiène de sécurité et de protection de l'environnement Entretien et remise en état du matériel en respectant les règles</p>	<p>Ces notions très spécialisées sont totalement absentes du cursus vétérinaire.</p>

	d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement	
--	--	--

ANNEXE 22
L'utilisation et l'entretien des équipements d'élevage

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de conduite d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'utilisation et l'entretien des équipements d'élevage » :

Contenu	Compétences attendues	Recommandations pédagogiques
<p>*Technologie des équipements</p> <p><i>-le moteur diesel</i></p> <p><i>-la transmission de puissance</i></p> <p><i>-le relevage hydraulique</i></p> <p><i>-les pneumatiques</i></p> <p><i>-le circuit électrique</i></p> <p><i>-Les bâtiments d'élevage</i></p>	<p>Définir le cycle 4 temps diesel et les différents organes du moteur</p> <p>Identifier les éléments du circuit, des systèmes d'alimentation, de refroidissement et de lubrification (classification des huiles)</p> <p>Situer les organes sur le tracteur et indiquer leur fonction</p> <p>Transmissions mécaniques conventionnelles : embrayage, boîte de vitesse, différentiel, réducteurs, freins, prises de puissance.</p> <p>Expliquer le principe de base du relevage hydraulique (exemple du cric hydraulique)</p> <p>Expliquer la fonction du contrôle d'effort et du contrôle de position</p> <p>Caractériser un pneumatique (dimension, la structure, la largeur et la pression de gonflage)</p> <p>Identifier les principaux composants du circuit électrique (circuit de charge, circuit d'éclairage)</p> <p>Caractériser un bâtiment d'élevage</p> <p>Repérer et identifier les différentes composantes et indiquer leur fonction (rappel)</p> <p>Citer les différentes contraintes</p>	<p>L'intégralité de ce module est absent de la formation vétérinaire. Certaines notions théoriques d'électricité et de physique sont abordées en classe préparatoire sans aucune application pratique.</p>

	<p>qui sont prises en compte dans la conception d'un bâtiment d'élevage (confort de l'aire de vie, limitation des perturbations du troupeau, règles administratives, conditions de travail de l'éleveur et environnement)</p> <p>Comparer différents types de bâtiments et apprécier leur fonctionnalité</p>	
<p><i>-Les équipements spécifiques à la production animale et le matériel associé aux bâtiments</i></p> <p>matériel de distribution de l'alimentation</p> <p>matériel d'évacuation des effluents</p> <p>matériel de récolte des produits</p> <p>matériel de régulation d'ambiance</p> <p>matériel de nettoyage</p> <p>matériel de manutention</p>	<p>Identifier les matériels et équipements</p> <p>Expliquer leur fonction</p> <p>Identifier les composants de l'installation ou du matériel</p>	
<p>*Maintenance des équipements</p> <p><i>-Les maintenances du tracteur et des automoteurs</i></p> <p>vérifications périodiques</p> <p>entretien</p>	<p>Contrôler les niveaux des fluides</p> <p>Contrôler les pressions</p> <p>Effectuer les vidanges</p> <p>Remplacer et entretenir les filtres</p> <p>Entretenir le système de refroidissement (radiateur, courroies)</p> <p>Entretenir la batterie (niveaux, mise en charge, propreté, couplage)</p> <p>Enregistrer les opérations d'entretien</p> <p>Prendre en compte les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement</p> <p>Organiser le poste de travail de manière rationnelle</p>	
<p><i>-Maintenance et réparations simples du matériel</i></p> <p>travail des matériaux</p> <p>réparations simples</p>	<p>Prendre en compte la réglementation en vigueur sur l'utilisation de l'outillage</p>	

maintenance et réparations simples des bâtiments	Utiliser les équipements de protection	
	Effectuer les opérations de traçage, pointage, sciage, limage, perçage, soudage à l'arc	
maçonnerie	Remplacer les pièces d'usure	
	Enregistrer les opérations	
	Organiser le poste de travail en optimisant l'efficacité du travail et en prenant en compte les règles d'hygiène et de sécurité	
installations électriques	Doser et confectionner les mortiers et bétons	
	Respecter les principes de construction des murs et sols bétonnés	
	Identifier les composants d'une installation électrique simple	
	Prendre en compte les risques liés à l'utilisation de l'électricité dans les conditions d'ambiance propres aux bâtiments d'élevage	
	Prendre en compte la réglementation et la normalisation en vigueur	
	Intervenir sur les éléments d'une installation électrique simple afin de maintenir son fonctionnement en toute sécurité	
	Intervenir sur les éléments d'un circuit d'alimentation en eau potable et sur les circuits d'évacuation des eaux usées	
plomberie	Identifier les matériaux constitutifs, les composants des circuits et en déduire les contraintes de maintenance	
	Utiliser les commandes du tracteur	
* <i>Conduite de l'ensemble tracteur-outil</i>	Lire et interpréter les indications fournies dans le poste de conduite	
- <i>réglementation code de la route</i>	Atteler les outils	
- <i>conduite du tracteur</i>	Manœuvrer l'ensemble tracteur-outil en sécurité	

ANNEXE 23
La prévention des accidents corporels

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BEPA de l'enseignement agricole pour le module de conduite d'un processus de production animale, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la prévention des accidents corporels » :

Contenu	Compétences attendues	Recommandations pédagogiques
<p><i>*Les lois fondamentales anatomiques, physiologiques et mécaniques des mouvements</i> <i>-Gestes et postures adaptés aux différents travaux de la profession</i> notions de sécurité et d'hygiène les textes réglementaires les produits à risques les risques électriques les consignes à respecter en cas d'accident maladies et troubles liés à l'activité professionnelle</p>	<p>Identifier les risques et adapter son action motrice en fonction de ses possibilités Connaître et respecter les consignes de sécurité Connaître les maladies et troubles liés à l'activité professionnelle</p>	<p>Ces notions d'éducation physique sont très peu abordées au cours de la formation vétérinaire et ne font pas l'objet d'un enseignement bien défini.</p>
<p><i>*Les lois d'économie de l'effort : travailler avec la moindre fatigue et le moindre risque</i></p>	<p>Identifier ses points faibles pour organiser son travail de façon appropriée Se préparer au travail Organiser son poste de travail Gérer le couple risque/sécurité Repérer dans la situation professionnelle les risques anormaux</p>	
<p><i>*Les lois de coopération : travailler à plusieurs et convenir de l'action</i></p>	<p>Repérer les variables, les changements Choisir les outils appropriés, le moment opportun, le rythme approprié, les partenaires éventuels pour agir Savoir récupérer à l'effort</p>	

Les annexes 24 et 25 listent les compétences décrites dans le référentiel professionnel du BEPA. L'annexe 24 donne les compétences générales communes à tous les élèves de BEPA. L'annexe 25 donne les compétences spécifiques du BEPA option « productions animales ».

ANNEXE 24

Compétences générales du référentiel professionnel du BEPA option productions animales

En premier, le futur éleveur doit **organiser son travail et effectuer les différentes tâches en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement. Dans ce but, il doit :**

- prendre connaissance des consignes et s'assurer qu'il les a bien comprises
- préparer le matériel, les produits et régler le matériel en fonction des consignes d'utilisation
- réaliser un essai et ajuster les réglages en fonction du résultat obtenu
- organiser les différentes tâches à effectuer dans l'espace et le temps dans un souci d'efficacité, d'économie, d'effort et de qualité
- maîtriser les gestes professionnels et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement
- réagir à une situation imprévue ou anormale et adapter son mode de conduite en fonction d'un aléa : modification du réglage, arrêt du matériel, réaction d'un animal...
- contrôler et justifier les résultats du travail exécuté
- procéder au nettoyage, vérification et rangement des différents équipements, matériels et produits utilisés
- s'intégrer dans des travaux d'équipe

En second, le futur éleveur doit **rendre compte de ses travaux**. Dans ce but, il doit :

- rendre compte d'une activité : déroulement, observations faites sur le matériel, difficultés rencontrées, résultats obtenus...
- enregistrer les données se rapportant aux travaux effectués (suivi des parcelles, des cultures, des équipements, du temps de travaux, carnet d'entretien, fiche sanitaire, carnet de reproduction, carnet d'épandage...)

En troisième, le futur éleveur doit **participer aux travaux d'aménagements de l'exploitation agricole**. Pour cela, il doit :

- maîtriser quelques savoir-faire simples pour l'entretien normal des installations et des machines : en maçonnerie (préparation d'un béton, scellement...), en menuiserie, en soudage, meulage, perçage, en peinture...

Enfin, le futur éleveur doit **participer aux activités de la vie professionnelle et sociale**. Dans ce but, il doit :

- situer l'exploitation dans son environnement : relations de l'exploitation avec ses partenaires par exemple (fournisseurs, clients)
- situer la place de son activité dans le fonctionnement général de l'exploitation et cite les conséquences de son activité sur les résultats
- identifier les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle : conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur, CHSCT...
- utiliser les différents documents de la vie professionnelle et sociale : contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement... et assurer les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale et à sa vie familiale
- s'informer sur son domaine d'activité : journaux professionnels, salons, principales réglementations, innovations technologiques, sessions de formation permanente...

ANNEXE 25

Compétences spécialisées du référentiel de formation du BEPA option productions animales

En premier, le futur éleveur doit **observer et apprécier l'état d'un animal, d'un troupeau ou d'un lot d'animaux**. Pour cela il doit :

- repérer les animaux ayant un comportement spécifique ou anormal : chaleur, mise bas, boiterie, maladies, amaigrissement, non alimentation...
- observer et apprécier l'état physiologique d'un animal ou d'un groupe d'animaux : développement, état d'engraissement, de gestation...
- observer et apprécier l'état sanitaire d'un animal ou d'un groupe d'animaux
- observer et apprécier les conditions d'ambiance et d'environnement des animaux : températures et ventilation des locaux, état des équipements de contention, d'abreuvement et d'alimentation, vérification des clôtures, des fosses à lisier...
- repérer les principales phases du cycle de reproduction et de production, repère les périodes critiques

En deuxième, le futur éleveur doit **mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations liées aux productions végétales d'alimentation, fourrages ou cultures valorisées**. Pour cela, il doit :

- effectuer les différentes opérations de mise en place à la conservation : fertilisation, entretien, récolte, stockage...
- reconnaître les principales espèces de fourrages et des cultures valorisées et précise leurs caractéristiques culturales
- effectuer les différentes opérations liées à la conduite en pâturage : organisation du parcellaire, clôtures...
- apprécier l'état d'une parcelle par rapport à son utilisation : foin, ensilage, grains..., utilisation en pâturage : repérer les stades de développement, préciser l'évolution de la valeur alimentaire et le stade optimum de récolte

En troisième, le futur éleveur doit **mettre en œuvre les différentes techniques et opérations liées à la conduite de l'élevage en tenant compte de la qualité de l'environnement**. Pour cela, il doit :

- assurer l'alimentation des animaux : observer et apprécier la qualité des aliments pour les principales catégories d'aliments, estimer les valeurs alimentaires approchées (MS, énergie, azote) et les possibilités d'association dans le cadre d'une ration ,utiliser les équipements nécessaires pour la préparation et la distribution, estimer les quantités et les volumes sans matériel de mesure, distribuer les fourrages et les compléments azotés ou minéraux
- intervenir à différentes phases du cycle de reproduction : repérer le moment opportun pour la mise à la reproduction (repérage des chaleurs), suivre les règles et consignes pour adapter l'alimentation et la conduite en fonction du stade physiologique et du stade de gestation, préparer et intervenir à bon escient au moment de la mise bas, donner les premiers soins aux nouveau-nés, faire le nécessaire en vue de l'identification
- intervenir sur la santé et l'hygiène des animaux : procéder au nettoyage et/ou à la désinfection des locaux, repérer un animal ayant un comportement inhabituel et signaler les symptômes, connaître le mode de conduite à tenir en cas d'interventions urgentes : météorisation, hémorragie, étranglement..., réaliser certains traitements simples (drogation, injections...) ainsi que des opérations préventives du programme sanitaire
- récolter et stocker les produits de l'élevage : respecter les conditions d'un produit sain, loyal et marchand et les principaux critères de la qualité du produit, organiser la récolte dans de bonnes conditions d'hygiène, de qualité et de conservation du produit, utiliser et assurer le nettoyage et la désinfection des matériels de récolte et de conservation des produits, récolter et stocker les sous-produits de l'élevage : fumier, lisier..., préparer et réaliser l'enlèvement des lots d'animaux ou des produits de l'élevage dans de bonnes conditions d'hygiène et de conservation, participer aux activités de transformation, de conditionnement des produits

- utiliser en toute sécurité les différents équipements et matériels nécessaires à la conduite de l'élevage et des productions végétales d'alimentation, à la récolte et au conditionnement des produits de l'élevage et des cultures valorisées : surveille les conditions d'ambiance et utilise les installations de régulation des conditions d'ambiance et d'environnement (aération, ventilation, chauffage en élevage hors sol ou spécialisé...), utiliser les équipements et matériels, effectuer les opérations d'entretien et de maintenance du matériel conformément aux consignes fournies
- effectuer les opérations d'entretien et de vérification des bâtiments et des équipements d'élevage : nettoyage, rangement et désinfection des locaux, surveillance des conditions d'ambiance, s'assurer que l'évacuation des eaux usées et l'élimination des emballages se fait correctement en respectant les règles agro-environnementales

Enfin, le futur éleveur doit **intervenir sur un animal ou un groupe d'animaux en préservant son intégrité physique et en respectant les règles de sécurité**. Les objectifs à atteindre sont :

- approcher, contenir, manipuler un animal : intervenir sans perturber les animaux, isoler, contenir, déplacer un animal ou un groupe d'animaux, observer et apprécier l'état physiologique et sanitaire d'un animal ou d'un groupe d'animaux et adapter son mode d'intervention, notamment en cas de gestation
- participer aux différentes interventions liées à la conduite d'élevage : identification, pesée, prophylaxie, castration, taille d'onglons, coupage de queue, écornage...
- réaliser les interventions simples liées à la prévention ou au maintien de l'état de santé : diagnostic : prise de température.../ préparation des produits, du matériel, de l'animal/ réalisation d'un traitement : drogage, injections sous cutanée et intramusculaire

ANNEXE 26

Analyse de l'activité dans un atelier de production de viande bovine

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour l'unité capitalisable technique de conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'analyse de l'activité dans un atelier de production de viande bovine » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Situer l'activité de production son environnement socioprofessionnel et réglementaire</i> <i>-modes de conduite</i></p> <p><i>-réglementation</i></p> <p><i>-interactions avec le territoire</i></p>	<p>-Décrire les choix de conduite de l'activité et leur cohérence avec le système de production: avec ou sans cahier des charges, agriculture biologique, label, IGP...</p> <p>-Réglementation encadrant l'activité: directives nationales et européennes</p> <p>-Contrats de production et obligations liées à la contractualisation</p> <p>-Organisations et institutions partenaires de l'exploitation (économiques, de développement, services de l'état...)</p> <p>-Décrire les interactions entre l'activité et: les autres composantes du système d'exploitation (autres activités, main d'œuvre...), le territoire et l'environnement socioéconomique de l'exploitation (amont, aval...)</p>	<p>Mises à part quelques notions zootechniques et comptables, ces connaissances ne sont pas dispensées dans l'enseignement vétérinaire.</p>
<p><i>*Analyser l'organisation de la conduite de l'atelier de production d'animaux de boucherie</i> <i>-caractéristiques de l'atelier de production de viande</i> <i>-moyens de production</i></p> <p><i>-respect de la sécurité et de</i></p>	<p>-Décrire la gestion du troupeau et des surfaces fourragères, les réseaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits</p> <p>-Décrire les moyens de production: gestion du travail, des intrants (achats, stockage), des bâtiments (installations, équipements, normes)</p> <p>-Gestion des effluents, des déchets: élimination,</p>	

ANNEXE 27

Les opérations liées à la conduite d'un atelier de production de viande

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour l'unité capitalisable technique de conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les opérations liées à la conduite d'un atelier de production de viande » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Raisonnement le système fourrager</p> <p><i>-raisonnement du système fourrager</i></p> <p><i>-raisonnement de la conduite des surfaces fourragères</i></p> <p><i>-règles de sécurité</i></p>	<p>-Utiliser les notions de biologie végétale et d'agronomie en situation professionnelle</p> <p>-Système fourrager : besoins du troupeau et surfaces disponibles, bilan et calendrier fourrager</p> <p>Conduite des surfaces fourragères: prairies permanentes, cultures fourragères, pâturage</p> <p>-Décrire les itinéraires techniques, l'entretien et suivi des parcelles, le choix des modes de récolte et de conservation</p> <p>-Connaitre les gestes professionnels à adopter</p> <p>-Principes et réglementations liés à l'utilisation des produits phytosanitaires</p>	<p>Cette partie regroupe des notions abordées dans d'autres modules. Il s'agit de les appliquer à des situations professionnelles au même titre que l'étude de cas cliniques dans la formation vétérinaire.</p>
<p>*Raisonnement la conduite du troupeau</p> <p><i>-objectifs de production</i></p> <p><i>-choix techniques pour le plan de rationnement</i></p> <p>pour la surveillance et le suivi sanitaire</p>	<p>-Déterminer les objectifs de production</p> <p>-Notions de croissance et développement, digestion</p> <p>-Valeur alimentaire des aliments et principes du rationnement</p> <p>-Plan d'alimentation des différentes catégories d'animaux</p> <p>-Notion de comportement animal, de bien être animal</p> <p>-Santé animale : moyens de défense, principales maladies,</p>	

<p>pour la conduite de la reproduction</p> <p><i>-résultats techniques</i> <i>-système de sécurité</i></p> <p><i>*Réaliser les opérations liées au troupeau et aux surfaces fourragères</i></p> <p><i>-opérations effectuées pour la conduite des surfaces fourragères de l'implantation à la récolte conduite du pâturage</i></p> <p><i>-opérations effectuées pour l'alimentation</i></p> <p><i>-opérations effectuées pour la reproduction</i></p> <p><i>-sécurité</i></p>	<p>logement et bien-être animal</p> <p>-Principes de l'amélioration génétique et de la sélection -Physiologie de la reproduction, interventions sur les cycles de reproduction -Elevage des jeunes, réforme et renouvellement</p> <p>-Règles d'hygiène, de sécurité au travail et gestes professionnels</p> <p>-Pour chaque type d'opération: proposer une organisation du travail, décrire les gestes techniques, les moyens utilisés, enregistrer les données, apprécier la qualité et le rendement du travail</p> <p>-Respecter la réglementation relative à l'application de produits phytosanitaires -Nettoyage et entretien du matériel et des installations, réglages des équipements</p> <p>-Interventions individuelles et collectives de soins -Maîtrise et sécurisation des manipulations, contentions et interventions</p> <p>-Aide aux inséminations artificielles, monte en main, mise bas...</p> <p>-Gestes professionnels, risques liés à la production de viande</p>	
--	---	--

ANNEXE 28
La régulation d'une situation professionnelle

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour l'unité capitalisable technique de conduite d'un atelier de production d'animaux de boucherie, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la régulation d'une situation professionnelle » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Modification d'un moyen de production (humain, matériel, financier...)</i></p> <p><i>*Modification d'un itinéraire technique</i></p> <p><i>*Modification du mode de commercialisation</i></p> <p><i>*Adhésion à un signe de qualité</i></p>	<p>Dans chacune des situations:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Evaluer les conséquences sur le système de production -Proposer un ajustement technique ou d'adaptation de la conduite de production 	<p>Cette partie n'a pas d'équivalent dans la formation vétérinaire</p>

ANNEXE 29
Les enjeux environnementaux de l'agriculture

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables générales, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les enjeux environnementaux de l'agriculture » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Les niveaux d'organisation du vivant -cellule caractéristiques -organisme</p>	<p>Exemple de virus, unicellulaires, végétaux, animaux Relation structure fonction aux différents niveaux d'organisation</p>	<p>Ces notions sont abordées en classe préparatoire.</p>
<p>*Les principaux mécanismes du vivant -information génétique -autotrophie/hétérotrophie -transformations énergétiques respiration fermentation</p>	<p>Localisation de l'information génétique Notion de diversité génétique (espèce, race, variété) Localisation et produits de la photosynthèse Phénomène et produits de la fermentation (utilisée dans une production agricole, fermentation indésirable)</p>	
<p>*Les caractéristiques des écosystèmes agricoles -notion d'écosystème composantes interactions -dynamiques des écosystèmes -action de l'homme sur les écosystèmes</p>	<p>Identification des niveaux trophiques (relation milieu/êtres vivants et entre être vivants) Flux d'énergie, cycle de la matière Caractéristiques écologiques des écosystèmes agricoles (par rapport aux écosystèmes non agricoles)</p>	<p>Seules certaines notions sont abordées au niveau des écosystèmes agricoles.</p>

ANNEXE 30

Les enjeux sociétaux de l'agriculture

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables générales, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les enjeux sociétaux de l'agriculture » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Situer la place de l'agriculture dans la société et son évolution <i>-histoire de la politique agricole depuis 1945</i></p>	<p>Politiques agricoles, politiques de développement et politiques de prix Evolution de la place de l'agriculture française dans l'économie et dans la société</p>	<p>Ces notions sont un peu abordées en cours d'économie rurale.</p>
<p><i>-fonctions actuelles de l'agriculture</i></p>	<p>Production de biens alimentaires et non alimentaires, services marchands et non marchands, énergie</p>	
<p>*Caractériser les principaux effets de l'activité agricole sur l'environnement <i>-durabilité principes mesures publiques</i> <i>-effets de la production agricole sur les ressources naturelles sur les paysages sur le tissu social</i></p>	<p>Notion de durabilité Principes de durabilité économique, sociale, environnementale (indicateurs) Politiques publiques</p> <p>Effets de la production agricole et effets globaux des activités humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les ressources naturelles : (eau, sols, biodiversité, air, ressources énergétiques...) - production de paysages - participation au tissu social <p>Facteurs de risque, effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement physique et social à court, moyen et long terme.</p>	<p>Ces notions ne sont pas abordées dans la formation vétérinaire.</p>
<p><i>-principaux systèmes agricoles mode de conduite durabilité</i></p>	<p>Systèmes agricoles extensifs, intensifs, agriculture biologique Facteurs de durabilité, de fragilité</p>	
<p><i>-démarches qualités</i></p>	<p>Démarches qualité concernant</p>	<p>Ces notions sont abordées en</p>

<p><i>-sécurité sanitaire</i></p>	<p>les produits et les process (modes de valorisation, labels)</p> <p>Risques et facteurs de risques liés à l'alimentation, notion de sécurité alimentaire et sanitaire</p> <p>Risques biologiques, zoonoses</p> <p>Organisations, procédures et techniques visant la protection sanitaire des individus :</p> <p>traçabilité des produits, dispositif de protection et de surveillance sanitaire...</p>	<p>cours de QSA.</p>
-----------------------------------	--	----------------------

ANNEXE 31

Le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Caractériser les composantes du système de production <i>-composantes internes</i> <i>-composantes externes</i></p>	<p>-Description des principales composantes du système: moyens de production, composantes humaines et historiques, technico-économiques et financières ... -Description des principaux éléments extérieurs au système: physiques, géographiques, techniques, sociaux... -Interrelations entre les composantes</p>	<p>Ces notions liées à l'exploitation elle-même sont absentes du cursus vétérinaire.</p>
<p>*Décrire le fonctionnement de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité <i>-durabilité environnementale</i> <i>-durabilité économique</i> <i>-durabilité sociale</i></p>	<p>-Impact des pratiques agricoles sur l'environnement: eau, sols, paysages, biodiversité... -Indicateurs de durabilité environnementale, économique, sociale</p>	

ANNEXE 32

Les éléments de diagnostic d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les éléments de diagnostic d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p><i>*Etablir un diagnostic du fonctionnement de l'exploitation</i> <i>-finalités de l'exploitation</i> <i>-choix stratégiques</i> <i>-analyse argumentée</i></p>	<p>-Synthèse modélisée du fonctionnement global de l'exploitation: principaux objectifs du système, choix stratégiques techniques, sociaux et économiques -Mise en relation des différentes composantes du système avec les finalités de l'exploitant, avec le territoire, avec la durabilité du système d'exploitation -S'appuyer sur les atouts et contraintes du système, les forces et les faiblesses</p>	<p>Ces notions sont absentes de la formation vétérinaire.</p>
<p><i>*Proposer une évolution du système</i> <i>-impact d'une modification du système</i> <i>-interactions avec les différentes composantes</i></p>	<p>-Proposition d'un scénario cohérent avec les finalités de l'exploitant, son environnement et la durabilité du système -Composantes financière, technique, sociale, humaine, environnementale en rapport avec une évolution décidée</p>	

ANNEXE 33
Les composantes d'un territoire

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « les composantes d'un territoire » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Identifier les caractéristiques du territoire <i>-composantes du territoire</i> <i>-indicateurs descriptifs du territoire</i></p>	<p>-Notion de territoire -Distinction entre plusieurs niveaux ou types de territoire -Dimension géographique, historique, économique, culturelle d'un territoire au niveau local, national, européen -Principaux éléments qui caractérisent le territoire : milieu naturel (géographique, géophysique), découpage administratif, activités économiques (transports, urbanisation, voies de communication, éléments du patrimoine rural...), aspect humain (démographie, activités professionnelles, culturelles...)</p>	<p>Ces notions sont pour la plupart abordées à différents niveaux de la formation vétérinaire : dans l'enseignement général et en classe préparatoire pour les notions de géographie, en école vétérinaire pour les notions d'économie rurale.</p>
<p><i>-mesures présentes sur le territoire</i></p>	<p>Mesures politiques nationales et européennes liées au territoire (zonages...)</p>	
<p>*Identifier les acteurs du territoire <i>-catégories d'acteurs</i> <i>-rôles, missions et secteurs d'intervention</i></p>	<p>-Organisations professionnelles (agricoles, artisanales...) -Collectivités, institutions, mouvements associatifs et syndicaux, entreprises</p>	
<p>*Analyser la place de l'agriculture dans le territoire <i>-activité agricole et autres activités</i></p>	<p>-Décrire l'activité agricole: nombre et types d'exploitations, poids économique, impact environnemental -Autres activités: artisanat, commerce, entreprises</p>	
<p><i>-impact de la politique agricole</i></p>	<p>-Evolution de l'agriculture en</p>	

<i>sur l'agriculture</i>	relation avec les autres composantes du territoire: freins, leviers -Attente du territoire vis à vis de l'agriculture: demande sociétale	
--------------------------	---	--

ANNEXE 34

L'analyse d'un projet de développement à l'échelle du territoire

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'analyse d'un projet de développement à l'échelle du territoire » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Présenter un projet de développement local <i>-orientations du projet</i> <i>-problématiques locales</i> <i>-interactions entre les acteurs</i></p>	<p>-Eléments d'un projet de développement local -Caractérisation des dynamiques et des attentes territoriales (forces, faiblesses) -Services, infrastructures...: stratégies, divergences, coopérations entre les acteurs -Proposer une démarche de projet: finalités, financeurs, acteurs, bénéficiaires...</p>	Ces notions sont absentes du cursus vétérinaire.
<p>*Situer la place de l'agriculture dans le projet <i>-place de l'agriculture et de l'agriculteur dans le projet</i> <i>-conséquences du projet sur l'agriculture</i></p>	<p>-Identifier des liens entre le projet et un secteur de production agricole donné -Mesurer l'implication des exploitations dans ce projet (moyens d'action, rôle des exploitants, intérêts et enjeux pour l'agriculture et le territoire)</p>	

ANNEXE 35

Caractérisation de l'emploi au sein d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « caractérisation de l'emploi au sein d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Présenter les différentes formes d'organisation du travail et le statut des travailleurs</p> <p>-catégories d'actifs agricoles -protection sociale</p> <p>-formes d'organisation du travail</p>	<p>-Statuts des actifs agricoles</p> <p>-Dispositifs de protection sociale : organismes et institutions liés à la législation du travail, droits sociaux, maladies professionnelles et accidents du travail</p> <p>-Caractéristiques et comparaisons des formes d'organisations collectives du travail : entraide, banque de travail, groupements d'employeurs, service de remplacement, CUMA...</p>	Ces notions sont absentes de la formation vétérinaire.
<p>*Raisoner l'embauche d'un salarié et le fonctionnement du collectif de travail</p> <p>-droit du travail -organisations et institutions</p>	<p>-Principes élémentaires du droit du travail : lois et règlements, conventions et accords collectifs, organisations et institutions liés à la législation du travail...</p> <p>-Dispositions concernant les conditions de travail : durée du travail, congés, dispositions réglementaires du code du travail relatives à la santé sécurité au travail...</p>	
<p>-principaux contrats en agriculture</p>	<p>-Types de contrats de travail</p>	
<p>-démarche d'embauche</p>	<p>-Aspects administratifs, économiques et fiscaux liés à l'embauche d'un salarié</p> <p>-Identification des éléments</p>	

<p><i>-collectif de travail</i></p> <p><i>*Identifier les principaux risques professionnels liés au travail en agriculture</i> <i>-situations à risques</i></p> <p><i>-acteurs de la prévention</i> <i>-diagnostic des risques professionnels</i></p>	<p>entrant dans le calcul du coût du travail, conséquences sur le résultat économique de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification du besoin, élaboration d'un profil de poste, procédures de recrutement et d'accueil sur l'exploitation -Relations au sein du collectif de travail (règles de fonctionnement) -Gestion de l'évolution professionnelle des membres du collectif de travail (dispositifs de formation continue) <ul style="list-style-type: none"> -Définir la notion de risque -Dans un secteur d'activité donné, énumérer et décrire les principales situations à risques rencontrées -Rôles des acteurs de prévention, mesures préventives -Document unique: éléments constitutifs, rôle dans la prévention des risques professionnels 	
--	--	--

ANNEXE 36

Organisation et évolution du travail au sein d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « organisation et évolution du travail au sein d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Décrire l'organisation du travail sur l'exploitation <i>-modes d'organisation du travail</i> <i>-organisation qualitative et quantitative</i></p> <p><i>-adéquation besoin/ressources</i></p> <p>*Proposer une évolution de l'organisation du travail adaptée à l'exploitation <i>-enjeux d'une modification</i> <i>-comparaison de deux solutions à un problème identifié</i></p>	<p>- Définir la nature du travail sur une exploitation agricole, les modes d'organisation du collectif de travail</p> <p>-Aspects qualitatifs: calendrier de réalisation des différents travaux, conditions de travail, disponibilités en main d'œuvre, niveau d'équipement</p> <p>-Aspects quantitatifs: temps de travail, charge de travail, pics d'activités</p> <p>-Diagnostic de l'organisation du travail: atouts et contraintes, identification des écarts besoins/ressources</p> <p>-Scénario d'évolution de l'organisation du collectif de travail: conséquences sociales et économiques</p> <p>-Comparer deux solutions</p>	<p>Ces notions ne sont pas présentes dans la formation vétérinaire.</p>

ANNEXE 37

L'analyse technique, économique et financière d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'analyse technique, économique et financière d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Assurer le suivi administratif de l'exploitation agricole <i>-documents administratifs de l'exploitation</i></p> <p><i>-organiser le suivi administratif</i></p>	<p>-Notion d'engagement et de contractualisation -Notions relatives à la réglementation des droits à produire et des primes -Documents réglementaires</p> <p>-Utilisation des logiciels comptables et administratifs agricoles -Organisation du bureau et classement des documents, planification du travail de suivi -Analyse de la situation : points forts, points faibles, améliorations possibles</p>	<p>Ces notions sont très peu abordées dans la formation vétérinaire (aperçu très général en cours d'économie rurale)</p>
<p>*Analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation <i>-comptabilité</i></p> <p><i>-rentabilité/solvabilité</i></p> <p><i>-indicateurs technico-économiques</i> <i>-indicateurs financiers</i></p>	<p>-Notion de comptabilité: terminologie, buts, enregistrement comptable -Documents comptables: bilan, compte de résultat -Calcul des différents niveaux de résultat -Calcul des ratios et indicateurs principaux -Compte de résultat (analyse technico-économiques) et bilan (analyse financière) -Identifier points forts, points faibles, possibilités d'amélioration</p>	
<p>*Raisonnement une décision <i>-investissement et plan de</i></p>	<p>-Décrire les conséquences d'une modification d'un atelier</p>	

<i>financement</i> <i>-budget partiel</i> <i>-budget de trésorerie</i>	(nouvel investissement, modification technique...) sur la situation économique et financière de l'exploitation -Planification des recettes et dépenses pour une période donnée	
--	--	--

ANNEXE 38

L'analyse fiscale et juridique d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'analyse fiscale et juridique d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Analyser la situation fiscale de l'exploitation agricole <i>-bases de la réglementation fiscale</i> <i>-incidence de la fiscalité</i></p>	<p>- Notion de fiscalité directe : impôt sur le revenu, taxes locales -Notion de fiscalité indirecte : TVA -Mesure de l'incidence de la fiscalité sur les résultats de l'exploitation et la prise de décision</p>	<p>Ces notions sont quasiment absentes de la formation vétérinaire.</p>
<p>*Analyser la situation juridique de l'exploitation agricole <i>-transmission d'une exploitation</i> <i>-les statuts juridiques d'une exploitation agricole</i></p>	<p>-Identifier les principaux éléments qui conditionnent l'accès au foncier, l'acquisition de patrimoine et son transfert -Identifier les modes de faire valoir -Statut juridique de l'exploitation agricole: entreprise individuelle, formes sociétaires(EARL, GAEC, SCEA...) -Décrire les conséquences juridiques, fiscales et sociales du choix d'un statut sur une exploitation agricole</p>	

ANNEXE 39

Caractérisation des marchés en lien avec la production d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « caractérisation des marchés en lien avec la production d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Décrire les circuits commerciaux liés à une filière de production <i>-acteurs d'une filière</i> <i>-caractéristiques de régulation des marchés</i></p>	<p>-Organisation de la filière -Rôle et localisation des acteurs -Place du producteur dans la filière -Décrire les mécanismes de formation de prix, instances de régulation des marchés, des exemples de mesures de régulation</p>	Ces notions sont absentes de la formation vétérinaire.
<p>*Situer l'exploitation agricole sur son marché <i>-caractéristiques de l'environnement</i> <i>-opportunités et menaces du marché</i></p>	<p>-Décrire le potentiel de production de l'exploitation -Décrire l'environnement commercial et économique de l'exploitation (notion de concurrence, capacités d'approvisionnement, accès aux services...) -Forces et faiblesses de l'exploitation par rapport aux opportunités et menaces du marché -Choix d'un créneau, identification des clients potentiels</p>	

ANNEXE 40

La conduite d'une stratégie commerciale au sein d'une exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « la conduite d'une stratégie commerciale au sein d'une exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Elaborer une stratégie commerciale <i>-définir le produit à vendre</i></p> <p><i>-circuits commerciaux</i></p> <p><i>-action de communication</i></p> <p><i>-conséquences de la politique commerciale sur le fonctionnement de l'exploitation</i></p> <p>*Conduire une négociation commerciale <i>-prospection</i></p> <p><i>-négociation d'achat</i></p>	<p>-Caractéristiques du produit commercialisé (bien ou service) : caractéristiques techniques, conditionnement, image du produit ou du service, mode de valorisation des produits...</p> <p>-Circuits commerciaux avec ou sans intermédiaire : négoce, grande distribution, courtage, vente à terme, structures en partenariat avec les consommateurs, vente directe, Internet...</p> <p>-Choix d'un circuit de distribution, repérage des intermédiaires</p> <p>-Justifier une action de communication: promotion du produit</p> <p>-Modes de communication</p> <p>-Conséquences sur: l'organisation du travail, les investissements à réaliser, la trésorerie</p> <p>-Avantages, risques</p> <p>-Identifier les sources d'information</p> <p>-Rechercher des débouchés et de clients/ fournisseurs potentiels</p> <p>-Elaborer un état des besoins d'achat: quantité, qualité, période de livraison, financement</p> <p>-Rédiger un cahier des charges:</p>	<p>Ces notions sont présentes en toile de fond dans la formation vétérinaire à l'occasion du module gestion de clientèle. Mais le vétérinaire est très peu formé à l'étude des marchés et aux stratégies de vente de ses services.</p>

<p><i>-entretien de vente</i></p>	<p>marges de négociation, adéquation offre/demande</p> <ul style="list-style-type: none"> -Contacter fournisseurs potentiels, critériser les réponses -Construction d'un argumentaire de vente -Accueil de l'acheteur:écoute des besoins, reformulation des besoins de l'acheteur, argumentation, traitement des objections 	
-----------------------------------	--	--

ANNEXE 41

L'élaboration d'un projet d'installation en exploitation agricole

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'élaboration d'un projet d'installation en exploitation agricole » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<p>*Présenter les caractéristiques d'un projet pour une exploitation agricole <i>-genèse du projet</i></p> <p><i>-finalités du projet</i></p>	<p>-Définir le système d'exploitation support du projet dans son environnement (atouts, contraintes, caractéristiques)</p> <p>-Décrire les moyens de production envisagés, les produits ou services visés, l'impact avec le territoire, les évolutions et changements possibles</p>	Ces notions sont totalement absentes du cursus vétérinaire.
<p>*Analyser les conséquences prévisibles du projet <i>-les différents choix</i></p> <p><i>-plan d'investissement</i></p> <p><i>-durabilité</i></p>	<p>-Décrire les choix techniques, le choix du statut de l'exploitation, de la stratégie commerciale, et de la politique d'investissement</p> <p>-Conséquences de ces choix sur l'organisation du travail, la gestion de la main d'œuvre, le positionnement du projet sur le territoire</p> <p>-Réalisation et argumentation du plan d'investissement et de financement du projet</p> <p>-Mesure et analyse des résultats prévisionnels, impact sur la trésorerie</p> <p>-Conséquences sur les plans : technique, social, juridique (critères de choix du statut de l'exploitation...), économique, financier, fiscal, environnemental</p>	
<p>*Présenter les étapes et démarches à entreprendre pour la réalisation du projet</p>	<p>-Identifier les partenaires potentiels du projet</p> <p>-Estimer les moyens à mettre en</p>	

<i>-acteurs</i> <i>-démarches</i> <i>-moyens</i>	œuvre : temps, coût de la démarche -Planifier les étapes	
--	--	--

ANNEXE 42
L'estimation de la faisabilité d'un projet

D'après le référentiel pédagogique des deux années de BPREA de l'enseignement agricole pour les unités capitalisables professionnelles, voici le tableau récapitulatif des grandes notions abordées dans le thème « l'estimation de la faisabilité d'un projet » :

Contenu	Compétences attendues	Parallèle avec la formation vétérinaire
<i>*Repérer les forces et les faiblesses du projet</i>	-Présenter en les hiérarchisant les forces et les faiblesses (risques de déséquilibre) du projet sur les plans humain, technique, financier, économique, commercial, environnemental -Comparer le projet avec les objectifs de départ (écarts)	Cette partie n'a pas d'équivalent dans la formation vétérinaire.
<i>*Proposer des éléments de suivi et de régulation du projet</i>	-Proposer des instruments de suivi -Proposer des possibilités d'ajustement	

ANNEXE 43

Programme de formation du stage préparatoire à l'installation de Monsieur QUERET

Le tableau suivant donne le programme détaillé des dix jours de formation suivis par Monsieur QUERET dans le cadre du stage préparatoire à l'installation en mentionnant pour chaque thème la fonction des intervenants présents :

	Matin	Après-midi
Lundi 13.11	Accueil <i>Animateur : référente à l'installation Chambre 87 CFPPA Saint Yrieix</i>	Financement du projet à l'installation <i>Animateur : Guy Faurie CRCA</i>
Mardi 14.11	Les sociétés <i>Animateur : Emilie Sorroche FDSEA 87</i> Aspect juridique <i>Animateur : Yolande Laloï Juris'conseil 87</i>	TVA/ Fiscalité <i>Animateur : Nicole Berthomier Chambre d'Agriculture</i> La protection sociale <i>Animateur : Christine Marcelaud MSA</i>
Mercredi 15.11	Les aides PAC <i>Animateur : Franck Maitre DDAF</i>	Mise aux normes des bâtiments <i>Animateur : Gilbert Pradignac DDSV</i> Aspect sanitaire <i>Animateur : Docteur Bourdeaux CDAAS</i>
Jeudi 16.11	Aides à l'installation <i>Animateur : I. Lelarge ADASEA</i> Fermage <i>Animateur : M. Leonard</i>	Assise foncière <i>Animateur : Michel Auvinet SAFER</i> Forum filières (bovins) <i>Animateur : GLBV</i>
Vendredi 17.11	Méthodologie de l'EPI <i>Animatrice : Isabelle Rommeluère référente à l'installation Chambre 87</i>	Méthodologie de l'EPI <i>Animatrice : Isabelle Rommeluère</i>
Lundi 20.11	Prévention des risques <i>Animatrices : Anne-Marie Champion MSA, Groupama</i> Le remplacement <i>Animatrice : Fabienne Fabre ADRA 87</i>	Organisation du travail <i>Animateurs : Pascal Raphaël FD CUMA, Emilie Sorroche Juriste emploi FDSEA</i> Bilan <i>Animateur : CFPPA</i>

ANNEXE 44

Exemple de formulaire de demande d'autorisation d'exploiter (p.1 à 12)

N° 
N° 11534* 01

N° de dossier : <input type="text"/>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET du (adresse) Tel. <input type="text"/> Fax : <input type="text"/>
--------------------------------------	--

CONTROLE DES STRUCTURES

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Articles L 331-1 à L 331-11 du code rural
R 331-1 à R 331-7 du code rural

Afin de nous permettre d'instruire efficacement votre demande, veuillez remplir complètement et précisément votre dossier selon les instructions suivantes (cocher les cases correspondantes) :

Identification du demandeur

- Vous êtes un exploitant individuel (remplir la fiche n° 1)
- Vous êtes une personne morale (remplir la fiche n° 2)
(Il est précisé que les rubriques « modifications » ne sont pas à remplir s'il s'agit d'une création de société)

Nature de l'opération

- Installation de personne physique ou morale (remplir la fiche n° 3)
- Modifications sociétaires (remplir les fiches n° 2 et 3)
- Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles, participation à une autre exploitation agricole (remplir la fiche n° 4)
- Création ou extension d'atelier hors-sol (remplir la fiche n° 7)

Si les biens, objet de la demande, ne vous appartiennent pas :

- Vous devez faire parvenir à chacun des propriétaires une lettre les informant de votre projet (des lettres-type sont à votre disposition).

VOTRE DOSSIER NE SERA CONSIDERE COMME COMPLET QUE LORSQUE VOUS AUREZ JOINT LE(S) JUSTIFICATIF(S) DE CET ENVOI (Accusé de Réception ou copie de la lettre signée par le propriétaire)

Si les biens, objet de la demande, sont déjà mis en valeur par un autre exploitant :

- Remplir la Fiche n° 5
- Vous devez faire parvenir à l'exploitant en place une lettre l'informant de votre projet (lettre-type à votre disposition) en lui communiquant la fiche n° 6.
VOTRE DOSSIER NE SERA CONSIDERE COMME COMPLET QUE LORSQUE VOUS AUREZ JOINT UN JUSTIFICATIF DE L'ENVOI DE CETTE LETTRE (Accusé de Réception ou copie de la lettre signée par l'exploitant en place).

1/3

LISTE DES PIÈCES ET DOCUMENTS JOINTS (cocher les cases correspondantes) :

- Justificatif des envois de lettre aux propriétaires et au fermier en place
- Relevé M.S.A.
- Dernière déclaration PAC
- Avis d'imposition, si vous êtes pluriactif
- Déclaration d'intention établie sur les terres au titre de l'art. L 330-2, en cas de cessation d'activité du preneur en place
- Justificatifs d'une publicité, si elle a déjà été réalisée au préalable, par l'administration (dans le cadre d'une demande concurrente) ou par le propriétaire
- Copie du ou des statuts des sociétés concernées ainsi que les modifications de statuts

J'appelle votre attention sur le fait qu'un récépissé ne pourra vous être délivré que si le dossier est complet. A compter de la date de ce récépissé, un délai de 4 mois est prévu pour l'instruction de votre demande. Au-delà de ces quatre mois (et sous réserve d'une décision de prorogation du délai qui vous serait alors notifiée dans les 3 mois) une autorisation implicite d'exploiter vous est acquise.

Vous avez également la possibilité, soit de présenter des observations écrites qui seront communiquées à la CDOA, soit de demander à être entendu par cette instance. Dans ce dernier cas, vous disposez d'un délai de 15 jours maximum, à compter de la date du récépissé, pour en faire la demande écrite.

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure et des formalités à accomplir pour ma demande d'autorisation

A

le

RECEPISSE

Date de réception du dossier complet :

Conformément à l'article R 331-4 du code rural,

Le présent récépissé fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre demande.

Au-delà de ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée et sous réserve d'une prorogation de ce délai jusqu'à 6 mois dans les conditions légales prévues.

DESIGNATION DU DEMANDEUR
(Si vous êtes une personne physique)
• Vous-même

 NOM _____ Prénom: _____ date de naissance

 Situation de famille _____ N° AMEXA
(marié, séparé, veuf, divorcé)

 N° PACAGE

Capacité professionnelle : diplômes _____

Expérience professionnelle _____

 Profession principale _____ Percevez-vous une retraite ? OUI NON

En dehors de votre profession d'agriculteur (ou de votre retraite) avez-vous une activité rémunérée ?

 OUI NON Si oui, laquelle ? _____

 Revenu du foyer fiscal : inférieur à 3,120 fois le SMIC horaire supérieur à 3,120 fois le SMIC horaire
• Votre conjoint(e)

 NOM _____ Prénom: _____ date de naissance

 A-t-il une exploitation différente de la votre ? OUI NON

 Si oui, quelle en est la superficie ?

 A-t-il une autre profession ? OUI NON Si oui, laquelle ? _____

• Vos enfants

 Nombre d'enfants Ages _____

Orientation professionnelle des enfants de + de 16 ans _____

• Main-d'oeuvre

 Nombre d'aides familiaux travaillant avec le demandeur :

 Nombre de salariés non familiaux occupant un emploi permanent :
• Votre adresse

Rue ou lieu-dit _____

Commune _____

 Code postal Bureau distributeur _____ Tél. :
• Adresse du siège d'exploitation, le cas échéant

Rue ou lieu-dit _____

Commune _____

 Code postal Bureau distributeur _____ Tél. :

FICHE N° 3

NATURE DE L'OPERATION :
INSTALLATION (OU CREATION D'UNE SOCIETE AGRICOLE)

BIENS AGRICOLES, OBJET DE LA DEMANDE : Terres Hors-sol

• Nature du transfert

Vente bail donation reprise autre date du transfert

• Bâtiments

Le transfert porte aussi sur des bâtiments : OUI NON bâtiments d'habitation bâtiments d'exploitation

Etat des bâtiments a) d'habitation : bon mauvais moyen
b) d'exploitation : bon mauvais moyen

• Elevage hors-sol existant sur l'exploitation

Nature du hors-sol _____

effectif

état de la procédure relative aux installations classées : _____

• Terres (remplir le tableau ci-dessous)

Superficie	Nature des cultures	Références cadastrales	Communes	Distances	
				Au siège d'exploitation	à la parcelle la + proche
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
Nom et adresse du propriétaire <input type="text"/>					
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
Nom et adresse du propriétaire <input type="text"/>					
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
Nom et adresse du propriétaire <input type="text"/>					
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
Nom et adresse du propriétaire <input type="text"/>					
TOTAL <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					

• Droits et quotas

- Références labiales :
- P.M.T.V.A. :
- Droits P.C.O. :

FICHE N° 4

NATURE DE L'OPERATION :
AGRANDISSEMENT OU REUNION D'EXPLOITATION
PARTICIPATION A UNE AUTRE EXPLOITATION
 (Art. L 331.2 – avant dernier alinéa)

« Pour déterminer la surface totale mise en valeur, est tenu compte des superficies exploitées par le demandeur sous quelque forme que ce soit ainsi que des ateliers de production hors-sol évalués par application des coefficients mentionnés au dernier alinéa de l'article L 312.6 ».

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXPLOITATION DONT DISPOSE LE DEMANDEUR

● Surface exploitée ha a
 dont ha a en propriété ha a en fermage ha a autre

● Occupation du sol

nature des cultures	Surfaces	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION
	Surface pondérée	
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>
SAU	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a	<input type="text"/>

élevage hors-sol	Effectif réel	Effectif à prendre en compte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Etes-vous associé dans une société d'exploitation agricole ? OUI NON Total en équivalence UR

Si oui, laquelle :

Quelle est la superficie détenue par cette société ? ha a

Combien y a-t-il d'associés actifs participant aux travaux ?

SUPERFICIE TOTALE PONDREE

● Main-d'oeuvre

Nombre d'aides familiaux travaillant avec le demandeur :

Nombre de salariés non familiaux occupant un emploi permanent :

● Droits et quotas

- Références laitières :

- P.M.T.V.A. :

- Droits P.C.O. :

BIENS AGRICOLES, OBJET DE LA DEMANDE : Terres Hors-sol

• Nature du transfert

Vente bail donation reprise autre date du transfert

• Bâtiments

Le transfert porte aussi sur des bâtiments : OUI NON bâtiments d'habitation bâtiments d'exploitation

Etat des bâtiments a) d'habitation : bon mauvais moyen
 b) d'exploitation : bon mauvais moyen

• Terres (remplir le tableau ci-dessous)

Superficie	Nature des cultures	Références cadastrales	Communes	Distances	
				Au siège d'exploitation	à la parcelle la + proche
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					

Nom et adresse du propriétaire

<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
---	--	--	--	--	--

Nom et adresse du propriétaire

<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
---	--	--	--	--	--

Nom et adresse du propriétaire

<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
---	--	--	--	--	--

Nom et adresse du propriétaire

<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> ha <input type="text"/> <input type="text"/> a					
---	--	--	--	--	--

Nom et adresse du propriétaire

TOTAL ha a

• Droits et quotas

- Références laitières :

- P.M.T.V.A. :
 - Droits P.C.O. :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXPLOITATION DONT DISPOSE LE PRENEUR EN PLACE

● Surface exploitée ha a
 dont ha a en propriété ha a en fermage ha a autre

● Occupation du sol

nature des cultures

SAU

Surfaces

ha a

ha a

ha a

ha a

ha a

ha a

élevage hors-sol

Effectif réel

Etes-vous associé dans une société d'exploitation agricole ? OUI NON

Si oui, laquelle :

Quelle est la superficie détenue par cette société ? ha a

Combien y a-t-il d'associés actifs participant aux travaux ?

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Surface pondérée

Effectif à prendre en compte

Total en équivalence UR:

SUPERFICIE TOTALE
PONDEREE

● Droits et quotas

- Références laitières :

- P.M.T.V.A. :

- Droits P.C.O. :

BIENS AGRICOLES REPRIS

Superficie ha a

L'exploitant antérieur est-il d'accord avec la reprise ? OUI NON

Le cédant abandonne complètement son activité agricole: OUI NON

A quelle date ? demande-t-il la préretraite ? OUI NON

S'il y a lieu, indiquez les autres bénéficiaires de la cession de votre exploitation :

L'exploitation subira-t-elle d'autres réductions dans l'avenir ? OUI NON

OBSERVATIONS EVENTUELLES

Signature de l'exploitant antérieur

CONTROLE DE LA PRODUCTION HORS-SOL

(Art. L 331-2.6°)

● CREATION D'UN ATELIER HORS-SOL

Nature du hors-sol	Effectifs
- Porcs sur caillbotis (partiel ou intégral)	_____
- Autres porcs	_____
- Poules pondeuses	_____
- Poulets de chair	_____
- Poulets Label	_____
- Poulets Bio	_____
- Palmipèdes gras :	
- canards prêts à gaver	_____
- gavage	_____
- Canards maigres	_____
- Autres	_____

● Bâtiments :

- Surface :

Le cas échéant :

- Etat de la procédure relative aux établissements classés :

dossier déposé le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

date enquête publique

- Permis de construire :

dossier déposé le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

● Superficie de l'exploitation :

_____ ha _____ a

dont : _____ ha _____ a en propriété

_____ ha _____ a en fermage

_____ ha _____ a autre

Occupation du sol :

Nature de culture :

Surface :

Droits et quotas :

- Références laitières :

- PMTVA :

- Droits PCO :

● EXTENSION DE LA PRODUCTION HORS-SOL

Elevage hors-sol déjà existant :

Nature du hors-sol	Effectifs
- Porcs sur caillibotis (partiel ou intégral)	_____
- Autres porcs	_____
- Poules pondeuses	_____
- Poulets de chair	_____
- Poulets Label	_____
- Poulets Bio	_____
- Palmipèdes gras : - canards prêts à gaver	_____
- gavage	_____
- Canards maigres	_____
- Autres	_____

Extension du hors-sol demandée :

Nature :	Effectif :
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Bâtiments :

Surface : nouveau déjà existant

Superficie de l'exploitation :

_____ ha _____ a

dont : _____ ha _____ a en propriété _____ ha _____ a en fermage

_____ ha _____ a autre

Occupation du sol :

Nature de culture

Surfaces

_____	_____ ha _____ a

Droits et quotas :

- Références laitières :

- PMVA :

- Droits PCO :

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
(information du propriétaire)**

(Art. L 331-1 à L 331-11 du code rural – R 331-1 à R 331-7)

Lettre d'information (envoi en recommandé avec A.R.)

(Destinée à l'exploitant antérieur des biens à reprendre)

Demandeur

M. et/ou Mme :

Personne morale :

Adresse :

Exploitant antérieur

M. et/ou Mme :

Adresse :

Madame, Monsieur,

Je vous informe que je sollicite, auprès de Monsieur le Préfet de....., une demande d'autorisation d'exploiter les parcelles d'une contenance de ha, situées sur la commune de que vous mettez actuellement en valeur.

Ma demande a été déposée à la DDAF de (adresse).

Si vous le souhaitez, vous pouvez exprimer votre avis sur cette opération en formulant des observations écrites et en remplissant le formulaire ci-joint.

Il vous appartient de retourner ces documents à la DDAF dans un délai de 15 jours à compter de la réception de cette lettre pour que votre avis puisse être pris en compte lors de l'examen du dossier par la CDOA.

Vous avez également la possibilité d'être entendu par la commission départementale d'orientation de l'agriculture à la condition d'en faire la demande écrite dans le même délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à

Signature du demandeur

Signature de l'exploitant antérieur

« J'ai pris connaissance des informations ci-dessus »

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
(information de l'exploitant antérieur)**

(Art. L 331-1 à L 331-11 du code rural – R 331-1 à R 331-7)

Lettre d'information (envoi en recommandé avec A.R.)

(Destinée au(x) propriétaire(s) des différentes parcelles à reprendre)

Demandeur

M. et/ou Mme :
Personne morale :
Adresse :

Propriétaire

M. et/ou Mme :
Adresse :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R 331-4 du code rural, je vous informe que je sollicite, auprès de Monsieur le préfet de....., une demande d'autorisation d'exploiter les fonds vous appartenant, d'une contenance de ha, situés sur la commune de

Pour information, il vous est signalé que :

- cette lettre ne vous engage pas à me louer ou vendre les parcelles, objet de la demande ;
- vous avez la possibilité, soit de produire des observations écrites auprès de l'administration, soit à être entendu par la commission départementale d'orientation de l'agriculture. Dans ce dernier cas, il vous appartient d'en faire la demande écrite dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à

Signature du demandeur

Signature du propriétaire

*« J'ai pris connaissance des informations ci-dessus »
Lu et approuvé*

Adresse de l'administration où est déposée ma demande :

DDAF de

Adresse

Téléphone

ANNEXE 45
Contrat type de fermage de Haute -Vienne

CONTRAT TYPE DE FERMAGE

ETABLI EN APPLICATION DU TITRE 1ER DU LIVRE IV NOUVEAU DU CODE RURAL

Approuvé par la Commission Consultative des Baux Ruraux du département de la HAUTE-VIENNE le 26 JUIN 1992

ENTRE LES SOUSSIGNES

1 - Monsieur, Madame (nom de jeune fille), Mademoiselle :
 demeurant à :
 commune de :
 agissant en qualité de (propriétaire, nu-propriétaire, usufruitier)
 ci-après dénommé le **BAILLEUR** d'une part, et

2 - Monsieur, Madame (nom de jeune fille), Mademoiselle :
 demeurant à :
 commune de :
 ci-après dénommé le **PRENEUR** d'autre part,

IL EST FAIT ET CONVENU CE QUI SUIT

DESIGNATION DES LIEUX - ETAT D'UN LIEUX

article 1 - Le bailleur donne à titre de bail rural, conformément aux dispositions des articles L.411-1 à L.412-13 du Code Rural, au preneur qui accepte et qui déclare les bien connaître pour les avoir visités, les immeubles dont la désignation suit :

Une exploitation agricole située sur la commune de :
 Lieu-dit : comprenant :
 .des bâtiments d'habitation cadastrés :
 .des bâtiments d'exploitation cadastrés :
 .des terrains cadastrés :

SECTION	N° de parcelle	SURFACE		
		ha	a	ca

soit une surface totale approximative de :
 sans garantie de contenance, la différence en plus ou en moins étant au profit ou à perte du preneur, dans la limite du 20ème (art. 1816 et suivants du Code Civil.)

article 2 - Un état des lieux sera établi contradictoirement et à frais communs dans le mois précédent ou le mois suivant l'entrée en jouissance. Passé ce délai il sera fait application de l'article L.411-4 du Code Rural.

DUREE - RENOUELEMENT - RESILIATION SOUS LOCATION - CONGE

article 3 - Le bail rural est consenti et accepté pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives qui commencent à courir le..... pour se terminer le..... Il sera renouvelable (art. L.411-46 à L.411-68 du Code Rural).

article 4 - Le preneur ne pourra sous louer tout ou partie des biens affermés, ni céder son droit au bail, sauf dans les conditions de l'article L.411-35 du Code Rural.

article 5 - Toutefois, pendant la durée du bail, le preneur pourra effectuer les échanges ou locations de parcelles ayant pour conséquence d'assurer une meilleure exploitation. Ces échanges ou locations ne pourront intervenir que dans les conditions de l'article L.411-39 du Code Rural.

article 6 - A son expiration et à défaut de congé donné par l'une ou l'autre des parties, par acte extrajudiciaire pour le bailleur ou par lettre recommandée avec accusé de réception pour le preneur, dix huit mois au moins avant la fin, le bail se renouvellera pour une nouvelle période de neuf (9) ans, sauf cas prévus à l'article L.411-6 du Code Rural.

article 7 - Le bailleur ne peut s'opposer au renouvellement que s'il justifie de l'un des motifs graves et légitimes mentionnés à l'article L.411-53 ou s'il invoque le droit de reprise dans les conditions prévues aux articles L.411-57 à L.411-63, L.411-66 et L.411-67 du Code Rural.

article 8 - La résiliation du bail pourra être demandée par le bailleur dans les cas suivants et selon les conditions énoncées aux articles L.411-27, L.411-31 et L.411-53 du code rural :

- en cas d'agissement ou de carence du preneur de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds,
- en cas de retards réitérés dans le paiement du fermage.

Cependant les motifs ci-dessus ne sauraient être retenus en cas de force majeure ou de raisons sérieuses et légitimes.

La résiliation du bail pourra être demandée par le preneur dans les cas suivants et selon les conditions énoncées aux articles L.411-33 et L.411-65 du Code Rural :

- . incapacité au travail grave et permanente,
- . décès d'un ou de plusieurs membres de la famille
- . acquisition par le preneur d'une ferme qu'il doit exploiter lui-même
- . droit à pension de retraite.

article 9 - En cas de décès du preneur, ses ayants-droit peuvent demander le bénéfice des dispositions de l'article L.411-34 du Code Rural.

CHARGES ET CONDITIONS

article 10 - Le preneur jouira du bien affermé en bon père de famille. Il prendra toutes dispositions à caractère non onéreux pour que les bâtiments affermés soient protégés des agressions extérieures de toute nature et en particulier des agressions climatiques. Il veillera à éviter tous empiètements et toutes usurpations et en préviendra le bailleur dans les conditions prescrites à l'article L.411-26 du Code Rural, sous peine de dommages et intérêts. Le preneur devra habiter la maison louée par lui-même et par sa famille sauf autorisation contraire du bailleur. Il devra la tenir constamment garnie pendant la durée du bail de meubles et effets mobiliers.

article 11 - Les grosses réparations sont à la charge du bailleur ; le preneur souffrira, sans pouvoir demander aucune indemnité, toutes les grosses réparations qui deviendraient nécessaires pendant le cours du bail, lors même que les travaux dureraient plus de 40 jours, à condition qu'il n'existe aucun retard imputable au bailleur. Le preneur supportera seulement les réparations locatives et de menu entretien si elles ne sont occasionnées ni par la vétusté, ni par le vice de construction ou de matière, ni par la force majeure.

article 12 - Le preneur fera procéder une fois l'an au ramonage des cheminées.

article 13 - Le preneur entretiendra les fossés, rigoles, drains, pêcheries ou serves ainsi que les chemins d'exploitation privés et les captages et canalisations d'eau. Toutefois, en ce qui concerne les rigoles, le preneur ne sera tenu de faire que celles qui servent à l'assainissement. Si des parcelles sont drainées, le bailleur devra montrer l'emplacement des sorties de drains. En outre si des plans ou livrets d'entretien des canalisations d'eau ou de drainages existent, copie en sera remise au preneur. Les réparations importantes des pêcheries ou drains considérées comme nécessaires à l'exploitation seront à la charge du bailleur, si elles sont la conséquence de vices de construction ou de vétusté. Dans le cas où le preneur, par son exploitation du fonds loué, aurait lui-même causé des dégradations aux ouvrages, il en supporterait les réparations.

article 14 - Pendant la durée du bail, le preneur pourra, pour réunir et grouper plusieurs parcelles attenantes, faire disparaître, dans les limites du fonds loué, les talus, haies, rigoles et arbres qui les séparent ou les morcellent, lorsque ces opérations ont pour conséquence d'améliorer les conditions de l'exploitation. Le bois d'oeuvre reste la propriété du bailleur. Les bornes existantes ne pourront en aucun cas être enlevées ou déplacées.

article 15 - Le preneur effectuera en temps convenable et selon les usages les élagages des haies, arbres de clôtures et de bordures qu'on a l'habitude d'élaguer lorsque les branches auront atteint les dimensions suffisantes. Il procédera également aux élagages imposés sur arbres et haies notamment, lorsqu'ils sont rendus nécessaires pour le passage ou le dégagement des lignes électriques et téléphoniques ou encore la sécurité ou la visibilité sur voies publiques. Le bois de ces élagages sera acquis au preneur.

article 16 - Le bailleur pourra faire abattre au cours du bail selon les usages les arbres non fruitiers venus à grosseur suffisante. Toutefois il ne pourra faire procéder à des coupes complètes qui auraient pour effet de supprimer le bois d'élagage réservé au preneur.

article 17 - Si l'abattage ou le débardage des bois vendus doit empiéter sur des parcelles louées, le bailleur et le preneur établiront les conditions de réalisation des travaux et de remise en état des sols, cultures et clôtures, ainsi que la fixation, le cas échéant, d'une indemnité en réparation du préjudice subi.

article 18 - Le bailleur disposera du droit de chasse sur le fonds loué.
Le preneur aura le droit de chasser sur ce fonds mais il devra se conformer aux règlements élaborés en la matière par le détenteur du droit de chasse, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société de chasse ou d'une A.C.C.A.

article 19 - Le bailleur ou ses représentants auront droit de visite sur le fonds loué après en avoir informé le preneur.

article 20 - Le preneur pourra, en cas de vente du fonds loué, bénéficier du droit de préemption dans les conditions de l'article L.412-5 du Code Rural.

IMPOTS - ASSURANCES

article 21 - Le bailleur paiera les taxes foncières dues au titre des biens affermés.
Le preneur devra rembourser au bailleur la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties dont ils auront convenu entre eux.
A défaut d'accord amiable cette part sera fixée à un cinquième. Le preneur devra également payer au bailleur la moitié de la taxe "chambre d'agriculture", la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres taxes de service.

article 22 - Le bailleur paiera les primes d'assurances contre l'incendie des bâtiments loués.
Le preneur fera assurer dès son entrée et pendant toute la durée du bail les bâtiments contre les risques locatifs. Il fera également assurer les objets mobiliers, le contenu des bâtiments et les cheptels de toute nature contre les risques d'incendie.

article 23 - Le preneur devra aviser le bailleur de la mise en oeuvre de tout équipement nouveau susceptible de donner lieu à majoration de l'assurance, due par le bailleur au titre des bâtiments loués. Le surcoût correspondant de la prime sera supporté par le preneur.

PRIX - PAIEMENT

article 24 - Conformément aux dispositions de l'article L.411-1 du Code Rural, le prix du fermage est constitué du loyer des terres nues, du loyer des bâtiments d'exploitation et du loyer de la maison d'habitation.

article 25 - Le prix du fermage est fixé selon les dispositions de l'article L.411-11 du Code Rural et basé sur l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département au moment de la conclusion du bail, fixant la valeur locative des biens ruraux affermés.

article 26 - Les règlements du fermage seront effectués à terme échu, en deux pactes, aux échéances telles que ressortant de l'arrêté préfectoral, au domicile du bailleur ou de son représentant, par tous moyens de paiement en vigueur. Le bailleur devra fournir le justificatif du paiement demandé par le preneur.

INDEMNITES - FIN DE BAIL

article 27 - Sauf accord du bailleur, le preneur devra respecter à sa sortie un équilibre sensiblement équivalent à celui existant à son entrée entre les prairies artificielles, temporaires et naturelles d'une part et les terres en culture d'autre part.

article 28 - Les améliorations apportées par le preneur ou les dégradations qu'il aurait pu commettre sur le bien loué feront l'objet d'indemnisation conformément aux dispositions des articles L.411-69 à L.411-78 inclus du Code Rural.

DIVERS

article 29 - La mise à disposition de cheptel vif par le bailleur donnera lieu à établissement d'un bail à cheptel conformément aux articles 1.821 à 1.826 du Code Civil. Le bail à cheptel sera adjoint au bail à ferme et il précisera la nature du cheptel loué et les conditions de la location.

article 30 - Le cheptel mort et les stocks éventuellement fournis par le bailleur feront l'objet d'un inventaire quantitatif et qualitatif et les conditions de mise à disposition seront explicitement précisées. Inventaire et conditions seront annexés au bail à ferme.

article 31 - Le preneur et le bailleur déclarent avoir une parfaite connaissance de la réglementation relative au contrôle des structures agricoles et ils reconnaissent s'être informés réciproquement de leurs situations respectives eu égard à cette réglementation.

article 32 - Pour tous les cas non prévus au contrat-type, les parties acceptent de s'en remettre aux règles fixées par la loi, les règlements et les arrêtés préfectoraux en vigueur dans le département.

ENREGISTREMENT

article 33 - L'enregistrement est requis pour une durée de trois années. Les droits d'enregistrement seront payés par le preneur, ou partagés par moitié si les parties sont d'accord.

DEPENSES PREVISIONNELLES

Le programme prévisionnel des investissements est inclus dans le dossier de présentation du Plan de développement

Montant total des investissements prévus au plan de développement : _____, _____€

FINANCEMENT DU PROJET

Montant cumulé des prêts MTS-JA sollicités : _____ €

Avez-vous demandé un complément DJA dans le cadre du PIDIL (Etat et Collectivités) ? Oui Non

Montant prévu : _____€

Avez-vous demandé d'autres aides dans le cadre du PDRH (PMBE, PVE, autres) ? Oui Non

Montant prévu : _____€

VOS ENGAGEMENTS (cocher les cases nécessaires)

Je demande à bénéficier de

- la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs qui peut être cofinancée par l'Union Européenne ou d'autres financeurs
- prêts à moyen terme spéciaux bonifiés afin de financer le programme d'investissements précisé dans le plan de financement dont la bonification peut être cofinancée par l'Union Européenne

Je reconnais

- avoir élaboré le plan de développement de mon exploitation ci-joint sous ma propre responsabilité

Je m'engage, sous réserve de l'attribution des aides :

- à m'installer et travailler personnellement sur l'exploitation avant l'âge de 40 ans, dans un délai d'un an à compter de la décision préfectorale m'accordant les aides à l'installation: _____ à titre principal _____ à titre secondaire
- à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la date de mon installation
- à réaliser le suivi technique, économique et financier prescrit par la décision d'octroi des aides (le cas échéant)
- à tenir pendant 5 ans une comptabilité conforme aux normes du plan comptable agricole. En cas d'installation sociétaire, la société se substitue au jeune pour la tenue de cette comptabilité de gestion
- à effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris qui sont exigés par la réglementation relative à la protection de l'environnement dans un délai de trois ans à compter de la date d'installation
- à satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux dans un délai de trois ans à compter de la date d'installation
- à informer l'autorité de gestion des changements intervenant dans la mise en œuvre de mon projet (modification technico-économique, diminution du revenu agricole dans le revenu professionnel global, évolution du nombre d'actifs sur l'exploitation, réorientation des investissements, changement du statut juridique de l'exploitation...) et à conserver les justificatifs originaux liés à l'octroi des aides
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, pendant la durée des engagements

- Le cas échéant (en fonction de ma situation) :
 - à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole et à conserver l'investissement objet du prêt MTS/JA pour un usage identique pendant les cinq ans qui suivent la réalisation de chacun de mes prêts MTS/JA
 - en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle, à suivre une formation complémentaire afin de justifier d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » dans un délai de trois ans à compter de la date d'installation et à transmettre à l'autorité de gestion ce diplôme ou l'attestation du suivi de la formation (si le diplôme n'a pas été obtenu)

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet d'installation,
- ne pas avoir bénéficié des aides à l'installation en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne
- avoir pris connaissance des points de contrôle
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, je devrais rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement assorties de pénalités financières. Le déclassement des prêts MTS-JA sera prononcé, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2 .1, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » ((loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pièces	Demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration ⁽¹⁾	Sans objet
Exemplaire original de la demande complétée et signé	tous	<input type="checkbox"/>		
Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou livret de famille tenu à jour	tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)	tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de développement	tous	<input type="checkbox"/>		
Copie du diplôme, ou attestation d'équivalence du diplôme délivrée par la DRAF/SRFD ou par la DGER ou attestation de validation de ses acquis professionnels (VAP) délivrée par l'autorité académique (à fournir le cas échéant au plus tard au moment de l'installation)	tous	<input type="checkbox"/>		
Attestation de stage préparatoire à l'installation (à fournir le cas échéant au plus tard au moment de l'installation)	tous	<input type="checkbox"/>		
Copie des actes relatifs au foncier (promesse de vente, de location...) (à fournir le cas échéant au plus tard au moment de l'installation)	tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre de demande motivée en cas de capacité professionnelle progressive ou justificatif de force majeure	candidats bénéficiant du dispositif acquisition progressive du diplôme de niveau IV	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Attestation de réalisation de stage d'application ou validation partielle ou totale (à fournir le cas échéant au plus tard au moment de l'installation)	candidats nés à compter du 1er janvier 1971	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Lettre de la banque	si demande de prêts MTS-JA	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Carte de séjour	candidats non ressortissant de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat précisant les conditions de remplacement (transfert des responsabilités, du travail), la durée et le rythme d'acquisition des parts si remplacement d'un associé exploitant	candidats remplaçant progressivement un associé exploitant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude de marché dans le cas des petites productions	candidats ayant une activité type "petites productions"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de situation au regard de l'affiliation à l'AMEXA si le jeune est déjà inscrit comme chef d'exploitation	candidats déjà installés	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Copie des 3 derniers avis d'imposition	candidats déjà installés	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Statuts de la société depuis leur inscription au régime des sociétés à concurrence des trois dernières années	candidats déjà installés en société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁽¹⁾ Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDAF, de la DRAF, du Conseil Régional, ou du Conseil général, à condition que vous ayez déjà autorisé explicitement l'administration à transmettre ces justificatifs à d'autres structures publiques, dans le cadre de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide vous concernant.

- Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l'administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- j'autorise
 je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDAF.

ANNEXE 47

Engagement préalable à l'obtention d'un prêt bonifié en agriculture



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

ENGAGEMENT PRÉALABLE À L'OBTENTION D'UN PRÊT BONIFIÉ À L'AGRICULTURE (MTS-Installation, PSM, PSE, PPVS)

Je soussigné.....

(pour les sociétés) agissant en qualité de gérant de :.....

Reconnais avoir pris connaissance de la réglementation concernant les prêts bonifiés à l'agriculture et m'engage à :

- Conserver l'investissement objet du prêt pendant la durée bonifiée du prêt et pour un usage identique pendant au moins 5 ans, notamment pour satisfaire aux restrictions relatives à l'existence de débouchés normaux.
- Conserver les documents originaux justifiant la réalisation et le paiement du bien financé par le prêt (factures acquittées, actes notariés, pièces comptables de valeur probante équivalente) pendant toute la durée de la bonification augmentée de 3 ans.
- Remplir les conditions minimales requises dans les domaines du bien-être, de l'hygiène des animaux et de l'environnement¹.
- Fournir, le cas échéant, à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) l'attestation de suivi de formation dans les deux ans suivant la décision d'agrément du plan ou d'octroi des prêts par le préfet.
- Informer mon établissement de crédit et la DDAF de tout changement de situation pouvant avoir une incidence sur la vie du prêt, pendant sa phase bonifiée.
- Accepter les contrôles qui pourront être opérés pendant toute la durée de bonification augmentée de 3 ans par les services de l'Etat, le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) et les instances communautaires, portant sur le respect de mes engagements et de mes conditions d'éligibilité. Je reconnais être informé que les suites données en cas de non respect des engagements constaté lors de ces contrôles ou de constatation de fausse déclaration ou de fraude pourront être le déclassement du prêt, l'application de sanctions financières, la déchéance des aides à l'installation ou du plan d'investissement ou l'exclusion du droit au bénéfice des aides au développement rural l'année ou les deux années suivantes le cas échéant.

¹ Pour les normes minimales relatives à l'hygiène et au bien-être : concerne la déclaration de maladies contagieuses, la tenue d'un registre d'élevage, le respect des conditions d'échanges internationaux ou le respect des mesures relatives au traitement des animaux.

Pour les normes minimales relatives à la gestion et protection de la ressource en eau : concerne la déclaration et/ou l'autorisation de l'élevage au titre des installations classées et le respect des prescriptions préfectorales des installations classées.

Pour les normes minimales relatives à la nature et au paysage : concerne la réalisation des travaux ne détruisant pas un élément de paysage identifié par un document d'urbanisme, le respect des règles de protection des réserves naturelles, des parcs nationaux et des sites classés.

En qualité de jeune agriculteur, le cas échéant, je m'engage en outre à :

- Exercer dans un délai d'un an après la décision d'octroi des aides à l'installation, et pendant dix ans, la profession d'agriculteur en qualité de chef d'exploitation et à retirer au moins 30 p. 100 de mon revenu professionnel global des activités agricoles.
- Mettre en valeur personnellement mon exploitation et à participer effectivement aux travaux pendant cette durée de dix ans ;
- Pendant la même période, tenir une comptabilité de gestion de mon exploitation correspondant aux normes du plan comptable général agricole et la transmettre annuellement au préfet pendant les trois premières années suivant l'installation ;
- Effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris, qui sont éventuellement exigés par la réglementation relative à la protection de l'environnement et à satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux, dans un délai de cinq ans.

Pour votre information, en règle générale, l'acceptation de l'autorisation de financement (AF) par la D.D.A.F. doit être préalable à l'investissement pour lequel un prêt bonifié est demandé. La première mise à disposition des fonds par l'établissement de crédit doit intervenir dans les 3 mois qui suivent l'accord de l'autorisation de financement délivré par la D.D.A.F. Dans des délais dont il est informé, votre établissement de crédit doit verser à votre dossier les pièces justificatives attestant de la réalité de l'investissement et de son paiement (factures acquittées, attestation notariée, ...). En cas de justificatifs non conformes, partiels ou non fournis dans les délais, votre établissement de crédit sera conduit à réduire le montant de votre prêt ou à vous en demander le remboursement.

Fait à Le

Signature :

ANNEXE 49

Questionnaire de base utilisé lors des entretiens avec Madame MARTIN-LALANDE et Monsieur HESSE

Voici le questionnaire de base utilisé lors des entretiens avec les vétérinaires devenus éleveurs. Les questions étaient regroupées en quatre grands axes comme suit :

Parcours du vétérinaire

- En quelle année êtes vous sortis de l'école vétérinaire? Quelle école avez vous faites? Quelle T1 pro avez vous suivi?
- Combien d'années avez-vous exercé dans la profession vétérinaire? Dans quelle région?
- Quel statut aviez vous? Salarié, associé, collaborateur libéral...

Motivations pour le changement

- Quand avez vous eu l'idée de quitter la profession vétérinaire (de longue date, subitement...)
- Quel a été l'élément déclencheur ou les raisons de votre choix? (insatisfaction vis à vis du travail, envie de changement, famille, autres?...)

Le changement

- La décision s'est elle concrétisée rapidement?
- Avez vous suivi une formation complémentaire? Si oui, était-elle obligatoire? Combien d'années? Sous quelle forme? (cours par correspondance, école d'agriculture) Dans quelles domaines (programme de formations?) avez -vous passé des examens pour obtenir un diplôme? Quel diplôme?
- Avez vous eu du mal à vous installer? Quel est votre sentiment à ce sujet?
- Année de l'installation?

Parcours de l'éleveur

- Présenter votre activité actuelle: type d'élevage, nombre de bêtes, type de production
- quels sont les avantages que vous trouvez à votre nouvelle vie?
- Quels sont les inconvénients que vous trouvez à votre nouvelle vie?
- Êtes-vous satisfait de votre choix professionnel?
- Pensez vous que votre double casquette vous aide dans l'exercice de votre métier actuel?

Questions diverses:

- Quels sont vos droits vétérinaires en tant qu'éleveur?
- Avez vous gardé une activité vétérinaire (si oui dans quel cadre, sur votre propre exploitation? Ailleurs?...)
- Votre exercice vétérinaire est-il soumis à des contraintes particulière depuis que vous êtes installés?
- Qu'avez vous envie de dire à un vétérinaire qui voudrait s'installer en élevage?

ANNEXE 50

Etude de Projet d'Installation intégrale de Monsieur HESSE

CERFA
10893#01

Ministère de l'agriculture et de la pêche ETUDE PREVISIONNELLE D'INSTALLATION (EPI)

La loi 78-17 du janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à votre Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

No de DOSSIER: 10

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT ET SON EXPLOITATION

nom / prénom : HESSE MARC
 adresse de l'exploitation : 69 280 SAINTE CONSORCE
 dénomination sociale de la société dans le cas d'installation sociétaire :

LE PROJET

- date d'installation prévue : 01/09/2007
- date d'ouverture du 1er exercice : 01/09/2007
- durée de l'étude prévisionnelle : 5 ans
- descriptif du projet :

LA MAIN D'OEUVRE PRESENTE (en unités de travail humain)

MAIN D'OEUVRE	Exercice1	Exercice2	Exercice3	Exercice4	Exercice5	Exercice6
Assoc./Familiale permanente	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	
Salariée permanente						
Salariée temporaire						
TOTAL main d'oeuvre	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00

INSTALLATION EN PRODUCTION EQUINE. CREATION D'UNE PENSION DE CHEVAUX AVEC PRESTATIONS DE SERVICES DONT ENTRAINEMENT ET DEBOURRAGE DES CHEVAUX

mode de commercialisation des produits de l'exploitation :

SURFACE ET MODE DE FAIRE VALOIR (en ha et ares)

SUPERFICIE	Exercice1	Exercice2	Exercice3	Exercice4	Exercice5	Exercice6
Surface Totale	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	
Surface Agricole Utilisée	3.50	3.50	3.50	3.50	3.50	
Dont : - en propriété						
- en fermage						
- en metayage						
- mise à disposition						

ACTIVITE : Pension chevaux

Unité de l'activité	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
---------------------	-------	-------	-------	-------	-------

CHARGES

Aliments concentré	6 110.00	9 588.00	10 152.00	10 152.00	10 152.00
Fourrages	7 540.00	11 900.00	12 600.00	12 600.00	12 600.00
Produits véto	260.00	408.00	432.00	432.00	432.00
Total charges proportionnelles / Unité	13 910	21 896	23 184	23 184	23 184
Total charges proportionnelles					

PRODUITS

Pension travail	36 398.40	54 597.60	54 597.60	54 597.60	54 597.60
Pens. entrainement	4 739.30	11 374.32	17 061.48	17 061.48	17 061.48
Total produits de l'activité	41 138	65 972	71 659	71 659	71 659
Total produits de l'activité / unité					
Total production d'animaux (1)					

MARGE BRUTE

Marge brute de l'activité	27 228	44 076	48 475	48 475	48 475
% de la marge brute globale	88	88	84	78	78
Marge brute / Unité					
Marge brute témoin / unité (2)					

(1) report des lignes "Total production" des pages "ANIMAUX" (activités animales uniquement) (2) marge brute de l'exploitation sur laquelle le JA s'installe ou à défaut marge brute de référence

ACTIVITE : Prestations

10HESS-1 06/03/2007 P.2

Unité de l'activité	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
---------------------	-------	-------	-------	-------	-------

CHARGES

Total charges proportionnelles / Unité					
Total charges proportionnelles					

PRODUITS

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Forfait entraine	montant	2 729,88	4 549,80	7 279,68	10 919,52
Heure entraineme	montant	568,80	758,40	948,00	1 137,60
Débourrage	montant	568,71	947,65	1 326,99	1 895,70
Total produits de l'activité	3 867	6 256	9 555	13 953	13 953
Total produits de l'activité / unité					
Total production d'animaux (1)					

MARGE BRUTE

Marge brute de l'activité	3 867	6 256	9 555	13 953	13 953
% de la marge brute globale	12	12	16	22	22
Marge brute / Unité					
Marge brute témoin / unité (2)					

(1) report des lignes "Total production" des pages "ANIMAUX" (activités animales uniquement) (2) marge brute de l'exploitation sur laquelle le JA s'installe ou à défaut marge brute de référence

AUTRES ACTIVITES (effectifs vendus)

ACTIVITE	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Pension travail	12.00	15.00	15.00	15.00	15.00
Pens. entraineme	1.00	2.00	3.00	3.00	3.00
Forfait entraine	3.00	5.00	8.00	12.00	12.00
Heure entraineme	60.00	80.00	100.00	120.00	120.00
Débouillage	3.00	5.00	7.00	10.00	10.00

AIDES ET DROITS A PRODUIRE

10HESS-1 06/03/2007 P.4

AIDES	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Primes végétales	surface aidée montant unitaire de l'aide montant total de l'aide				
Primes animales	effectif aidé montant unitaire de l'aide montant total de l'aide				

DROITS A PRODUIRE (1)	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Quota laitier					
Quota primes vaches allaitantes					
Quota primes ovines					

MARGES BRUTES GLOBALES

ACTIVITE	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Atelier Pension chevaux	27 228	44 076	48 475	48 475	48 475
Atelier Prestations	3 867	6 256	9 555	13 953	13 953
TOTAL	31 095	50 332	58 030	62 428	62 428

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

10HESS-1 06/03/2007 P.6

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
+ Ventes de Végétaux					
+ Ventes de Produits animaux					
+ Ventes d'Animaux	45 005	72 228	81 214	85 612	85 612
+ Ventes de Produits annexes					
+ Ventes de Produits viticoles					
+ Primes					
CHIFFRE D'AFFAIRES	45 005	72 228	81 214	85 612	85 612
+/- Variation stocks produits végétaux					
+/- Variation stocks produits viticoles					
+/- Variation de créances					
+/- Variation Inventaire des animaux					
VARIATION PRODUCTION STOCKEE					
PRODUCTION IMMOBILISEE					
TOTAL PRODUCTION DE L'EXERCICE	45 005	72 228	81 214	85 612	85 612
- Achats d'animaux					
- Engrais					
- Semences et plants					
- Produits phytosanitaires					
- Aliment du bétail					
- Autres achats divers végétaux					
- Autres achats divers animaux					
- Charges annexes	13 910	21 896	23 184	23 184	23 184
TOTAL DES CHARGES PROPORTIONNELLES	13 910	21 896	23 184	23 184	23 184
- Carburant, combustible	2 000	2 500	3 000	3 000	3 000
- Locations					
- Entretien et réparations	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
- Assurances	750	1 000	1 000	1 000	1 000
- Honoraires	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
- Transports et déplacements					
- Services bancaires	1 400	1 700	1 700	1 700	1 700
- Autres charges externes	9 650	10 700	11 200	11 200	11 200
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	14 750	17 900	18 600	18 600	18 600
VALEUR AJOUTEE	21 445	39 632	46 830	51 228	51 228

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
VALEUR AJOUTEE	21 445	39 632	46 830	51 228	51 228
+ Indemnités et subventions d'exploit.					
- Impôts et taxes	190	291	327	344	344
- Frais de personnel				2 000	2 000
- Charges sociales exploitant	2 000	4 000	6 200	6 600	10 000
- Rémunération du travail des associés					
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	19 255	35 341	40 303	42 284	38 884
+ Autres produits					
- Dotation aux amortissements	6 300	7 560	7 560	7 560	7 560
- Autres charges d'exploitation					
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 955	27 781	32 743	34 724	31 324
+ Produits financiers					
- Frais financiers à long et moyen terme	4 412	5 355	5 052	4 729	4 395
- Frais financiers à court terme		1 219			
- Autres charges financières					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 543	21 207	27 691	29 995	26 929
+ Quote-part des subventions d'invest.					
+ Vente d'éléments d'actif immobilisé					
+ Autre produit exceptionnel					
- Valeur comptable des actifs cédés					
- Autres charges exceptionnelles					
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 543	21 207	27 691	29 995	26 929

PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

10HESS-1 08/03/2007 P.8

Libellé des Invest.	Montant	Type	Libellé du financement	Taux	Durée	Diff	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
TERRAIN	35 000										
ECURIE	78 100										
BÂTIMENT STOCKAGE	5 000										
CARRIERE	27 800										
		Prêt	EMPRUNT COMPL.FONCIE	5.00	180	12	35 000				
		Prêt	EMPRUNT JA	2.50	180	12	110 000				
		Prêt	EMPRUNT COMPL. BÂT.	5.00	180		900				
TOTAL INVESTISSEMENTS	145 900										
			TOTAL SUBVENTIONS			total	145 900	0	0	0	0
			TOTAL EMPRUNTS				145 900				
			TOTAL AUTOFINANCEMENT								

TABLEAU DES EMPRUNTS EN COURS ET PREVUS (1)

Objet	Caractéristiques des emprunts LMT				Capital restant deb	Remb. EX 1		Remb. EX 2		Remb. EX 3		Remb. EX 4		Remb. EX 5		Remb. EX 6		Capital restant fin
	Montant	durée	d'effé	taux		année	annuités	intérêts	annuités	intérêts	annuités	intérêts	annuités	intérêts	annuités	intérêts	annuités	
EMPRUNT COMPL. FON	35 000	15 A	12 M	5,00	2 007	1 802	1 802	3 549	1 929	3 682	1 828	3 671	1 721	3 658	1 609			27 527
EMPRUNT JA	110 000	15 A	12 M	2,50	2 007	2 572	2 572	8 347	3 378	9 950	3 179	9 908	2 965	9 865	2 746			84 198
EMPRUNT COMPL. BA	900	15 A		5,00	2 007	68	37	91	48	90	45	90	43	90	40			684
COURT TERME TVA	21 700	12 M		5,00	2 007			19 302	1 219	3 617								
TOTAL	167 600					4 442	4 411	31 289	6 574	17 339	5 052	13 669	4 729	13 613	4 395			112 409

(1) dans le cas d'installation en société, seuls figurent dans ce tableau les emprunts contractés par la société

BUDGET DE TRESORERIE COURANT

10HESS-1 06/03/2007 P.10

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Végétaux					
Produits animaux					
Animaux					
Produits annexes	45 005	72 228	81 214	85 612	85 612
Viticulture					
Primes					
Subventions d'exploitation					
Produits financiers					
TVA sur Ventes	2 475	3 973	4 467	4 709	4 709
TOTAL TTC DES RECETTES COURANTES	47 480	76 201	85 681	90 321	90 321
Dépenses liées aux prod. Végétales					
Dépenses liées aux prod. Animales					
Dépenses liées aux prod. Annexes	13 910	21 896	23 184	23 184	23 184
Achats d'animaux					
Carburants et lubrifiants	2 000	2 500	3 000	3 000	3 000
Eau / Electricité	1 400	1 700	1 700	1 700	1 700
Crédit-bail					
Fermages et loyers					
Frais divers	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Entretiens et réparations	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Assurances	750	1 000	1 000	1 000	1 000
Impôts et taxes	190	291	327	344	344
Salaires et charges sociales				2 000	2 000
Charges sociales exploitants	2 000	4 000	6 200	6 600	10 000
TVA sur achats courants	2 509	3 105	3 274	3 274	3 274
TOTAL TTC DES DEPENSES COURANTES	28 259	39 992	44 185	46 602	50 002
SOLDE COURANT	19 221	36 209	41 496	43 719	40 319

BUDGET DE TRESORERIE EXCEPTIONNEL

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Prêts LMT Nouveaux	145 900				
Travaux exploitants / Plantations					
Travaux exploitants / Bâtiments					
Revente d'immobilisations					
Apports privés exceptionnels	21 700				
Prêts CT Nouveaux		21 771		694	954
Subventions d'investissement reçues					
Remboursement Crédit d'impôts		21 771		694	954
TOTAL DES RECETTES EXCEPTIONNELLES	167 600	21 771		694	954
Achat de Foncier	35 000				
Achat de Plantation					
Achat de Bâtiment	83 100				
Achat d'Aménagement	27 800				
Frais d'établissement					
Achat de Matériel	1 459				
Achat de Parts sociales					
Achat de Cheptel					
TVA sur achats d'immobilisations	21 736				
Annuités des emprunts LMT	4 443	11 987	13 723	13 669	13 613
Remboursement des emprunts court terme		18 083	3 617		
Remboursement des dettes		1 219			
Frais financiers court terme			1 561	2 146	2 581
Mvts de TVA (acomptes et solde à payer)			18 901	15 815	16 194
TOTAL DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES	173 538	31 289	18 901	15 815	16 194
SOLDE EXCEPTIONNEL	-5 938	-9 518	-18 901	-15 121	-15 240
TRESORERIE DEBUT EXERCICE		1 283	12 972	17 566	28 163
SOLDE COURANT	19 221	36 209	41 496	43 719	40 319
SOLDE EXCEPTIONNEL	-5 938	-9 518	-18 901	-15 121	-15 240
Prélèvements courant des exploitants	12 000	15 000	18 000	18 000	18 000
Prélèvements exceptionnels des exploit.					
Apports des exploitants					
Solde de trésorerie de l'exercice	1 283	11 691	4 595	10 598	7 079
TRESORERIE FIN EXERCICE	1 283	12 972	17 566	28 163	35 241

BILANS PREVISIONNELS - SITUATIONS FINANCIERES (en Euro constants)

10HESS-1 06/03/2007 P.12

	situation au 01/09/2007	situation au 01/09/2008	situation au 01/09/2009	situation au 01/09/2010	situation au 01/09/2011	situation au 01/09/2012
ACTIF IMMOBILISE		141 059	133 499	125 939	118 379	110 819
Frais d'établissement		35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Terrains, améliorations foncières						
Plantations		104 600	97 040	89 480	81 920	74 360
Constructions et installations						
Matériel						
Cheptel permanent						
Immobilisations en cours						
Parts sociales		1 459	1 459	1 459	1 459	1 459
ACTIF CIRCULANT		23 053	12 972	18 260	29 117	36 388
EN COURS ET STOCKS						
Cheptel en cours de production						
Valeurs en terre						
Stocks - Approvisionnements		23 053	12 972	18 260	29 117	36 388
CREANCES ET DISPONIBLE		21 771	12 972	694	954	1 147
Créances (clients, TVA)						
Compte d'associés		1 283	12 972	17 586	28 163	35 241
Caisse banque						
ACTIF Total		164 112	146 471	144 199	147 496	147 207
CAPITAUX PROPRES		-3 457	2 750	12 441	24 436	33 365
Capital individuel, social						
Réserves						
Report à nouveau						
Subventions d'investissement						
ENDETTEMENT		167 569	143 721	131 758	123 060	113 842
DETTES FINANCIERES		167 569	142 854	130 566	121 626	112 408
Emprunts fonciers						
Dettes LMT		145 869	139 237	130 566	121 626	112 408
Dettes CT		21 700	3 617			
Découvert bancaire, OCCC						
AUTRES DETTES			867	1 192	1 434	1 434
Dettes fournisseurs						
Compte d'associés						
Débit TVA			867	1 192	1 434	1 434
PASSIF Total		164 112	146 471	144 199	147 496	147 207

10HES-1 06/03/2007 P.13

CALCUL DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE TRAVAILLEUR AGRICOLE FAMILIAL (UTAF) OU PAR ASSOCIE EXPLOITANT (1)

	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
+ Résultat courant avant impôts	8 543	21 207	27 691	29 985	26 929
+ Dotations aux amortissements	6 300	7 560	7 560	7 560	7 560
- Remboursement en capital des LMT	31	6 632	8 671	8 940	9 218
= REVENU DISPONIBLE DE L'EXPLOITATION	14 812	22 135	26 580	28 615	25 271
Dont REVENU DISPONIBLE COMPLEMENTAIRE					
Dont comptabilisé pour atteindre Rmd					
REVENU DISPONIBLE CORRIGE	14 812	22 135	26 580	28 615	25 271
/ Nombre U.T.A.F.	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
= REVENU DISPONIBLE / U.T.A.F.	14 812	22 135	26 580	28 615	25 271

COMPARAISON AVEC LES REFERENCES	
% du revenu minimum du département (2)	125
% du revenu de référence national (3)	125

CRITERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	
Marge brute / ha SAU	34
Annuité / (EBE+rémun. associés)(%)	32
Dettes totales / total actif	83
Frais financiers / C.A. (%)	6
Fonds de roulement	17 068
Prélèvements privés	27 683
Annuités LMT	18 000
Encours LMT	13 669
	121 626
	112 408

(1) UTAF dans le cas d'installation individuelle ou en GAEC, associé exploitant dans les autres cas

(2) Revenu minimum du département : 11815 Euro

(3) Revenu de référence national : 11815 Euro

NOM PRENOM : GRANDCHAMP Laetitia

TITRE : Comprendre le parcours d'un éleveur pour dispenser un exercice vétérinaire de qualité

Thèse Vétérinaire : Lyon ,16 juillet 2009

RESUME : La qualité de la relation entre vétérinaires et éleveurs sur le terrain est conditionnée par la connaissance partagée des enjeux de chacune des professions auxquelles ils appartiennent. Pour dispenser un exercice vétérinaire de qualité, le vétérinaire doit connaître la formation globale reçue par les éleveurs et intégrer dans sa démarche les enjeux d'une exploitation agricole à tous les niveaux afin que ses décisions soient comprises de l'éleveur et compatibles avec ses objectifs. Une bonne communication entre les deux protagonistes permettra aux vétérinaires et aux éleveurs de former ainsi un véritable partenariat de travail.

MOTS CLES :

- enseignement agricole
- Unités capitalisables
- installation
- aides

JURY :

Président : Monsieur le Professeur Michel BERLAND

1er Assesseur : Monsieur le Professeur Luc MOUNIER

2ème Assesseur : Monsieur le Professeur Laurent ALVES DE
OLIVEIRA

DATE DE SOUTENANCE :

16 juillet 2009

ADRESSE DE L'AUTEUR :

CROUS ENVL D210, 393,avenue Bourgelat
69280 MARCY L'ETOILE